



**HAL**  
open science

## Nouveaux éléments sur la vie de Louis D'Hervelois de Caix (1677 – 1759).

Michel Quagliozi, Laurent Guillo

► **To cite this version:**

Michel Quagliozi, Laurent Guillo. Nouveaux éléments sur la vie de Louis D'Hervelois de Caix (1677 – 1759).. 2014. hal-01175729v2

**HAL Id: hal-01175729**

**<https://hal.science/hal-01175729v2>**

Preprint submitted on 26 Jul 2015 (v2), last revised 21 Jan 2021 (v3)

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Nouveaux éléments sur la vie de Louis D’Hervelois de Caix (1677 – 1759)

Στη Ζάρα †

Le nom de Louis d’Hervelois de Caix demeure attaché à l’histoire de la viole de gambe, un instrument qui acquit ses lettres de noblesse au XVII<sup>e</sup> siècle avec des musiciens tels André Maugars, Nicolas Hotman, Monsieur de Sainte-Colombe et Marin Marais. Contemporain des Forqueray père et fils (Antoine † 1745 et Jean-Baptiste † 1782), Roland Marais († 1750), Jacques Morel et Charles Dollé, d’Hervelois de Caix appartenait à cette dernière génération de grands maîtres de viole qui lutta désespérément pour défendre son instrument « contre les prétentions du violoncelle », comme l’écrivait Hubert Le Blanc, et assista impuissante au déclin inexorable de l’instrument.

Compositeur prolifique (il est l’auteur du plus grand corpus de pièces publiées après Marin Marais), regardé de son vivant comme un grand maître, sa biographie se limitait jusqu’à présent à une courte étude parue en 1910<sup>1</sup>. Des compositions appréciées et ses contacts privilégiés avec l’aristocratie lui apportèrent succès et estime publics, sans qu’il ait cependant joui du même statut que ses proches parents les Caix « de Lyon »<sup>2</sup>, qui occupaient des postes à la cour. Le silence biographique entourant sa figure et sa carrière ne laisse pas d’étonner, tant sont nombreux les documents qui permettent de retracer sa vie. La présente étude a pour ambition de combler cette lacune ; elle s’appuie sur des actes inédits dont la compilation, commencée en 2004, a bénéficié de l’aide significative de M. Frédéric Michel que nous souhaitons remercier ici. La masse des documents disponibles, l’état lacunaire des registres paroissiaux picards et le grand nombre d’homonymes que l’on trouve à cette époque dans la région dont il est originaire ont considérablement ralenti ces recherches dont l’aboutissement demanda près de dix ans d’efforts<sup>3</sup>.

### Ainval et le mariage des parents en 1667

Le berceau de la famille de Louis d’Hervelois de Caix – on discutera plus bas la forme de son nom – est un hameau picard dénommé Ainval [Inval] qui n’a plus d’existence autonome<sup>4</sup>. Situé dans le département de la Somme, à environ 27 km au sud-est d’Amiens, arrondissement de Montdidier, canton d’Ailly-sur-Noye, il a fusionné en 1829 avec le hameau voisin de Septoutre et l’ensemble fut réuni à la commune de Grivesnes en 1965. La population était de 190 habitants en 1698 et de 40 feux en 1709... Ainval dépendait de la prévôté de Montdidier, baillage de Vermandois, généralité d’Amiens. Au XVI<sup>e</sup> siècle déjà, sa cure comprenait à la fois l’église Saint-Martin et l’église Saint-Léonard de Septoutre administrée dès avant 1692 par le curé Jean-Baptiste Lequien<sup>5</sup>, peut-être celui-là même qui baptisa Louis d’Hervelois de Caix en 1677.

La seigneurie d’Ainval (qui incluait Septoutre) avait appartenu à la famille de Parthenay [Parthenay] depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup> ; les seigneurs habitaient leur fief et parrainaient occasionnel-

<sup>1</sup> Lionel de La Laurencie, « Les De Caix et les De Caix d’Hervelois », *Guide musical* 56 (1910), p. 528–530.

<sup>2</sup> Ce surnom n’avait pas cours de leur vivant mais permet aujourd’hui de distinguer plus facilement les différents membres de cette vaste dynastie.

<sup>3</sup> Sauf mention contraire, les références d’archive concernent les Archives nationales, Paris (MC = *Minutier central des notaires*, Y = *Insinuations du Châtelet de Paris*). Les cotes DC6 sont des insinuations d’actes immobiliers des Archives de Paris (AD Paris).

<sup>4</sup> Voir une notice sur Ainval aux p. 178-184 du *Dictionnaire historique et archéologique de la Picardie. 4 : arrondissement de Montdidier, cantons de Montdidier, Ailly sur Noye et Moreuil*. Paris et Amiens : A. Picard, 1927. Ainval ne doit pas être confondu avec Inval-Boiron (Somme), au sud d’Abbeville.

<sup>5</sup> Inhumé le 10 mai 1734 à l’âge de 84 ans. AD Somme, BMS de Septoutre.

<sup>6</sup> Samuel Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey...* (Lyon : J. A. Huguetan et M. A. Ravaut, 1650), p. 308-309.

lement un enfant du voisinage. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle la seigneurie passa à Pierre-Jean Millon de La Morlière (1646 – 1731), gouverneur de Montdidier, qui l’acheta aux de Partenay. Les familles les plus représentées à Ainval étaient les de Caix [Decaix, Decay, Dequay], les d’Hervelois [Dervelois, Derve-loix, Dervilois, Derviloix, Dervois, Dervoix, etc.], les de Gouy, de Vollene [Vellenne] et Thibault.

Louis Dervellois, père de Louis d’Hervelois de Caix, apparaît pour la première fois dans les archives en 1667 sur son contrat de mariage<sup>7</sup> avec Marie de Caix. Y sont mentionnés son père Florimond, charpentier et tisserand, son beau-frère Jacques Dodo, berger, son oncle François et son frère Robert, tous deux laboureurs, demeurant à Ainval. Du côté de la mariée sont présents son père Jacques de Caix, manouvrier<sup>8</sup>, Angélique de Caix, sa mère, ainsi que ses oncles Claude de Caix, greffier d’Ainval, et François Godde, laboureur, tous demeurant audit lieu. Florimond donne à son fils la moitié de sa maison d’Ainval dans laquelle le couple va vivre, une terre et « tous et chacung les outils servant à son métier de charpentier et de tisserand<sup>9</sup> », tandis que la future épouse reçoit de ses parents quelques terres, une rente de 60 lt, une vache, deux bêtes à laine et deux agneaux, un lit et deux paires de draps... L’acte révèle une parentèle modeste, qui ne sait pas toujours écrire ni signer mais qui fait à sa progéniture le sacrifice d’une part sensible de sa fortune en l’établissant avec un patrimoine réduit mais vital<sup>10</sup>.

Du côté des d’Hervelois, les ascendants sont peu visibles. Louis, père, apparaît comme charpentier dans des actes de 1671 et 1676 ; il est qualifié de laboureur dans un autre de 1678<sup>11</sup>. Il n’apparaît dans aucun registre paroissial d’Ainval, de Septoutre, de Grivesnes ni d’Esclainvillers ; les dates de son décès et de celui de sa femme sont encore inconnues mais antérieures à 1714<sup>12</sup>.

Florimond, père de Louis et grand-père de Louis d’Hervelois de Caix, pourrait être le « Flourimon Dervoix » né en 1601 à Grivesnes, paroisse limitrophe de Septoutre, selon un acte de baptême des registres de cette commune<sup>13</sup>. Outre le mariage susdit en 1667, il apparaît encore en 1673 dans une donation d’héritage à son fils Louis, à charge pour lui de le nourrir et de l’entretenir sa vie durant<sup>14</sup>. La date de son décès est aussi inconnue.

Quant à Louis, il avait une sœur mariée à Jacques Dodo, et un frère Robert identifié dans quelques actes. Laboureur à Ainval<sup>15</sup>, c’est lui qui sera l’un des experts aux biens engagés à la création de rente de Louis de Caix en 1678 (voir plus bas)<sup>16</sup>.

Le patronyme d’Hervelois est courant à Ainval, à Septoutre et à l’entour, mais ni les registres paroissiaux ni les actes notariés n’ont permis de reconstruire une généalogie définitive. Les d’Hervelois sont moins nombreux que les de Caix et d’un niveau social moins élevé, puisqu’on ne rencontre que des laboureurs, des charpentiers, au mieux un cabaretier ou un meunier. Ils ne rédigent presque pas d’actes mais les nombreux terrains cités sous leur nom dans les actes de vente limitrophes révèlent une tribu bien implantée dans ce terroir.

---

<sup>7</sup> AD Somme, 3 E 666 pièce 58 (1er mai 1667).

<sup>8</sup> Ancienne dénomination d’un ouvrier journalier ou saisonnier (agricole ou non).

<sup>9</sup> Louis Dervellois est qualifié de tisserand dans tous les actes retrouvés : 3 E 667 du 24 avril 1668, 3 E 669 du 31 novembre 1671, 3 E 669 du 31 novembre 1671 et 3 E 674 du 16 juin 1676.

<sup>10</sup> Louis acheta pour 81 lt à Mary Decaix marchand houppier demeurant à Sauviller un terrain au lieu dit *Le Moulin* à Ainval pour tenir lieu de propre à sa femme Marie Decaix. 3 E 667 (24 avril 1668).

<sup>11</sup> Respectivement, 3 E 669 pièce 199 (31 novembre 1671) : achat de terre, 3 E 674 pièce 135 (27 mai 1676) : achat de terrain à Jean de Caix de Sourdon, 3 E 676 pièce 176 (11 septembre 1678) : voir plus bas.

<sup>12</sup> Ils sont déclarés défunts dans l’acte de mariage de Louis d’Hervelois en 1714.

<sup>13</sup> *Item comme dessus certifie avoir baptisé ung enfant malle a Louis Dervoix et Anthoinette Sachez ( ? ) pere et mere et a esté nommé Flourimon par ses parins et marainnes asscavoir Nicolas de Pertenay, Pierre de Caye, Gabrielle Bernisot ( ? ) Le XVIe jour de decembre ... onze heures du matin mil six cent et ung.* Un des parrains est le seigneur du lieu, Nicolas de Partenay.

<sup>14</sup> 3 E 671 (10 février 1673).

<sup>15</sup> 3 E 675 (17 octobre 1677).

<sup>16</sup> On trouve aussi un homonyme, né d’autres parents : voir son contrat de mariage en 3 E 681 pièce 97 (26 juin 1684).

## Du côté des Caix, à Ainal

L'histoire de cette ancienne maison picarde est retracée par le vicomte Amédée de Caix de Saint-Aymour, un de leurs descendants<sup>17</sup>. L'ancienne famille des Caix, propriétaire du fief de Caix-en-Santerre (arrondissement de Montdidier) depuis le XI<sup>e</sup> siècle et dépendante de la baronnie des Boves-Coucy dont elle était issue par aliénation d'hoirie, tomba en roture au XVII<sup>e</sup> siècle au point de perdre sa seigneurie. Elle ne retrouva l'aisance qu'au siècle suivant mais pendant les années obscures que traversa la famille les de Caix les plus notables n'avaient jamais perdu la mémoire de ces origines nobles, s'en réclamant à l'occasion. Ils sont restés nombreux à Ainal et dans la contrée, où ils formaient une tribu plus solidement établie que les d'Hervelois.

Un acte important<sup>18</sup> éclaire la famille de Marie de Caix, mère de Louis d'Hervelois de Caix : le 11 septembre 1678, François de Vellenne dit Petit et Louis Dervelois, laboureur demeurants à Ainal, accompagnés de Jacques Du Boille, charpentier, demeurant à Septoutre, de François de Caix, laboureur, demeurant à Esclainvillers et de Simon Lepage, laboureur, demeurant à Sourdon firent donation d'une rente perpétuelle de 100 lt « pour la bonne amour et amittié qu'ils ont tousjours portez et portent en la personne de Louis de Caix, leur frère [et beau-frère], étudiant au séminaire de la ville d'Amiens y demeurant, natif dudit village d'Inval à ce présent et acceptant et pour à luy parvenir aux saints ordre de prebtrize ». Ils constituaient ainsi la rente sacerdotale de Louis de Caix<sup>19</sup>, l'oncle de Louis d'Hervelois de Caix.

Deux jours plus tôt, Jacques de Caix, manouvrier demeurant à Paris faubourg Saint-Martin chez Louis Le Vasseur marchand boulanger, avait fait donation<sup>20</sup> à son fils d'une maison et héritage sise à Ainal avec trois quartiers de terre d'une valeur de 100 lt, par contrat passé devant les notaires parisiens Ogier et Levasseur, pour « contribuer autant qu'il lui est possible à l'establissement de M<sup>e</sup> Louis de Caix son fils et pour luy donner moyen de subsister et avoir un tiltre pour son ordre de prebtrize ».

Le premier des deux actes révèle que Marie de Caix avait une nombreuse fratrie : Louis, François, Elisabeth et deux autres sœurs respectivement mariées à Jacques Du Boille, François de Vellenne et Simon Lepage. On ne sait rien de l'ascendance de leurs parents Jacques et Angélique de Caix. Les deux actes montrent que tant la fratrie de Louis que son père plaçaient de grands espoirs dans le jeune homme parti étudier à Amiens. Sans doute poussé par le besoin, Louis ne tardera pas à revendre la donation paternelle à son beau-frère François de Vellenne<sup>21</sup>.

## Du côté des Caix, à Paris

Louis de Caix, oncle maternel de Louis d'Hervelois de Caix, a sans doute été un personnage clé dans la vie et la carrière de son neveu car plusieurs actes notariés montrent qu'ils restèrent proches toute leur vie. À ce titre, il est nécessaire de retracer brièvement son parcours.

---

<sup>17</sup> Amédée de Caix de Saint-Aymour, *La Maison de Caix, rameau mâle des Boves-Coucy : notes et documents pour servir à l'histoire d'une famille picarde au Moyen-Âge (XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*. Paris : Honoré Champion, 1895. Le chapitre XII évoque brièvement les membres identifiés au XVII<sup>e</sup> siècle. Sur ces Caix picards du XVIII<sup>e</sup> siècle, le Cabinet des titres de la BNF est muet, de même la collection de Picardie.

<sup>18</sup> 3 E 676 pièce 176 (11 septembre 1678).

<sup>19</sup> La rente sacerdotale (ou titre sacerdotal) est une rente obligatoire qui doit être assurée pour la subsistance d'un ecclésiastique avant qu'il soit attaché au service d'une église (dont il recevra ensuite de quoi vivre). Du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, son revenu minimal évolue entre 50 et 150 lt par an (*Encyclopédie*).

<sup>20</sup> Paris AN : MC XLV, 245 (9 septembre 1678). Cinq jours avant, Louis avait passé devant Guibert, tabellion royal à Montdidier, une procuration à Louis Coqueley, huissier ordinaire du roi et audientier en la prévôté de son hôtel et grande prévôté de France, pour accepter à sa place la donation de plusieurs immeubles que lui fera son père Jacques de Caix. AD Somme : 3 B 186 1 (4 septembre 1678). Une copie est annexée à l'acte de donation du 9 septembre.

<sup>21</sup> 3 E 676 (2 octobre 1678), revente par Louis Decaix, étudiant demeurant en la ville d'Ainal, à François de Vellenne dit Le Petit, charpentier demeurant à Ainal, d'une maison etc. pour 200 lt.

Né à Ainval au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, étudiant au séminaire d'Amiens, il est ordonné prêtre vers 1678. On ignore tout de sa carrière avant sa réception comme chapelain ordinaire de la Sainte-Chapelle du Palais sous la prébende de Monseigneur Gobert le 22 juillet 1684. Il y resta jusqu'en 1715 et apparaît régulièrement dans les registres capitulaires<sup>22</sup>. On y relève notamment des paiements pour avoir chanté deux passions dans la Semaine sainte les 9 mai 1685 et 4 septembre 1689 et plusieurs demandes de congé pour diverses raisons, dont une le 12 juillet 1685 « pour aller prendre l'air de la campagne » durant quinze jours. Son service ne semble pas avoir été au-dessus de tout reproche car une décision du 16 janvier 1694 rapporte qu'il est envoyé en retraite au séminaire du Mont-Valérien pour quelques mois avec suspension de son traitement « à cause de sa précipitation en disant la messe et autres dérèglement de sa vie dont il a négligé de se corriger »<sup>23</sup>.

Il quitte la Sainte-Chapelle en 1715 pour Lyon<sup>24</sup>, à l'époque où son neveu se débat dans des problèmes financiers (il lui avait d'ailleurs prêté 2 600 lt). À six reprises entre 1716 et 1726, il nomme son neveu procureur et lui fournit des certificats de vie pour qu'il puisse toucher à sa place les remboursements et arrérages de rentes qu'il s'était constituées à Paris ainsi que les arriérés de ses traitements de la Sainte-Chapelle<sup>25</sup>. Ces actes le montrent habitant rue Saint-Jean (1716), rue du Gourguillon (1717), le bourg de la Guillotière (1719), rue de la Poulallerie (1724), rue Saint-Paul (1726) et il semble avoir eu des liens avec la branche lyonnaise des Caix pendant cette période. Revenu à Paris avant 1730, il est parrain de sa petite nièce Angélique Théodore, dernière fille de Louis d'Hervelois de Caix, après quoi on perd sa trace.

Au-delà de la figure particulière de Louis, il faut citer la famille d'Adrien III de Caix<sup>26</sup>, aussi originaire d'Ainval et déjà fortement implantée à la Chancellerie du Palais<sup>27</sup>. Il était l'un des deux « gardes du corps du Roi en la prévôté de l'hôtel, près la personne de Mgr le Chancelier ». Entré à la chancellerie vers 1651<sup>28</sup>, il se marie en 1666 avec Marie Charlotte Pioche<sup>29</sup>, fille de feu Michel Pioche contrôleur des baillages et salines de Paris et chef d'office du chancelier Pierre Séguier, et de Huguette Desgenetais. Parmi les témoins figurent le chancelier et sa femme Madeleine Fabry, ainsi que Marguerite Louise de Béthune comtesse de Guiche.

Son frère Claude de Caix est d'abord contrôleur du Roi au domaine de Melun, eaux et forêt de Bierre ; il se marie<sup>30</sup> en 1660 avec Marie de Boisrouvray, fille du procureur au siège présidial de Bourgon en Mayenne. À sa mort en août 1674, il est décrit<sup>31</sup> comme chef d'office du feu chancelier (donc successeur de Michel Pioche). Il a aussi été contrôleur du domaine de Fontainebleau.

Marie de Caix, sœur d'Adrien III et de Claude, épouse Alexandre Preverel, marchand à Quiry-le-Sec en Picardie : elle a une fille Anne dont le contrat de mariage avec Nicolas de Caix receveur d'Ainval est dressé à Paris<sup>32</sup>. Elle est assistée par sa tante Marie de Boisrouvray ; le marié est fils de Simone de Caix et de Claude de Caix, greffier d'Esclainvillers. Ils baptisent plusieurs enfants à Ainval<sup>33</sup>. Le couple Preverel a une autre fille, Jeanne.

Françoise de Caix, seconde sœur d'Adrien et de Claude, est mariée à Louis Thibault, labou-

<sup>22</sup> Paris AN : LL 606-611, registres capitulaires de la Sainte-Chapelle. Certaines des mentions sont citées dans Michel Brenet, *Les musiciens de la Sainte-Chapelle du Palais* (Paris : Picard, 1910) aux p. 240-278.

<sup>23</sup> Les cinq actes cités sont en LL 606 f. 164r, f. 201v, f. 216v, LL 607 f. 238r et LL 608 f. 79v.

<sup>24</sup> Le 20 novembre 1715, le logis « autrefois occupé par Me De Caix » est réaménagé pour y loger quelqu'un ; le 11 décembre le chapitre réattribue sa cave et le 11 juillet son appartement (LL 611 f. 157v, 156v et 167r).

<sup>25</sup> Ces procurations sont en général annexées aux actes de constitution de ces rentes : voir MC LXVI 347 (6 février 1714), LXVI, 361 (25 novembre 1716), LXVI, 365 (11 janvier 1718), CXII, 500 (6 août 1724), CXII, 503 (15 janvier et 12 février 1726).

<sup>26</sup> Troisième du nom, pour reprendre la numérotation de Caix de Saint-Aymour. Il l'évoque p. 238 de son ouvrage.

<sup>27</sup> Des de Caix natifs d'Ainval étaient déjà présent à Paris, comme l'atteste le mariage d'un François Decaix, maître tailleur d'habits, fils de feu François Decaix, laboureur d'Ainval, avec Marie Devilliers : MC XXIX, 181 (7 mars 1644).

<sup>28</sup> AD Yvelines : 3 E 44 17 (7 juillet 1695), convention.

<sup>29</sup> MC XXXV, 293 (28 avril 1666).

<sup>30</sup> MC LXXXV, 178 (10 novembre 1660) : contrat de mariage.

<sup>31</sup> MC LXXXV, 206 (13 août 1674) : inventaire après décès.

<sup>32</sup> MC LXXXV, 246 (14 juillet 1688) : contrat de mariage.

<sup>33</sup> En 1692, 1698 et 1701 : voir les BMS d'Ainval.

reur à Ainval ; leur fils Martin est valet de chambre de la chancellerie douairière<sup>34</sup>.

La famille d'Adrien III de Caix, qu'on voit travailler tout près du chancelier Séguier et de sa femme, a donc gardé des liens forts avec Ainval et la famille de Louis de Caix. Il est fort possible que l'influence de ces « Caix de la Chancellerie » ait eu un impact sur la nomination de Louis à une chapellenie de la Sainte-Chapelle (qui était l'église desservant la Chancellerie), une quinzaine d'années avant que Louis d'Hervelois « de Caix » ne suive le même chemin. Et si l'on observe que notre musicien éditera ses œuvres sous le nom de « Caix d'Hervelois » alors qu'il signe tous ses actes « D'Hervelois de Caix » ou « D'Hervelois » tout court, il signifiait sans doute qu'il se sentait plus redevable de son ascension sociale à sa famille maternelle qu'à sa famille paternelle, au nom moins connu et à l'ascendance plus modeste.

Nous avons résolu ici de l'appeler « Louis d'Hervelois de Caix », nom qui a le triple avantage de le distinguer de son père Louis d'Hervelois, de son oncle Louis de Caix et de ses cousins les Caix de Lyon.

### Jeunesse, formation et adresses parisiennes

Louis d'Hervelois de Caix naît donc à Ainval à la mi-septembre 1677, de Louis Dervelois et Marie De-caix – sa date de naissance est déduite de son acte de sépulture. On ne lui connaît aucun frère ni sœur ; rien non plus de sa jeunesse ni de son premier apprentissage de la musique. Rien, notamment, sur un éventuel passage à la maîtrise de la cathédrale d'Amiens<sup>35</sup>.

L'étape suivante intervient à Paris, lorsque le 3 août 1697 (Louis a presque vingt ans) une délibération capitulaire<sup>36</sup> rapporte que

*Ce mesme jour [la Compagnie a arrêté] sur ce que Monsieur Dongois avé représenté à la compagnie que Me Louys de Kais chapelain ordinaire a avec luy un neveu qui s'estudie à jouër de la basse de viole dont le bruit l'incommode ; que puisqu'il y a dans le mesme escalier une chambre qui n'est point occupée, il prie la compagnie d'en permettre l'usage à son neveu à condition d'en rendre la clef sitot qu'elle la desirera, l'affaire mise en délibération elle luy a acordé l'usage de lad. chambre.*

Pourquoi Louis est-il à Paris en 1697 ? La mort prématurée de ses parents – disparus avant 1714 – l'aurait-elle mis sous la protection de son oncle maternel Louis de Caix ? Aurait-il montré des dons précoces qui auraient convaincu ses parents de l'envoyer à Paris en profitant du réseau parisien de la famille de Caix ?

L'instrument joué par le neveu appartient en fait à François Chaperon [Chapperon], maître de musique de la Sainte-Chapelle<sup>37</sup>, qui le lègue l'année suivante à son domestique avec quelques autres instruments :

*Je donne et legue à Armand mon domestique pareille somme de cent livres une fois payée, et outre ce la bonne basse de violon dont il se sert actuellement, celle qui est chez Mr D'Artois, qui m'appartient, le*

<sup>34</sup> AD Somme : 3 E 673 pièce 151 (4 octobre 1675). Martin sera procureur de ses deux parents pour faire dresser l'inventaire après décès de Claude (procuration jointe à l'inventaire de Claude) ; leur nièce Jeanne Preverel qui vivait avec eux est également présente (MC LXXXVII, 685, 4 décembre 1690).

<sup>35</sup> Il aurait pu être enfant de chœur à la cathédrale d'Amiens, ville proche d'Ainval : les archives de cette maîtrise très réputée (AD Somme : 4 G) révèlent une vie musicale intense, les noms de maîtres célèbres, des orgues bien entretenues. Les enfants de chœur y étaient aussi instruits en musique instrumentale, la maîtrise possédant des violes et des instruments à vent depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle – voir Georges Durand, *La musique de la cathédrale d'Amiens avant la Révolution, notice historique* (Amiens : 1922). Hélas aucun document ne révèle son nom.

<sup>36</sup> Paris AN : LL 609 f. 31r-31v (*Registres capitulaires des décisions de la Sainte-Chapelle*, 3 août 1697). Cité par Brenet 1910 p. 258. Il est exclu que cet épisode concerne François Joseph de Caix, qui n'avait qu'environ 5 ans à cette époque.

<sup>37</sup> François Chaperon, maître de musique de la Sainte-Chapelle de 1679 à sa mort (1698), après avoir été maître de musique à Saint-Germain l'Auxerrois à partir de 1665 environ. C'est Marc-Antoine Charpentier qui lui succédera à la Sainte-Chapelle, de 1698 à sa mort (1704). Sur la musique à la Sainte-Chapelle à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, voir Brenet 1910 et Patricia Ranum, *Portraits around Marc-Antoine Charpentier* (Baltimore : auteur, 2004), chapitre V p. 241-250.

*tuorbe et l'autre basse qui est dans mon cabinet long, et la violle qui est chez Mr de Kays, chappelain ordinaire de la Ste Chappelle*<sup>38</sup>.

Dernier indice qu'on possède sur la formation de Louis : le *Mercur de France* de juin 1738, dans un mémoire anonyme de neuf pages pour servir à l'histoire de la musique vocale et instrumentale, précise p. 1117-1118 que

*L'illustre Marais, sous le dernier règne, fut le premier qui en joua dans une si grande perfection, qu'après lui, quoiqu'il ait fait de très habiles élèves, et que cet instrument ait été fort à la mode, et extrêmement cultivé, on peut dire que si quelques-uns l'ont égalé, personne ne l'a surpassé. Il a laissé des fils véritablement héritiers de ses talents ; ainsi que d'autres excellens maîtres, tels que Caix, d'Hervelois, Allari, Forcroix*<sup>39</sup>.

Dans ces quatre noms, on reconnaît François Joseph de Caix, Louis d'Hervelois de Caix, Hilaire Verloge dit Alarius et Forqueray.

Si l'on considère que Marais fut élève de Chaperon de 1667 à 1672 à la maîtrise de Saint-Germain l'Auxerrois<sup>40</sup>, que Louis fut élève de Marais et qu'on l'entend faire ses gammes en 1697 à la Sainte-Chapelle sur une viole prêtée par Chaperon à son oncle Louis de Caix, on peut conjecturer que Chaperon vieillissant a pu être un des premiers maîtres de Louis à la Sainte-Chapelle – peut-être pour la composition ? – et qu'il a pu mener tout naturellement son élève à Marais.

Après l'épisode de la Sainte-Chapelle, dix ans passent avant qu'on entende parler à nouveau de Louis. Il s'installe comme maître de basse de viole à Paris, en musicien indépendant de toute institution, n'ayant jamais eu de charge ni à la cour ni ailleurs. Sa carrière est longue, ponctuée ici ou là par la parution d'un volume de ses œuvres entre c. 1708 et 1753. Il a sûrement eu de nombreux élèves, dans les milieux bourgeois et noble, dont certains sont évoqués plus bas.

Il se fait appeler « Maître de basse de viole » ou « monstrant à jouer de la basse de viole » dans tous les actes où il précise son état, à deux exceptions près en 1733 et 1740, où cette mention se réduit à « Maître de viole ». Ses adresses à Paris se succèdent ainsi :

- En 1709, cloître et paroisse Saint-Jacques de la Boucherie (locataire)<sup>41</sup>
- Vers 1708-1711 : rue et paroisse Saint-Sauveur<sup>42</sup> (locataire)
- En 1714, rue Michel Le Comte paroisse Saint-Nicolas des Champs<sup>43</sup> (locataire).
- En 1715, rue de la Sourdière paroisse Saint-Roch<sup>44</sup> (propriétaire, maison vendue en mai 1716).
- En 1716-1724, rue des Prouvaires [Prouvelles] paroisse Saint-Eustache<sup>45</sup> (locataire).
- En 1724, rue Royale paroisse Saint-Paul<sup>46</sup> (propriétaire).
- En 1726-1730, rue de l'Arbre sec paroisse Saint-Germain l'Auxerrois<sup>47</sup> (locataire), « dans une porte cochère vis à vis un notaire ».
- En 1731-1759, rue du Jour paroisse Saint-Eustache (propriétaire). D'abord en 1731 « chez un

<sup>38</sup> MC LXIX, 171 (12 mai 1698) : testament de François Chaperon, cité d'après Patricia Ranum, « Testament of François Chaperon », [http://ranumspanat.com/chaperon\\_will.html](http://ranumspanat.com/chaperon_will.html) (consulté en août 2014).

<sup>39</sup> Ce passage est repris et simplifié par Pierre-Louis d'Aquin de Chateau-Lyon dans son *Siècle littéraire de Louis XV, ou lettres sur les hommes célèbres* (Amsterdam ; Paris : Duchesne, 1754), p. 142 de la première partie.

<sup>40</sup> Sylvette Milliot et Jérôme de La Gorce, *Marin Marais* (Paris : Fayard, 1991), p. 15-17.

<sup>41</sup> MC IX, 575 (6 juillet 1709).

<sup>42</sup> Période donnée d'après le premier tirage parisien du *Premier livre de viole* (V1).

<sup>43</sup> Nous donnons à chaque fois les sources de la mention la plus ancienne et la plus récente : MC LXVI, 337 (contrat de mariage, 7 février 1714) ; LXVI, 339 (achat de la rue de la Sourdière, 19 mai 1714).

<sup>44</sup> MC LXVI, 356 (26 à 28 juin 1715).

<sup>45</sup> MC LXVI, 358 (6 mars 1716), CXII, 606 (18 mars 1724).

<sup>46</sup> MC CXIII, 307 (6 juillet 1724), CXII, 500 (6 août 1724).

<sup>47</sup> MC CXII, 503 (15 janvier 1726), CXVI, 337 (17 août 1730).

horloger » ou « devant S. Eustache, à la tour d'or », puis « vis à vis le grand portail de St. Eustache, au signe de la croix »<sup>48</sup>.

### **Théodore Angélique de Pressigny, son épouse**

Avec ce chapitre commence la description de la famille de Louis d'Hervelois de Caix : femme, fils et filles, leurs conjoints et descendance. Dans la liste des titres des pièces de viole donnée en annexe, on notera que le compositeur a dédié plusieurs pièces à sa famille.

Théodore Angélique de Pressigny épouse Louis le 7 février 1714<sup>49</sup>. Elle est alors veuve de François Anglard, maître chirurgien et bourgeois de Montluçon, et demeure à Paris rue Vivienne. Les témoins de son mariage sont notamment, du côté de l'épouse, Timoléon d'Amorezan de Pressigny (ca. 1655 – ca. 1726, son père supposé, comme on le verra plus bas) et son épouse Marie Elisabeth d'Alègre (ca. 1663 – 1754), deux de leurs filles et leurs maris Pierre Jacques Moreau de Nassigny et Jean Moreau de Séchelles (qui sont frères) et Simon Clapeyron (1656-1724), marchand et banquier lyonnais lié aux Moreau. Timoléon d'Amorezan de Pressigny était ancien conseiller au Parlement, Pierre Jacques était déjà à cette date président en la première chambre des Requêtes, son frère Jean sera un intendant du Hainaut, des Flandres, de Lille et ministre de Louis XV ; il s'agit donc d'une famille de notables. Du côté du mari les principaux témoins sont son oncle Louis de Caix, chapelain de la Sainte chapelle, et les sieurs « Lalande et Rebel, ordinaires de la musique du Roi<sup>50</sup> ».

Le mariage se fait en communauté de biens ; l'épouse apporte en dot la même somme que lors de son premier mariage, soit 30 000 lt – 25 000 en deniers comptants et 5 000 en habits et bijoux. Sur les 25 000 lt, 3 000 lt sont payés comptant par son père pour le rachat de terres à elle données lors du premier contrat de mariage ainsi que 600 lt promises. Un tiers des 30 000 lt entre dans la communauté, les deux autres tiers lui restant en propre et que l'époux est en charge de placer en rentes ou en biens, avec déclaration de leur emploi. L'apport de l'époux, probablement faible, n'est même pas mentionné. Un douaire de 1 000 lt est prévu et le survivant pourra choisir par préciput jusqu'à 6 000 lt en meubles ou deniers comptants.

Un certain nombre d'indices troublants ont été relevés : Théodore Angélique n'apparaît jamais dans les actes avec le patronyme d'Amorezan de Pressigny ; son père n'y est jamais cité comme tel, cependant lui et deux de ses filles sont les premiers témoins nommés au contrat de mariage. Le contrat de 1714 fait mention d'un premier contrat de mariage passé en 1705 avec François Anglard<sup>51</sup> ; il apparaît enfin que Théodore Angélique s'était alors mariée sous le patronyme de Berton, comme l'atteste un acte de baptême où elle intervient comme marraine sous le nom de « damoiselle Theodore Angélique Berton épouse de François d'Anglard<sup>52</sup> ». De ce mariage elle avait eu un fils Timoléon François, mort à huit mois<sup>53</sup>.

De tout cela, on peut raisonnablement déduire que Théodore Angélique était fille illégitime

---

<sup>48</sup> MC XXIII, 477 (27 mai 1731), CXII, 574 (12 novembre 1759). L'existence de ces trois enseignes dans la rue du Jour n'implique pas qu'il a occupé trois logis différents : celles-ci changent en fonction de l'occupant de la boutique qui occupe le seuil de la maison.

<sup>49</sup> MC LXVI, 337 (7 février 1714) : contrat de mariage.

<sup>50</sup> Il s'agit de Pierre Gouïn de La Lande, un des 24 violons du roi, également violoniste de l'opéra, que les relevés de Marcelle Benoît mentionnent entre 1715 et 1730 ; sa signature est identique à celle qu'il appose sur une constitution où il signe *Pierre Gouïn de Lalande* (MC LXVI, 405, 18 janvier 1721). L'autre est Jean-Féry Rebel, qui eut les mêmes fonctions, également compositeur de musique de la Chambre à partir de 1726 ; sa signature est identique à celle qui figure sur un exemplaire de ses *Sonates à violon seul... livre II<sup>e</sup>* (Paris : Foucault, 1713) à Paris BNF (Mus.) : VM7-704.

<sup>51</sup> Contrat passé devant Coffin, notaire royal à La Crête (commune d'Audes, Allier) le 15 janvier 1705, minute indisponible. François Anglard, maître chirurgien à Audes, est né le 31 octobre 1668 dans cette localité.

<sup>52</sup> AD Allier, BMS de Bizeneuille, baptême de Théodore Angélique Lancel, 25 octobre 1706.

<sup>53</sup> AD Allier, BMS de Chazemais, sépulture du 31 août 1707.



de Timoléon d'Amorezan de Pressigny<sup>54</sup>, qui l'avait d'abord mariée en province à un chirurgien résidant dans ses seigneuries de Pressigny, La Creste, Nassigny, Bizeneuille et autres lieux. Ayant perdu son mari et son fils, elle obtint de se remarier à Paris aux mêmes conditions avec un homme aisé mais d'ascendance bien plus modeste que celle des maris de ses sœurs, sans toutefois porter le patronyme de son père. Le fait que celui-ci l'ait dotée de 30 000 lt lors de son premier mariage et qu'il lui ait donné des terres à cette occasion montre à tout le moins qu'il ne l'avait pas négligée.

Peu après son mariage, le 14 juin 1715, les époux obtiennent du Châtelet de Paris une sentence de séparation de biens<sup>55</sup>. Son mari avait à ce moment des difficultés financières sérieuses et elle pouvait ainsi sauvegarder son patrimoine en le préservant de l'appétit des créanciers. Comme Louis ne peut lui rembourser immédiatement sa dot elle fait procéder le 19 juin suivant à la vente des meubles de son époux, dont elle retire 3 510 lt qu'elle retient pour elle.

Théodore Angélique meurt en couches le 9 mai 1730, après la naissance de sa fille Angélique Théodore le 26 avril, sans testament ni inventaire. La dette de 30 000 lt de Louis envers elle, porteuse d'intérêts, sera transportée vers ses enfants lors de la liquidation de sa succession<sup>56</sup>, qui n'intervient qu'en 1766 en même temps que celles de son mari et de son fils Jean Charles. C'est d'ailleurs cette liquidation qui précise la date de sa mort, aucun acte de sépulture n'ayant été retrouvé.

### **Timoléon Louis, le fils infirme**

Né vers mi-décembre 1714 et aîné des enfants, Timoléon Louis a été « infirme de corps et foible d'esprit » tout au long de sa vie, de sorte qu'il n'a jamais été autonome et est resté à la charge de sa famille. Son éducation n'avait pas été négligée pour autant : il savait signer, lire, connaissait les rudiments de la religion appris du curé de Saint-Eustache, mais ne savait pas compter et ne savait pas la valeur de l'argent. Les premiers éléments qu'on a sur ce garçon sont deux rentes viagères de 181 lt et 320 lt constituées par son père<sup>57</sup> en 1723 et 1724.

Le 14 octobre 1746, un procès-verbal d'interdiction vient conclure une requête faite par son père avec l'accord de ses proches et amis devant Jérôme d'Argouges, lieutenant civil du Châtelet, qui oblige désormais Timoléon à avoir un curateur pour gérer sa vie et ses biens<sup>58</sup>. La procédure a nécessité un entretien de Timoléon devant le sieur d'Argouges, retranscrit dans l'acte. Nous reproduisons l'intégralité de ce dialogue émouvant :

*Nous lui avons demandé son nom : a dit Thimoléon Louis d'Hervelois de Caix. — À luy demandé son âge : après avoir beaucoup hésité a dit trente deux ans et demy. — À luy demandé à quoy il s'occupe : a dit qu'il s'occupe à lire, qu'il ne sçait point écrire ny compter et a dit cela en pleurant. — À luy demandé s'il n'a pas appris à écrire : a dit qu'il a appris mais n'a jamais pu écrire attendu qu'il est paralitique de bras et de presque de tout le corps et que s'il estoit par terre il ne pourroit se relever. — À luy demandé depuis quand il est paralitique : a dit dès sa tendre enfance et qu'il est né comme cela et qu'il veut [se ?] rendre dans un couvent et a continué de pleurer. — À luy demandé s'il est instruit dans la religion et s'il a fait sa première communion : a dit qu'il est instruit mais n'a point fait sa première communion, que c'est M. le curé de St Eustache qui est son confesseur qui n'a pas jugé à propos de la luy faire faire. — À luy demandé s'il est seul enfant de son père : a dit qu'ils sont quatre, deux garçons et deux filles, qu'il a une sœur ma-*

<sup>54</sup> Cette déduction revient à MM. Frédéric Michel et Thierry Pingault.

<sup>55</sup> L'acte n'a pas été retrouvé ; il est cité dans l'acte d'union des créanciers des 28-26 juin 1715 (MC LXVI, 356).

<sup>56</sup> MC XLI, 595 (12 septembre 1766) : compte de liquidation résumé plus bas.

<sup>57</sup> MC CXII, 596 (25 février 1723) : rente sur les aides et gabelles, pour un capital de 4525 lt. MC CXII, 606 (18 mars 1724) : rente sur les tailles et autres impositions pour un capital de 7525 lt.

<sup>58</sup> Y 4652 (14 octobre 1746) : interdiction de Timoléon Louis d'Hervelois, contenant un procès-verbal de requête du 30 septembre et l'entretien avec Timoléon du 8 octobre.

*riée au sieur Vermonet qui a une charge à l’Arsenal et aux toilles, que son autre sœur est à Ste Avoye et que son frère est aux Indes où son père l’a envoyé parce qu’il n’en était pas content et qu’il était libertin. À demandé si sa mère est vivante : a dit qu’elle est morte il y a environ douze à quatorze ans dans la rue de l’Arbre sec sur la paroisse St Germain l’Auxerrois. — À luy demandé si à la mort de sa mère son père a rangé ses affaires et fait faire inventaire : a dit que non. — À luy demandé s’il a requis son père se faire interdire : a dit que non et que dans son estat d’infirmité il ne peut demander à son père autre chose qu’il le nourrisse et entretienne, ne sçait point ce qui luy revient des biens de sa mère parce qu’il ne convient pas qu’il le demande à son père. — À luy demandé s’il connoit la monnoye : a dit qu’il connoît un louis d’or, sçait bien qu’il vaut vingt quatre livres, qu’un écu vaut trois livre mais ne pourroit sçavoir combien dix louis valent ni combien il faudroit luy rendre de monnoye s’il donnoit un ecu pour acheter quelque chose. — À luy demandé s’il sçait combien valent dix écus : a dit qu’il ne le sçait point, que son père luy a bien enseigné tout cela mais ne l’a pu apprendre parce qu’il n’a point de mémoire, qu’il sçait bien qu’il ne peut rester dans le monde, pour quoy il demande à son père qu’il le mette dans quelque communauté de chanoines réguliers. — À s’il avoit du bien s’il seroit en estat de le gouverner : a dit que non. — À luy demandé qui il veut qui ait soin de son bien : a dit son père tant qu’il vivra et après luy son beau-frère et sa femme apte de tout. — À luy demandé s’il veut signer : a dit qu’il ne le peut point, qu’à la vérité il pourroit bien mettre son nom mais que devant nous la main luy trembleroit trop et que nous l’en dispensions.*

L’acte stipule que Louis d’Hervelois de Caix est et demeurera son curateur et qu’en cette qualité il est autorisé à mettre son fils en pension. Deux certificats de vie de 1748 et 1749 révèlent<sup>59</sup> que Timoléon est en effet placé chez les Révérends Pères pénitents du tiers ordre de Saint-François de Notre-Dame de Chéry, à Vailly-sur-Aisne. Après la mort de son père 1759, il revient à Paris, placé en pension – avec domestique – chez le sieur Georges, à la barrière du Jardin-du-Roi<sup>60</sup>. Ayant hérité du quart des biens de ses deux parents<sup>61</sup>, il continue à percevoir les revenus afférents de même qu’il aura plus tard ceux de son frère cadet Jean Charles, mort en 1762, dont il héritera pour un tiers.

Deux comptes de curatelle de 1766 et l’inventaire après décès de sa sœur Angélique Théodore permettent de retracer la liste de ses curateurs, qui sont souvent des membres de la famille<sup>62</sup>. Timoléon meurt le 1<sup>er</sup> janvier 1792, habitant alors au 7 rue Geoffroy Langevin dans une maison appartenant à sa famille ; il est inhumé le lendemain en la cave de l’église Saint-Merri. Sa nièce Angélique-Marie est son unique héritière, toute sa fratrie étant morte avant lui<sup>63</sup>.

#### **Angélique, fille mariée à Jacques Vermonet**

Seconde des enfants vivants, elle est née avant 1721, devient marraine de sa sœur cadette Angélique Théodore et se marie<sup>64</sup> le 29 juillet 1744 avec Jacques Vermonet (12 février 1713 – 1<sup>er</sup> juillet 1784<sup>65</sup>), fourrier de l’Artillerie de France, demeurant vieille rue du Temple, fils de Pierre Vermonet maître palefrenier et inspecteur des équipages du Roi et de Marguerite Vavasseur, et veuf de Marie Henriette Hellaud. Son père la dote de 1 000 lt réparties en quatre rentes sur les aides et gabelles, qu’il avait constituées pour elle en 1721 avec un capital total de 40 000 lt. Il la dote également du

<sup>59</sup> MC CXII, 549 (21 février 1748) et 551 (5 mars 1729). Le couvent est nommé « Notre-Dame de Chery-les-Vailly » dans les actes ; il reviendra au XIX<sup>e</sup> siècle à la congrégation des Sacrés-Cœurs de Picpus.

<sup>60</sup> D’après le contrat de mariage d’Angélique Théodore d’Hervelois de Caix, cité en son lieu.

<sup>61</sup> Par exemple, deux rentes de Jacques Marin Vincent de Milleville sont transportées de son père décédé vers lui et sa nièce Angélique-Marie Vermonet : MC XLI, 625 (3 août 1772).

<sup>62</sup> M<sup>e</sup> Antoine René Boucher le jeune, procureur au Parlement, nommé le 7 novembre 1759, puis Gilles Boucher de La Richarderie, beau-frère de Timoléon, à partir du 6 septembre 1765, puis Claude François Martin d’Ingrande, à partir du 27 mars 1766. Boucher de La Richarderie reprend ensuite la curatelle, suivi par François Michel Vermeil, neveu par alliance de Timoléon, après un avis des parents et amis du 7 mai 1772. Les comptes de curatelle sont en XLI, 595 (12 septembre 1766) ; voir aussi Y 4810 (7 novembre 1759), MC XCV, 299 (1<sup>er</sup> septembre 1765), Y 4880 A (6 septembre 1765) et Y 4887 B (27 mars 1766). L’inventaire après décès de sa sœur Angélique Théodore est cité plus bas.

<sup>63</sup> MC LXXV, 876 (23 février 1792) : notoriété pour Timoléon Louis d’Hervelois ; AD Paris : paroisse Saint-Merry, décès de 1792.

<sup>64</sup> MC CXII, 542 (29 juillet 1744) : contrat de mariage.

<sup>65</sup> Naissance : AD Yvelines, BMS Notre-Dame de Versailles. Inventaire après décès : MC CXXI, 493 (6 juillet 1784).

quart des revenus des biens de sa mère défunte et de la rente d'une tontine passée le 11 septembre 1734, pour 42 lt 17 s. Elle est mariée en communauté de biens réduite à 6 000 lt et reçoit de son mari un douaire de 600 lt ; celui-ci apporte une rente totale de 1 750 lt, un capital de 16 600 lt en argent comptant et en portion d'un office de juré aulneur et visiteur de toile à Paris, outre son office de fourrier de l'artillerie.

Angélique meurt en couches<sup>66</sup> trois ans après son mariage, le 25 juin 1747, neuf jours après la naissance d'Angélique Marie (16 juin 1747 – 29 mars 1835<sup>67</sup>). La famille louait rue Simon Lefranc une des maisons appartenant à son père ; son inventaire après décès<sup>68</sup> révèle un intérieur aisé, avec laquais et servante, où se distinguent un pupitre à musique et deux basses de viole – probablement a-t-elle été une élève de son père. Vermonnet se remarie ensuite avec Marie Émilie de La Mouche<sup>69</sup>.

### Jean Charles, le fils mort aux Indes

Né entre octobre 1721 et octobre 1722, il est le troisième des enfants vivants. Comme ses frères et sœurs, il a bénéficié encore jeune d'une tontine constituée par son père, dont les références n'ont pas été retrouvées<sup>70</sup>. Ce garçon difficile a causé des ennuis à son père, au point que celui-ci envoya un placet à Charles-Henry Feydeau de Marville, lieutenant général de police de Paris<sup>71</sup>, pour demander son emprisonnement à Bicêtre. Il avait empoché et dilapidé des sommes (probablement des loyers) que son père l'envoyait percevoir en ville.

*A Monseigneur De Marville / Lieutenant general de Police. / Monseigneur, / Le Sr louis d'Hervelois de Caix représente tres humblement à Vôtre Grandeur qu'il a un fils âgé d'environ 18 ans lequel menant une vie tres deregulé empruntant de tout le monde ; et ayant été à la ville recevoir pour le suppliant une somme de 375 lt et une autre somme de 75 lt lesquelles ils les a emportées et dissipées soit au jeu auquel il est adonné, et à d'autres debauches – notamment faisant des repas considerables lesquels ne paye pas, ne couchant plus chez le suppliant, qui pour empêcher la continuation de ses desordres vous supplie Monseigneur, qu'il vous plaise ordonner qu'il soit enfermé à Bixêtre ; et il fera des vœux au Ciel pour la santé De Votre Grandeur. / Dhervelois de Caix. / [en marge :] St Lazare au lieu de Bixêtre.*

Le dossier contient encore trois autres pièces de police adressées au comte de Maurepas ou au cardinal de Fleury, qui montrent qu'après une enquête visant à constater les faits, Jean Charles fut envoyé à la prison Saint-Lazare le 15 octobre 1740, sa conduite et sa pension étant à la charge de la famille. Il s'est ensuite engagé, en compagnie d'un certain Berthelin, pour servir dans la Compagnie de Bessan, une compagnie d'environ 400 hommes qui avait ses quartiers à Lorient pour servir à la défense de la Compagnie des Indes<sup>72</sup>, tant en son port de Lorient que dans ses comptoirs d'outre-mer. À la demande de son père il a été libéré le 29 janvier 1741 et est parti à Lorient pour son entraînement<sup>73</sup>. On comprend mieux, dès lors, ce que frère aîné Timoléon disait de lui lors de son procès-

<sup>66</sup> Décès annoncé dans les *Affiches de Paris*, n° 50 du jeudi 29 juin 1747.

<sup>67</sup> AD Paris : *État-civil reconstitué* et *Caisse Lafarge* : F 22 924. Elle a été mariée à François Michel Vermeil (29 septembre 1730 – 12 janvier 1810), avocat au Parlement (contrat de mariage : MC XLI, 593, 29 juin 1766). Ils demeuraient rue Sainte-Croix de la Bretonnerie. De ce mariage sera issue la seule descendance vivante de Louis d'Hervelois, où s'illustrent les branches Chanlaire, Cibot et Fossé d'Arcosse, notamment dans la peinture et dans l'édition.

<sup>68</sup> MC LVIII, 342 (29 août 1747).

<sup>69</sup> MC II, 519 (15 avril 1749) : contrat de mariage (d'où descendance).

<sup>70</sup> Elle est citée dans l'inventaire après décès de sa sœur Angélique Théodore, pièce 8.

<sup>71</sup> Paris Ars. : Ms. 11456. *Archives de la Bastille. 2e section : prisonniers, dossiers individuels et documents biographiques, dossiers Ca-Cha.*

<sup>72</sup> Le fait que Jean Henry Orry de Fulvy ait été administrateur de la Compagnie des Indes depuis 1733 n'est peut-être pas étranger à cet engagement : Louis d'Hervelois aurait pu le solliciter pour faire engager son fils, ce qui lui permettait à la fois de le faire sortir de prison et de l'éloigner.

<sup>73</sup> Sans payer son voyage de Paris à Lorient, dont la facture subsistera dans son inventaire après décès... Il existe aux Archives Nationales d'Outre Mer à Aix-en-Provence des documents sur la Compagnie de Bessan (non consultés).

verbal d'interdiction du 14 octobre 1746 :

*... À luy demandé s'il est seul enfant de son père : a dit qu'ils sont quatre dont deux garçons et deux filles, qu'il a une sœur mariée au sieur Vermonet qui a une charge à l'Arsenal et aux toiles, que son autre sœur est à Ste Avoye et que son frère est aux Indes où son père l'a envoyé parce qu'il n'en estoit pas content et qu'il estoit libertin.*

Le peu qu'on sait de lui provient d'une notoriété de 1763 postérieure à son décès, de son inventaire après décès dressé en 1765<sup>74</sup> et de quelques actes annexes. Il a donc embarqué à Lorient, « chargé de pacotille », sur un navire de la compagnie des Indes allant probablement à Pondichéry. Il est monté en grade, recevant le 25 octobre 1750 son brevet de lieutenant d'infanterie à Pondichéry et le 21 novembre 1751 son brevet de commission de capitaine d'infanterie<sup>75</sup>. À la même époque, il a été cité dans un journal<sup>76</sup> avec quelques autres officiers à propos des succès militaires français contre les Indiens dans la principauté d'Arcatte [Arcot].

La Guerre de Sept ans (1756-1763) sera l'occasion de porter les conflits opposant les Anglais et les Français jusque dans leurs colonies respectives de l'Inde. En 1758, le conseiller Léon de Moracin tient les positions françaises du Mazulipatnam tandis que Charles Joseph Patissier de Bussy, marquis de Castelnaud, tient celles du Deccan. Le 12 novembre 1757, ce dernier avait signé au camp français une reconnaissance de dette à Jean Charles de Caix pour la somme considérable de 33 000 roupies, soit 79 200 lt<sup>77</sup> – l'origine de cette dette n'est pas connue mais on peut supposer que l'argent a pu servir à la solde et au ravitaillement des troupes. Après le siège de Madras (décembre 1758 – février 1759), Bussy reçoit le commandement général des forces françaises en Inde en mars 1759, alors que nombre d'officiers, malades ou sans solde, préfèrent repartir en France, laissant derrière eux des troupes françaises très affaiblies.

Peu après, Jean Charles est fait prisonnier. La notoriété du 8 juillet 1763 donne le récit de sa capture, alors qu'il est stationné au fort de Ganjam. Léon de Moracin, ancien gouverneur de Mazulipatnam et des provinces dépendantes, et François Joseph de Sombreuil, capitaine des Grenadiers au Bataillon de l'Inde, y attestent que

*ledit sieur de Caix fils étoit vivant le trente juillet mil sept cent cinquante neuf, pour l'avoir vu alors dans le camp de l'armée française du costé de Ganjan, d'où il est sorty avec plusieurs officiers ledit jour à huit heures du soir pour aller conférer avec le zemidar Narendio sous une touffe d'arbres également distante dudit camp françois et de celui dudit Narendio qui l'a fait enlever par trahison, et l'a fait conduire à son fort appelé Kimery, situé dans une forest très épaisse à quinze lieues de Ganjan<sup>78</sup>.*

Il existe une lettre d'un sieur de Villeneuve qui donne un récit détaillé de l'épisode qui a conduit à son emprisonnement<sup>79</sup>. Il écrit :

<sup>74</sup> MC CXII, 728 (8 juillet 1763) : notoriété. MC XCV, 299 (30 août 1765) : inventaire. Y 4867 B (22 août 1764) : bénéfice d'inventaire du 27 août 1763.

<sup>75</sup> Mme Deront, *Résumé des brevets, provisions et commissions du roi et des nominations faites par les directeurs de la Compagnie des Indes et le Conseil supérieur de Pondichéry*. Pondichéry et Paris : 1931 (p. 18 et 22).

<sup>76</sup> *Suite de la clef, ou journal historique sur les matières du tems... tome LXIX, janvier 1751*. Verdun et Paris : Ganeau, 1751 (p. 472).

<sup>77</sup> La dette constitue la première pièce de l'inventaire après décès ; elle est reconnue par Bussy dans un arrêté de compte et obligation : MC LXX, 433 (14 septembre 1765).

<sup>78</sup> Ganjam est une petite ville portuaire, entre Cuttack et Barhampur, où les Français tenaient un fort. Le détail du conflit autour de Ganjam est donné dans Lionel Forde, *Lord Clive right hand man : a memoir of Colonel Francis Forde* (Londres : 1910), chapitres 7-9. Voir aussi le dernier chapitre de George Bruce Malleson, *Histoire des Français dans l'Inde, depuis la fondation de Pondichéry jusqu'à la prise de cette ville (1674-1761)...* (Paris : 1874). Le fort de Kimery [Quimery] correspond probablement au village de Kimbhiri (district de Nayagarh, sous-district d'Odagaon), à une soixantaine de kilomètres au nord de Ganjam. Quant au chef Narendio [Narendo, Narrandieu, Narandir], il était gagné à la cause anglaise, comme nombre de ses congénères ainsi que le rapporte Forde.

<sup>79</sup> Lettre de M. de Villeneuve à M. de Verdrière (Ganjam, 12 septembre 1759). Paris AN : F-50-1, transcrite aux p. 17-24 de Émile Barbé, *Le Nabab René Madec : histoire diplomatique des projets de la France sur le Bengale et le Pendjab (1772-1808), d'après nos papiers d'état originaux et inédits...* Paris : 1894. Il apparaît que Jean Charles s'était laissé circonvenir

*Ce pauvre M. de Caix est dans le fort de Quimery avec sept autres Français qui venaient de l'armée de M. Durocher pour nous joindre, et qui ont été pris et menés dans le même fort. Il souffre cruellement ; il est accablé de regrets et de chagrin : il est vrai qu'il est cause de tous nos malheurs.*

Ses effets personnels et son inventaire sont consignés par Denoual, greffier au conseil supérieur de Pondichéry, à l'exception d'un plat à barbe en argent mis en sûreté par un supérieur<sup>80</sup>. Il reste en détention jusqu'à sa mort (probablement d'épuisement et de maladie) ; une lettre<sup>81</sup> de Cocheret de Jarlière, employé de la Compagnie des Indes, adressée le 17 avril 1762 au gouverneur de Visakhapatnam en précise les circonstances :

*Monsieur, la gesne dans laquelle je suis icy m'a empêché de vous apprendre la mort de Mr de Caix ; il est décédé entre mes bras le 22<sup>e</sup> mars 1762 à six heures du soir etc.*

Le décès est confirmé par la Compagnie des Indes :

*Nous syndics et directeurs de la Compagnie des Indes, certifions [...] que le sieur de Caix cy devant capitaine au Bataillon de l'Inde est décédé à Kimery près Ganjan dans sa prison, ainsy qu'il appert par la lettre écrite de Madras à la Compagnie le 20 février 1764 par le sieur de Noual cy devant greffier au Conseil Supérieur de Pondichéry...*

La Compagnie précise encore que nul autre « de Caix » n'y avait été employé. L'inventaire après décès Jean Charles est dressé à Paris en 1765<sup>82</sup> et sa succession liquidée en 1766 avec celle de ses deux parents. Jean Charles de Caix avait été décoré de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, à une date antérieure à novembre 1759<sup>83</sup>.

### **Jacques Pierre, mort jeune**

Les seuls éléments que l'on possède sur ce garçon sont deux rentes viagères de 160 lt et 300 lt constituées par son père<sup>84</sup> en 1723 et 1724. Il est probablement mort jeune, en tout cas avant juillet 1744, n'étant pas présent au mariage de sa sœur Angélique.

### **Angélique Théodore, fille mariée à Gilles Boucher de La Richarderie**

Elle est née le 26 avril 1730 et fut baptisée le lendemain à Saint-Germain l'Auxerrois<sup>85</sup> :

*Extrait des registres des baptemes de l'eglise royale et paroissiale Saint Germain l'Auxerrois à Paris. Du jeudi vingt septieme d'avril mil sept cent trente fut baptisée Angelique Theodore fille de Louis d'Hervelois de Caix bourgeois de Paris et de Theodore Angelique de Pressigni sa femme [demeurant] rue de l'Arbre seq, le parrein M<sup>re</sup> Louis de Caix pretre chappellain de la Chancellerie, la marreine Angelique d'Hervelois de Caix sœur de l'enfant, laquelle est née du jour d'hier. La marreine n'a pu signer vu son age. Le pere et le parrein ont signé. Signé De Caix pretre, D'Hervelois de Caix, Arnaud pretre.*

---

par Narendio, et qu'il était allé, contre l'avis de M. de Moracin, parlementer avec lui dans la langue locale, qu'il possédait, à mi-chemin des deux camps, où il s'est fait prendre.

<sup>80</sup> MC CXII, 730 (15 mars 1764) : dépôt.

<sup>81</sup> MC XLI, 592 (12 avril 1766). Lettre annexée à son certificat mortuaire.

<sup>82</sup> MC XCV, 299 (30 août 1765).

<sup>83</sup> Décoration mentionnée dans l'inventaire après décès de son père (MC CXII, 574, 12 novembre 1759).

<sup>84</sup> MC CXII, 596 (18 juin 1723) : rente sur les aides et gabelles pour un capital de 4 000 lt. MC CXII, 606 (18 mars 1724) : rente sur les tailles et autres impositions pour un capital de 7 500 lt.

<sup>85</sup> Cet acte de baptême est copié dans l'acte de constitution de la tontine du 28 novembre 1735.

Comme pour ses frères et sœur, son père constitue une tontine à son profit en date du 22 novembre 1735<sup>86</sup>, générant une rente de 48 lt sur un capital de 600 lt.

Le 10 août 1749, son père la nomme légataire universelle et exécutrice testamentaire avec mission de fournir leur légitime à chacun de ses frères et de veiller à ne pas léser sa petite nièce Angélique-Marie Vermonnet. Le 6 juin 1758 son père lui fait donation<sup>87</sup> de ses deux maisons de la rue Traversière et de la rue du Jour, avec réserve d'usufruit, pour une valeur évaluée à 60 000 lt. Sa fille demeure chargée de quatre parties de rentes perpétuelles totalisant 1 952 lt mais tient son père quitte d'une dette de 7 500 lt qu'il avait envers elle (qui n'est autre que le quart de la dette de la dot de sa mère). Ce faisant, il la place en position de chef de famille, pour assurer après sa disparition l'avenir d'une fratrie très éprouvée. Elle fait honneur à cette responsabilité en s'abstenant de sa part de la succession de son père trois jours avant son mariage<sup>88</sup>.

Elle se marie le 20 janvier 1760<sup>89</sup> avec Gilles Boucher de La Richarderie (1713-1827), avocat au Parlement de Paris, fils de François René Boucher et de Marie Madeleine Charlotte Darnaudin<sup>90</sup>. Elle apporte les deux maisons reçues de son père, sa part des sommes retirées de la vente des biens meubles de son père, mais reste débitrice en son nom propre de deux emprunts faits à son beau-frère Jacques Vermonnet et au sieur Duponcelle. Elle remet également à son futur mari le reliquat de l'état de sa situation par rapport aux deniers dont elle a été chargée par les scellés et l'inventaire de son père, et aux deniers reçus en qualité d'exécutrice testamentaire. Sa communauté de biens est limitée à 6 000 lt et son douaire se monte à 600 lt. Outre une donation réciproque au dernier vivant, le contrat de mariage prévoit que son mari devra payer si elle disparaît une pension de 300 lt à son frère infirme Timoléon.

Ce qu'on sait d'elle après son mariage consiste essentiellement en baux et en ventes, c'est-à-dire qu'elle gère ses immeubles<sup>91</sup>, et si le couple eut des enfants aucun ne lui survécut. Elle meurt prématurément le 22 octobre 1771<sup>92</sup> et est enterrée le surlendemain à Saint-Germain l'Auxerrois. Son inventaire après décès<sup>93</sup> ne contient que des papiers (documents familiaux, baux, rentes) et révèle que le couple avait acheté une maison le 24 mars 1766 à Farey, près de Dammarie-les-Lys. Il mentionne également deux actes relatifs à une dette due avant avril 1760 à Louis d'Hervelois de Caix par un « sieur de Caix pensionnaire de Monseigneur le duc d'Orléans », qui ne peut être que Paul de Caix<sup>94</sup>, fils de François Joseph, et mentionne encore de nombreuses quittances relatives aux successions de Louis ou de Jean-Charles. Le couple semble avoir eu à cœur d'apurer les comptes familiaux, quitte à vendre quelque biens pour ce faire. Quelques semaines après l'inventaire, un arrangement intervenu entre Gilles Boucher de La Richarderie et François Michel Vermeil (comme mari d'Angélique-Marie Vermonnet et comme curateur de Timoléon), permet de liquider les derniers points de la succession.

Son mari se remariera en 1772 avec Geneviève Jeanne Dauvergne, d'où une fille Victoire-Hortense, et meurt le 27 mai 1827<sup>95</sup>.

---

<sup>86</sup> MC CXII, 612 (28 novembre 1735) : constitution.

<sup>87</sup> MC CXII, 571 (6 juin 1758) : donation.

<sup>88</sup> MC CXII, 574 bis (17 janvier 1760) : abstention.

<sup>89</sup> MC CXII, 574 bis (20 janvier 1760) : contrat de mariage.

<sup>90</sup> Homme de lettres, il est l'auteur de plusieurs ouvrages parus entre 1753 et 1808. Il a notamment écrit une *Bibliothèque universelle des voyages* qui restera une référence tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. On possède le catalogue de vente de sa bibliothèque (Paris : 23 octobre 1826).

<sup>91</sup> MC CXII, 576 bis (16 juin 1761) : deux baux. MC CXII, 728 (13 juillet 1763) : bail. MC XXVIII, 419 (10 février 1770) : deux ventes.

<sup>92</sup> AD Paris, *État civil reconstitué*.

<sup>93</sup> MC XLI, 624 (19 mai 1772) : inventaire après décès. MC XLI, 625 (4 juillet 1772) : arrangement.

<sup>94</sup> Il assiste, mentionné comme tel, à l'enterrement de Louis d'Hervelois de Caix le 18 octobre 1759.

<sup>95</sup> MC LXXXV, 640 (16 août 1772) : contrat de mariage. MC XLVI 819 (12 juillet 1827) : inventaire après décès.

## Les maisons

De nombreux actes ont été retrouvés concernant des maisons de Louis d'Hervelois de Caix. Là où d'autres avaient préféré investir en terres ou en offices royaux, Louis a préféré investir dans la pierre et toujours dans des maisons situées à Paris, à l'exception du domaine de Montguichet. On dénombre dix propriétés, qui seront examinées ici dans l'ordre chronologique de leur acquisition :

Maison	Acquisition	Revente	Possédée
Rue Royale	mai 1714	février 1770	56 ans
Rue de la Sourdière	mai 1714	mai 1716	2 ans
Rue de Montreuil	février 1720	octobre 1755	35 ans
Domaine de Montguichet	mai 1726	juillet 1729	3 ans
Rue du Jour	juillet 1730	août 1827	97 ans
Rues Simon Lefranc et Beaubourg	1737 – 1746	1770-1821	[4 maisons]
Rue Traversière	janvier 1739	août 1827	88 ans

La maison de la rue Royale, sise paroisse Saint-Paul et relevant de la censive du domaine du Roi, consistait en deux corps de logis sur trois étages, sur rue et sur cour, avec caves et écurie. Construite en 1621, elle fut achetée pour 13 000 lt le 11 mai 1714 de Pierre René de Brisay, seigneur comte de Denonville et baron du Puiset<sup>96</sup>. L'acquisition est faite avec les fonds apportés par la dot de Théodore Angélique (qu'il avait l'obligation de placer) et est affectée à son douaire (elle est donc insaisissable, le loyer produit devant constituer la rente du douaire). Lors des ennuis financiers de Louis, la saisie réelle faite en 1715 à la demande de Jacques Pierre de La Cour est effectivement levée le 15 avril 1716.

Louis habitait cette maison en juillet 1724. Entre 1726 et 1758, la maison a servi de garantie à au moins huit rentes qu'il avait constituées. Avant 1763, elle était louée 730 lt par an à divers locataires, dont 130 lt pour la boutique, le loyer passant ensuite à 800 lt. Lors de la liquidation des successions de 1766, elle était estimée 11 650 lt. Elle est finalement vendue par Angélique Théodore et son mari à Antoine Bobée marchand tapissier en février 1770 pour 15 000 lt.

Seconde maison acquise avec les fonds de Théodore Angélique, et dix jours après la première, la maison de la rue de la Sourdière ne pourra pas être conservée. Située paroisse Saint-Roch, elle donnait par derrière sur le jardin des Jacobins, et consistait en un corps de logis avec porte cochère, écurie, cour avec cuisine et puits mitoyen, trois étages et un grenier. Elle est acquise pour 30 000 lt le 19 mai 1714 de M<sup>e</sup> Gilles Chebron, conseiller du Roi en l'élection de Paris, étant alors possédée par lui et d'autres membres de sa famille<sup>97</sup>. Comme la première, elle est destinée à garantir le douaire de Théodore Angélique.

Cette maison servira elle aussi de caution pour plusieurs actes d'achat ou de constitution de rente ; elle est également saisie en 1715 à la requête de Jacques Pierre de La Cour et bénéficiera d'une mainlevée simultanée avec la précédente. Le 1<sup>er</sup> mai 1716 elle est vendue à Jean Girard, bour-

<sup>96</sup> La maison n'est pas localisée. MC LXVI, 339 (14 mai 1714) : achat, insinué au Châtelet de Paris le 26 mai (DC6 98) avec une date fautive. MC LXVI, 356 (26-28 juin 1715) : acte sur le douaire. MC LXVI, 359 (15 avril 1716) : mainlevée sur saisie réelle. MC CXIII, 307 (6 juillet 1724) : constitution de rente qui indique l'occupation par Louis. MC CXII, 728 (13 juillet 1763) : bail. MC XXVIII, 419 (10 février 1770) : vente, insinuée le 22 février suivant en DC6 116.

<sup>97</sup> Dans le terrier de la censive de l'archevêché la maison correspond à la parcelle 17 de la rue de la Sourdière, avant dernière maison avant l'impasse de la Corderie de Peronette (voir Armand Brette, *Atlas de la censive de l'archevêché de Paris...* (Paris : Imprimerie nationale, 1906), vol. I feuille 12<sup>e</sup> et vol. II notice n° 755). MC LXVI, 339 (19 mai 1714) : achat, insinué au Châtelet de Paris en DC6 98 le même jour. MC LXVI, 358 (19 septembre 1715 rapportée le 6 mars 1716). MC LXVI, 359 (15 avril 1716) : mainlevée de saisie réelle. MC LXVI, 359 (1<sup>er</sup> mai 1716) : acte de revente, insinué en DC6 98 le même jour. MC LXVI, 359 (3 mai 1716) : quittance de paiement.

geois de Paris et à sa femme Suzanne Paris, pour 30 000 Lt qui sont employées aux remboursements des créances du propriétaire.

Louis semble avoir vite recouvré une certaine aisance financière car il peut, trois ans plus tard, acquérir un nouveau bien. Il s'agit cette fois d'un corps de logis sis rue de Montreuil au faubourg Saint-Antoine, paroisse Sainte-Marguerite, composé d'une boutique, d'un passage sur cour, trois chambres et grenier, cave, petite cour et puits, et d'un autre corps de logis au bout de la cour, en aile avec vestibule, chambre, salle à manger et cuisine, écurie pour quatre chevaux, deux étages carrés et grenier, jardin derrière avec usage d'une ruelle au bout du jardin. Le bien est acquis<sup>98</sup> pour 17 000 Lt de Pierre René de Brisay (comme sa première maison), brigadier des armées du Roi, lieutenant général au gouvernement du pays chartrain et de Jeanne Catherine Quantin de Lavienne sa femme.

La maison sur rue est louée dès 1721 pour neuf ans au prix de 260 Lt par an à un fabricant de bas au métier et à sa femme. Le 20 août 1731, un nouveau bail de neuf ans est conclu avec les mêmes pour un loyer réduit à 220 Lt, tandis que la maison sur cour est louée pour neuf ans à 420 Lt par an à une demoiselle qui devra consentir à différer son installation de Noël 1731 à Pâques suivant car Louis avait oublié de signifier son congé au locataire précédent... En 1740, la maison sur rue est louée à un marchand de vin, pour 230 Lt par an. Les deux corps de logis sont finalement revendus en 1755 à Opportune Marie Perron, fille majeure demeurant dans la même rue, pour 12 000 Lt.

Alors qu'il est déjà propriétaire de deux maisons à Paris, Louis achète un bien de campagne le 4 mai 1726 à Jean Baptiste Lemerancier de La Sal, fermier général, célibataire et demeurant à Paris rue de la Jussienne<sup>99</sup>. Ce bien, qu'il ne gardera que trois ans, est décrit ainsi dans l'acte de vente :

*«La maison appelée Montguichet scize prez Gaigny et Montfermeil consistant en un grand corps de logis avec deux pavillons à costé couverts d'ardoise, un pavillon neuf sur la droite de l'entrée de la maison couvert de thuile, un logement pour le jardinier, un autre pour le vigneron, ecurie, grenier à foin, remise, etable à vaches, deux granges et aultres petits bastimens couverts aussy de thuilles grandes et petites, cour, jardin, partere, un verger dans lequel il y a un reservoir d'eau vouté contenant environ deux cent muids et un bois de haute futaye, tout ce que dessus entouré de murs contenant environ vingt arpents cinq perches de terrain ».*



<sup>98</sup> Cette maison n'est pas localisée. MC CXII, 490 A (6 février 1720) : achat. MC CXII, 494 bis (2 mai 1721) : bail. MC CXII, 515 (20 août 1731) : second bail au même. MC XXIII, 477 (27 mai 1731) : bail, puis MC XXVIII, 223 (28 décembre 1731) : consentement. MC CXII, 532 bis (24 juin 1740) : bail. MC XII, 542 (1er octobre 1755) : acte de vente.

<sup>99</sup> Il existe un plan complet du domaine aux AD93 (Seine-Saint-Denis) : 77 J 13 (rapport d'arpentage de Montguichet, 1716). Le château et son parc existent toujours ; après être passés par divers propriétaires et vendus comme biens nationaux à la Révolution, ils arrivent dans les mains d'Armand Marquiset, fondateur des Petits Frères des Pauvres, et sont actuellement gérés par cette fondation comme un établissement de bienfaisance. MC CXII, 503 bis (4 mai 1726) : achat. MC CXII, 505 (25 janvier 1727) : constitution de rente à Estienne. MC CXII, 509 (4 juin 1728) : idem à Souillet. MC CXII, 507 (16 août 1727), MC CXII, 507 bis (25 octobre 1727) : liquidations de rentes jointes au domaine. MC LVIII, 293 (6 juillet 1729) : revente à Silva et convention de décharge sur le même. MC CXII, 511 (7 juillet 1729) : rachat des rentes Estienne et Souillet. MC CXII, 513 (29 juillet 1730) : quittance définitive à Silva.



Le domaine comprenait en outre plusieurs arpents de terres labourablesensemencées d'orge, avoine, froment, seigle et sainfoins, de plusieurs arpents de vignes, de bois taillis, de bois de hautes futaies, mesures et autres biens le tout dans l'étendue de la paroisse de Gaigny.

Les époux d'Hervelois obtiennent d'étaler le paiement sur cinq ans après 1726 mais sont assujettis à des intérêts au denier 20 sur les sommes non payées. Les maisons de la rue Royale et de la rue de Montreuil sont mises en garantie jusqu'au paiement complet. Pour achever celui-ci, Louis emprunte en 1727, solidairement avec son épouse, 6 000 lt à Marie Anne Estienne, veuve de Nicolas Delangle avocat au parlement de Paris, et garantit l'emprunt sur Montguichet. Il fait de même en 1728 avec Nicolas Souillet, conseiller au parlement, pour 10 000 lt. On le voit également liquider des rentes et des héritages assez complexes qui étaient joints au domaine.

Le domaine était-il trop lourd à gérer, trop cher à payer, ou s'agissait-il seulement d'une spéculation ? Le 6 juillet 1729, Louis le revend (avec les quinze rentes dont il est grevé...) pour 50 000 lt à Jean-Baptiste Silva, docteur en médecine de la faculté de Paris, et Marie Madeleine Prévost sa femme, demeurant à l'hôtel de Condé, paroisse Saint-Sulpice<sup>100</sup>. Il se décharge le même mois envers Silva de la gestion de toutes les rentes annexées au domaine, et emploie les sommes reçues comptant à racheter le lendemain les rentes faites à Marie Estienne et à Nicolas Souillet. Au final, il a réalisé en trois ans un bénéfice de 10 000 lt sur un domaine acheté sur cinq ans et demi et vendu en un mois avant même d'avoir été payé... Les 10 000 lt de surplus seront employés à l'acquisition de la maison de la rue du Jour.

S'il n'y avait qu'une maison à associer à Louis d'Hervelois de Caix, ce serait celle de la rue du Jour : Louis l'a habitée pendant trente ans et elle est restée presque un siècle dans la famille. Il l'achète le 31 juillet 1730 pour 30 000 lt, de Michel Robert Le Peletier, comte de Saint-Fargeau, ministre d'Etat et grand bailli de Gien, et de Marie Madeleine de Lamoignon de Basville son épouse<sup>101</sup>. Le même jour, il emprunte pour la financer 6 000 lt à Anne Luce, veuve de François Millet, garde-meuble de feu SAR Monseigneur le duc d'Orléans, et 9 000 lt à Antoine François Daubonne, bourgeois de Paris demeurant rue de la Verrerie. La maison était alors louée à Nicolas Morand, prêtre, pour 1 200 lt annuelles. L'acte de vente la décrit sommairement ainsi :

*Une maison scise à Paris rue du jour, consistante en deux corps de logis l'un sur le devant composé par bas de deux salles ensuite l'une de l'autre, caves dessous, cinq etages l'un sur l'autre dont le dernier lambrissé accompagné d'une terrasse bastie de charpente avec sa rampe de fer, et l'autre sur le derriere composé par bas de deux salles trois etages et un grenier au dessus cave sous led[it] corps de logis, et petite cour derriere iceluy en laquelle il y a un puis autre cour entre lesd[its] deux corps de logis, aisances à partemens et dependances .*

Le 17 août suivant, il se déclare comme nouveau propriétaire à la censive de l'archevêché de Paris et y emménage peu après puisque le 27 mai 1731 (signature du bail de la maison de la rue de Montreuil) il déclare y demeurer.

Peu avant sa mort, cette maison et celle de la rue Traversière sont données avec réserve d'usufruit à sa fille Angélique Théodore le 6 juin 1758, en l'état et avec les changements et embellissements qu'il y a apportés, qui consistent en glaces, cheminées et trumeaux, pour une valeur totale estimée à 60 000 lt pour les deux maisons. Louis continue d'y habiter et c'est là qu'il mourra l'année suivante. Son inventaire après décès précise que le corps de logis sur rue était occupé à cette date

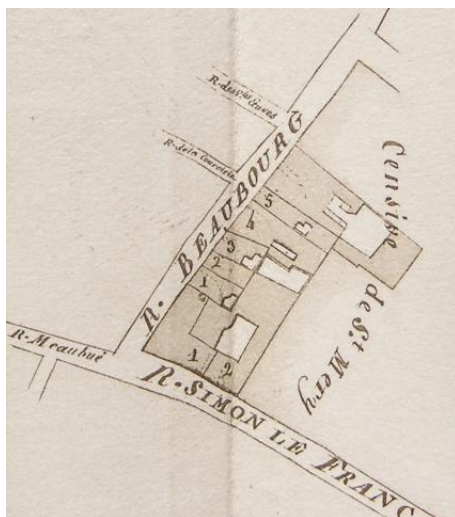
<sup>100</sup> À noter, une pièce de viole intitulée *La Silva* dans les pièces publiées par Jean-Baptiste Forqueray en 1747.

<sup>101</sup> Cette maison correspond à la parcelle n° 13 de la rue du Jour sur l'atlas de la censive de l'archevêché (voir Brette 1906 vol. I feuille 25<sup>e</sup>, et vol. II notice 2215). Elle correspond actuellement au 13 rue du Jour (partie de la façade au-dessus de la porte et de la boutique à droite), au coin des escaliers du grand portail de l'église Saint-Eustache. MC CXII, 513 (31 juillet 1730) : achat et constitutions de rente à Luce et à Daubonne. MC CXVI, 337 (17 août 1730) : déclaration à la censive de l'archevêché. MC CXII, 571 (6 juin 1758) : donation à Angélique Théodore. MC C, 737 (24 février 1768) : titre nouvel. MC XIV, 703 (13 et 28 août 1828) : adjudication.

par un marchand fruitier oranger, d'après un bail du 20 février 1758, pour 350 lt par an ; l'inventaire contient aussi mention de quittances de paiement de la taxe des boues et lanternes, de 28 lt 6 s par an.

Lors de la liquidation de la triple succession en 1766, la maison est estimée à 33 000 lt et reste entre les mains d'Angélique Théodore ; elle n'est mentionnée que pour le montant total de ses loyers (1 100 lt par an), quelques arrérages de taxes et quelques factures d'artisan. Un titre nouvel est émis en 1768 qui confirme la propriété d'Angélique Théodore sur la maison. En 1772, son inventaire après décès précise que les locataires sont les mêmes, à 1 500 lt par an, et recense 41 pièces relatives à des réparations et la reconstruction d'un mur mitoyen. La maison passe par héritage à son mari Gilles Boucher de La Richarderie, puis aux héritiers Vermonnet, qui la vendent aux enchères par adjudication du 28 août 1828 en même temps que la maison de la rue Traversière ; elle part pour 48 900 francs à Pierre Marin René Appert, marchand de verre demeurant au n° 17 de la même rue.

Après ces cinq premières acquisitions, qui ne sont plus que trois fin 1730, l'appétit immobilier de Louis marque une pause. Ce n'est que le 11 février 1737 qu'il acquiert un nouveau bien<sup>102</sup> : une maison à porte cochère sise rue Simon Lefranc, consistant en une cuisine, une cour, trois corps de logis sur rue, en aile et sur cour ayant chacun deux ou trois étages. Il l'acquiert, pour 24 000 lt payés comptant, de Marie Charlotte Dubuisson, veuve de Hugues Desnotz, écuyer, premier fauconnier et premier valet de chambre de feu SAR Monseigneur le duc d'Orléans régent du royaume, demeurant au Palais Royal. Elle est occupée par des locataires dont les loyers totalisent 1 200 lt par an, qui sont maintenus dans les lieux. Louis avait financé cet achat avec deux emprunts signés le 11 février : 5 000 lt provenant de Marie Anne Lejuge, fille majeure (rente rachetée le 12 septembre 1738), 4 000 lt provenant de Jacques Despriez, conseiller du Roi, élu en l'élection de Melun et Suzanne Giroin (?) sa femme, et d'un troisième emprunt signé le 6 février 1737 : 7 000 lt provenant du marquis de Saché (le capital de cette rente sera racheté avec trois nouvelles rentes créées le 1<sup>er</sup> février 1752 à trois autres particuliers). Le 14 février suivant, Louis obtient de la veuve Desnotz le transfert d'une hypothèque de sa maison vers deux autres maisons de la veuve, et le 22 février la maison est déclarée à la censive de l'archevêché. Elle sera louée pour 1800 lt par an, le loyer montant jusqu'à 2 000 lt en 1757. Cette maison correspond à la parcelle n° 2 de la rue Simon Lefranc ci-dessous dans l'atlas de la censive de l'archevêché :



<sup>102</sup> Acte non retrouvé (6 février 1737) : constitution de rente à Saché. MC CXII, 526 (11 février 1737) : constitutions de rente à Lejuge et à Despriez. MC CXII, 526 (14 février 1737) : achat. MC CXII, 526 (14 février 1737) : convention avec Dubuisson. MC CXVI, 337 (22 février 1737) : déclaration à la censive. MC CXII, 530 bis (2 mai 1739) : bail. MC CXII, 559 (1<sup>er</sup> février 1752) et CXII, 560 (1<sup>er</sup> juillet 1752) : rentes pour rachat de la rente Saché.

Cette acquisition est la première d'une série de quatre<sup>103</sup>, par lesquelles Louis parvient encore à acquérir :

- pour 17 000 lt la maison numérotée 4 sur la rue Beaubourg (le 19 mars 1738, de Charles Baron, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa chambre des Comptes), à l'ancienne enseigne des *Trois becquets*<sup>104</sup>, louée pour 800 lt,
- pour 9 500 lt, la maison d'encoignure (numérotée 1) entre les rues Beaubourg et Simon Lefranc (le 6 février 1745, de demoiselle Françoise Boucheron fille majeure), louée pour 350 lt,
- pour 3 000 lt, la maison voisine numérotée 1 sur la rue Beaubourg (le 21 octobre 1746, de Jacques Jean de La Balme avocat en parlement et Françoise Madeleine Estienne son épouse), à l'ancienne enseigne de la *Truie qui file*.

Il réussit donc à reconstituer une parcelle rectangulaire presque complète, dont il convient de noter les rentes qui financent ces achats :

- 11 000 lt à Georges Ozon, prêtre demeurant au cloître Saint-Jean en Grève, pour financer la maison des *Trois-becquets* (MC CXII, 528, 19 mars 1738).
- 7 500 lt empruntées à la demoiselle Boucheron (ancienne propriétaire) pour la maison d'encoignure (MC CVII, 447, 6 février 1745) ;
- 12 000 lt à Auguste Jean Le Boullanger, conseiller du Roi maître ordinaire en sa Chambre des comptes, dont 9 000 seront dévolues aux travaux qui suivent et 3 000 à la maison de *Truie qui file* (MC CXII, 536, 1er août 1746) ;

Il va lancer dès juillet 1746 des travaux complets (charpente, maçonnerie, couverture, plomberie, carrelage, menuiserie, serrurerie, vitrerie, marbres...) qui s'apparentent à une refonte totale des locaux avec mise à niveau des planchers, dans des matériaux plus modernes (façade en pierre de taille, carreaux de la fabrique de Paris, ardoises d'Angers, escalier rhabillé « à la mode », peintures cérusées, etc.). Le montant total n'est pas connu, mais le charpentier Boury a touché 3 000 lt à lui seul.

Ces maisons ne sont cependant pas rassemblées et gardent des destins séparés<sup>105</sup>. Ainsi :

- la maison des *Trois becquets* est revendue pour 16 000 lt par Angélique Théodore et Gilles Boucher de La Richarderie en 1770 à demoiselle Claire Geneviève Chouard (le même jour et chez le même notaire que la maison de la rue Royale) ;
- la maison d'encoignure est adjudgée au cultivateur Thomas Charles Oursel en 1796 ;
- celle de la rue Simon Lefranc passe par héritage à Timoléon Louis lors du règlement de 1766, puis à Angélique Marie Vermonnet, épouse de François Vermeil, qui la revend en 1821 pour 30 000 francs à Jacques Martin Maison Haute fabricant de bijoux et Marie Jeanne Françoise Devaux sa femme, qui l'occupaient déjà ;
- la vente de la *Truie qui file* n'a pas été identifiée.

La maison de la rue Traversière, enfin, est acquise par Louis le 11 janvier 1739, pour 30 000 lt plus 1 000 lt de pot-de-vin<sup>106</sup>, et déclarée à la censive de l'archevêché le 26 janvier. Elle est vendue par

<sup>103</sup> Pour les deux maisons donnant sur la rue Simon Lefranc et la maison des *Trois becquets*, voir Brette 1906 vol. I feuille 41<sup>e</sup> (encart) et vol. II notices 4868, 4869 et 4755 respectivement. Pour les deux autres donnant sur la rue Beaubourg, voir Paris AN : Q1/1099/9 (*Terrier du roi contenu dans le plan du quartier appelé la ville de Paris*, 1701, tome 9), f. 102r sq., parcelles 2 (?) et 6. L'îlot a été détruit lors de la construction du Centre Pompidou.

<sup>104</sup> MC CXII, 528 (19 mars 1738) : achat des *Trois becquets*. MC CVII, 447 (6 février 1745) : achat de la maison d'encoignure. MC CXII, 546 bis (21 octobre 1746) : achat de la *Truie qui file*. MC CXII, 546 (23 juillet 1746) : marché de travaux.

<sup>105</sup> MC XXVIII, 419 (10 février 1770) : vente des *Trois becquets* à Chouard, insinuée en DC6 116 (2 mars 1770). MC LV, 163 (19 nivôse an 4 = 9 janvier 1796) : adjudication à Oursel. MC XXIV, 1200 (24 octobre 1821) : vente à Devaux.

<sup>106</sup> La maison correspond à la parcelle n° 7 de la rue Traversière (voir Brette 1906, vol. I feuille 14 et vol. II notice 1112) ; l'îlot concerné a été détruit lors du percement de l'avenue de l'Opéra. MC CXVI, 334 (11 janvier 1739) : achat, insinué en DC6 107 les 14 et 17 janvier. MC CXVI, 337 (26 janvier 1739) : déclaration à la censive de l'archevêché. MC CXII, 546 (1<sup>er</sup> août 1746) et CXII, 548 bis (23 décembre 1747) : constitution avec mention du locataire. MC LXXIX, 67 (20 février 1750) : bail au même, aussi mentionné dans l'inventaire après décès de Louis. Réparations et taxes : même source, aux cotes V

Jean Baptiste et Louis Jacob Deshayes, héritiers de leurs parents Anne Tabouret et M<sup>e</sup> Michel Deshayes. Le locataire, qui paye 1 500 lt par an, est maintenu dans les lieux. Il s'agissait d'une maison à porte cochère, consistant en une remise, cuisine, petite cour, puits et écurie pour cinq chevaux, quatre étages et deux greniers, cave et caveaux.

Là encore, l'acquisition est financée pour plus de la moitié avec des emprunts : 14 000 lt provenant de Marie Marguerite Chevalier veuve de Jean Antoine Rauchin, écuyer conseiller du Roi et secrétaire ordinaire des conseils d'état, direction et finance, et 6 000 lt de Charles Girard bourgeois de Paris. On sait par divers actes qu'elle a été louée entre août 1746 et 1759 à un maître chirurgien pour 1 400 lt par an. Comme la maison de la rue du Jour, elle est donnée sous réserve d'usufruit par Louis à sa fille Angélique Théodore le 6 juin 1758. Louis y avait fait faire des réparations, et avait 6 ans d'arrérages sur la taxe des boues et lanternes. Angélique Théodore la loue le 31 janvier 1769 pour 1 700 lt par an, avec reprise des boiseries pour 413 lt, qui appartenaient au locataire précédent.

La maison passe par héritage à son mari Gilles Boucher de La Richarderie, puis aux héritiers Vermonnet, qui la vendent aux enchères par adjudication du 28 août 1828 en même temps que la maison de la rue du Jour. À ce moment, elle comprenait un petit hôtel garni dit "Hôtel des treize cantons". Mise à prix à 36 000 francs, elle est adjugée 43 100 francs et part à Philippe François Casse-danne, marchand faïencier demeurant rue du Jour.

En somme, en comptant pour un l'ensemble des rues Simon Lefranc et Beaubourg et en l'espace de 25 ans (1714-1739), Louis aura acquis sept biens immobiliers dont deux (la rue de la Sourdière et Montguichet) seront revendus peu après leur acquisition et un autre (la rue de Montreuil) sera revendu quatre ans avant sa mort. Entre 1739 (acquisition de la rue Traversière) et 1755 (revente de la rue de Montreuil), son patrimoine comprend cinq biens qui lui rapporteront au moins 7 000 lt par an – et plus vraisemblablement 10 000 lt, car des loyers étaient aussi passés sous seing privé, qui ne peuvent être comptabilisés. Entre début octobre et fin novembre 1759, sa fille déclarera dans l'inventaire après décès avoir touché 1 890 lt de loyers, ce qui représente environ 12 000 lt par an.

## Rentes et endettement

Tout au long de sa vie, Louis d'Hervelois de Caix a entretenu une activité financière soutenue. Outre les rentes viagères qu'il a souscrites sur la tête de ses enfants, déjà détaillées ci-dessus, et les emprunts qui lui serviront à financer ses nombreux acquisitions immobilières, les travaux afférents ou le remboursement d'autres emprunts, il a constitué d'autres rentes à plusieurs particuliers, qui révèlent dans une certaine mesure son entourage.

Nature	Capital reçu / versé	Date	Source
Prêt à Michel Ferrand, officier au Régiment des Gardes françaises	Versé 2 300 lt (moins le montant de leçons de musique)	1709, 6 juillet	MC IX, 575.
Rente viagère sur les Aides et gabelles	Versé 8 000 lt, rente de 500 puis 400 lt	1710, 20 août	MC IX, 579.
Rente viagère sur les Aides et gabelles	?	1712, 14 juin	MC LXXVII, 282 (non consulté).
Quatre rentes viagères sur les Aides et gabelles à divers taux <sup>107</sup> .	Versé 49 000 lt au total, rente totale de 1 984 lt	1714, 8 février	MC LXXVII, 132 et CXII, 600 (pour rachat le 24 septembre 1719).

et XV. MC XLI, 624 cote 7 (19 mai 1772) : bail, dans l'inventaire d'Angélique Théodore. Autre bail cité dans l'inventaire de Boucher de La Richarderie (1822). MC XIV, 703 (13 et 28 août 1828) : adjudication.

<sup>107</sup> Rente abandonnée en 1715 aux créanciers de Louis jusqu'à complet remboursement des créances.

Nature	Capital reçu / versé	Date	Source
Dettes en billets envers De La Cour, Bérault, Gagnot, Peras, Lemaistre, Berger, Louis de Caix.	Dette totale de 105 141 lt	À échoir en 1715	MC LXVI, 356 (acte d'union des créanciers).
Rente viagère sur la Recette des finances de Montauban <sup>108</sup>	Versé 55 000 lt, rente de 2 200 lt	1714 18 décembre	Rachetée le 10 septembre 1716 (MC LXVI, 360).
Dettes envers Théodore Angélique de Pressigny	À verser : 30 000 lt	1715	Idem (remboursement de la dot).
Dettes en billets envers Jean Brioché	23 000 lt à payer en 3 fois jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 1717.	1716, 6 mars	MC LXVI, 358.
Rente à Louis de Caix en remplacement de la dette de 2 600 lt	Rente de 260 lt	1716, 25 novembre	MC LXVI, 361.
Rente sur la recette générale des Finances	Versé 13 450 lt au total, rente totale de 538 lt	1716, 22 décembre	MC LXVI, 361 (conversion de rentes existantes).
Trois rentes perpétuelles sur les Aides et gabelles	Versé 30 000 lt au total, rente totale de 750 lt.	1721, 4 février	MC CXII, 589.
Rente viagère sur les tailles et autres impositions	Versé 3 200 lt, rente de 128 lt	1724, 6 juillet	MC CXIII, 307.
Rente viagère à Denis Montagu maître de danse (puis procuration à Denis Albert, idem)	Reçu 4 000 lt, rente de 400 lt	1733, 31 mars	MC XVI, 685.
Prêt à Jean-Baptiste Lemerrier de La Sal.	4 600 lt.	Remboursement du principal le 14 mars 1736	Inventaire après décès de Jean-Baptiste Lemerrier (voir plus haut).
Rente viagère à Denis Montagu maître de danse (puis procuration à Denis Albert, idem)	Reçu 3 000 lt, rente de 300 lt	1738, 23 janvier	MC XVI, 695.
Rente perpétuelle à Edmé Berthaut maître peintre	Reçu 1 700 lt, rente de 85 lt	1738, 19 février	MC XVI, 695 (rachetée en 1746).
Rente à Claude Drapier bourgeois de Paris	Reçu 6 000 lt, rente de 300 lt	1738, 19 septembre	MC CXII, 529.
Rente à François Guillaume Barckhaus avocat et procureur des Comptes	Reçu 15 000 lt, rente de 681 lt 16 s 4 d	1738, 29 décembre	MC XCIV, 216.
Rente à Nicolas Jean et Charles Antoine Delangle prêtres	Reçu 8 000 lt, rente de 300 lt	1739, 26 août	MC CXII, 531 (rachetée en 1756 et 1766).
Rente à Bernard Dor maître vitrier	Reçu 5 000 lt, rente de 250 lt	1746, 7 mars	MC XVI, 714.
Rente à Louise Guyon veuve d'un conservateur des hypothèques	Reçu 4 000 lt, rente de 200 lt	1747, 23 décembre	MC CXII, 548 bis.
Rente sur <i>le sieur Dervelois de Caix</i>	Reçu 3 000 lt, rente de 125 lt.	inconnue	Vendue en 1752 <sup>109</sup> .
Rente à Gabriel Dosias	Reçu 2 500 lt, rente de 125 lt	1758, 20 novembre	MC XCV, 264. Rachetée en 1768.
Rente à Marie Jacqueline Dosias	Reçu 2 500 lt, rente de 125 lt	1758, 20 novembre	MC XCV, 264. Rachetée en 1764.

Les dates de rachat des rentes ne sont pas toutes connues, de sorte qu'il serait vain d'additionner toutes les annuités dues à une époque donnée pour évaluer son niveau d'endettement. Par ailleurs

<sup>108</sup> Idem.

<sup>109</sup> Constituée à une date inconnue, cette rente est vendue aux enchères (voir les *Annonces, affiches et avis divers* du 10 février 1752).

certaines des rentes pourraient avoir servi à payer des travaux des maisons des rues Beaubourg et Simon Lefranc : il était alors possible de convertir en rente une facture à acquitter ; ce pourrait être le cas des rentes faites au vitrier Bernard Dor et au peintre Edmé Berthaud.

On observe qu'après avoir reçu pour les placer les 30 000 Lt de la dot de sa femme en 1714, Louis est endetté dès 1715 à une hauteur comprise entre 135 et 140 000 Lt (y compris 45 500 Lt dus aux sieurs Peras et Babault et 30 000 Lt de dot à rembourser à son épouse, qui obtient la séparation de biens). Ceci révèle sans doute une gestion imprudente (d'autant que le capital initial de Louis était sûrement faible). Il ressort de l'acte d'union de ses créanciers que

*... par les facilitez qu'il a eu de confier des effets et prester de l'argent, mesme de signer et accepter des billets pour plusieurs personnes dont les affaires ont mal tourne il a esté obligé de fondre et escouler de ses effets à des pertes considerables pour satisfaire journellement avec honneur à ses billets, que lesd. pertes qu'il a fait le mettent hors d'estat de satisfaire le reste des creanciers denommez aud. estat...*

Les troubles monétaires de la fin du règne de Louis XIV ont probablement rendu ses créanciers nerveux et aggravé la situation. Pour y faire face, il ne dispose que de 4 200 Lt environ de rentes annuelles et de deux maisons (celles de la rue de la Sourdière et de la rue Royale)<sup>110</sup>. Louis accepte d'abandonner à l'union de ses créanciers les deux rentes les plus rentables avec leurs arrérages, obtient la mainlevée sur les maisons saisies et revend celle de la rue de la Sourdière en mai 1716. Il parvient en quelques années à retrouver suffisamment d'aisance pour acquérir de nouvelles maisons. On observe également qu'à partir de 1733 les capitaux empruntés sont presque toujours inférieurs à 10 000 Lt, et après 1746 inférieurs à 5 000 Lt, ce qui signifie que ses finances se sont assainies, avec un taux d'endettement limité.

Si l'on ajoute à tout cela les rentes visant à financer un bien et les rentes viagères sur la tête de ses enfants, on peut espérer qu'il était aussi à l'aise avec les chiffres qu'avec les chiffrages...

## Décès, testament et inventaire

Louis d'Hervelois de Caix est mort le 17 octobre 1759 et enterré le lendemain. L'acte de sépulture a été porté sur les registres de sépulture de l'église Saint-Eustache, copié le 16 janvier 1760 puis apporté à l'étude de son notaire Jourdain le 21 février 1760<sup>111</sup>.

*L'an 1759, le jeudi 18 octobre Louis d'Hervelois de Caix, bgs de paris, âgé de 82 ans 1 mois, décédé d'aujourd'hui rue du Jour a été inhumé dans notre église en présence de François René Boucher employé dans les domaines du Roi, de Gilles Boucher de La Richarderie avocat en parlement et de Paul Decaix pensionnaire de Mgr le duc d'Orleans, cousin issu de germain, lesquels ont signé.*

Le décès est ensuite annoncé par les *Annonces, affiches et avis divers* (n° 83 du lundi 22 octobre 1759, p. 664) à la rubrique des enterrements :

*Du 18 De Louis d'Herveloix de Caix, bourgeois de Paris, décédé rue du Jour. A S. Eustache.*

Rédigé le 10 août 1749, son testament était fort simple<sup>112</sup> – et son orthographe presque aussi simple. Il avait été déposé vers août 1759 par Louis chez son notaire Jourdain, qui le fait ouvrir au lendemain du décès par devant Jérôme d'Argouges, lieutenant civil de Paris :

*Cecy est mon testament / je donne a ma fille angelique theodore d'hervelois de caix tout ce quil mest*

<sup>110</sup> Le détail de ses dettes et de ses avoirs est donné dans un acte d'union de créanciers : MC LXVI, 356 (26-28 juin 1715). Acte fragmentaire, dont il existe aussi un état antérieur au 10 juin sous la même cote.

<sup>111</sup> M<sup>e</sup> Jean Hyacinthe Devès, successeur de Jourdain dans l'étude CXII, l'a apporté après 1870 au bureau de reconstitution de l'état civil parisien.

<sup>112</sup> MC CXII, 574 (18 octobre 1759). La copie de l'acte de sépulture est sous la même cote.

*permie de donner la faisant ma legataire universelle, je la nomme aussy mon executrice testamentaire; mon yntention est que ma fille que j'ay fait ma legataire universelle fournisse a ses freres leur legitime est [sic] que si ce que jay donné à feüe ma fille en la marian nesté pas sufisant pour la remplire de ses droits maternelle et de sa legitime; ma legataire universelle fournisse a ma petite fille le suplement de la ditte legitime; je charge de plus ma legataire universelle de deux cent cinquante livre de rente viagere envers lacroix mon ancienne domestique fait à paris ce dixieme aoust mil sept cent quarant neuf / d'hervelois de caix.*

Les scellés sont apposés par M<sup>e</sup> Guillaume Louis de La Fleutrie, commissaire enquêteur et examinateur au Châtelet, et confiés à la garde de la domestique du défunt, Marie François Chenay<sup>113</sup>. L'inventaire après décès<sup>114</sup> est dressé du 12 novembre au 5 décembre 1759, à la requête d'Angélique Théodore, exécutrice testamentaire, et de René Boucher, curateur de Timoléon Louis. Jean Charles, emprisonné aux Indes trois mois auparavant, est représenté par M<sup>e</sup> Jean Claude Goulliart, avocat en Parlement et l'un des substituts du procureur du Roi, tandis que la petite Angélique Marie Vermonnet est représentée par son père et tuteur Jacques Vermonnet. Les biens sont prisés par le commissaire-priseur François Benoist Gobard Desgraviers<sup>115</sup>. De cet inventaire assez important, décrivant un intérieur bien meublé, on peut retenir pour la musique :

*Dans une petite surpente pratiquée dans un passage qui conduit à lad. chambre [du défunt] :*

- *Item trente une basses de violle et cinq pardessus partie montées et quatre dessus de violle etans dans leurs etuys prisés avec vingt deux archets la somme de quarante livres*
- *Item quarante quatre exemplaires de musique de la composition dud. deffunt sieur de Caix, du premier livres pour la violle, trente quatre autres exemplaires pour les basses du mesme livres prisez trente six livres*
- *Item quarante trois exemplaires pour la violle du deuxieme livre et trente pour les basses de mesme livres, prisez trente six livres*
- *Item quarante un exemplaires pour la violle du troisieme livre et trente huit du quatrieme prisez trente cinq livres*
- *Item soixante dix neuf exemplaires du cinquieme livre pour la violle prisez quinze livres*
- *Item soixante dix huit exemplaires du premier livre pour le pardessus, intitulé piece pour la flutte prisez trente livres*
- *Item sept exemplaires du deuxieme livre pour le pardessus intitulé deuxieme recueil, neuf autres exemplaires du troisieme livre aussi pour le pardessus intitulé sixieme oeuvre, huit autres exemplaires du cinquieme livre aussi pour le pardessus intitulé cinquieme livre prisez huit livres*
- *Item quarante deux exemplaires des œuvres de Boismortier, de Cupis, et de Travenolle<sup>116</sup> et autres prisez six livres.*

En cote XXX sont consignés deux reçus de dépositaires de musique parisiens :

- *La première est un escrit signé Bayard<sup>117</sup> et datté du 29 janvier 1757 par lequel le soussigné a reçu de M. de Caix un du deuxième de violle avec la basse, un du troisième, un du quatrième, quatre du cinquième de violle et dix huit de pardessus à 3 Lt 10 s dont il tiendra compte.*
- *La seconde est un escrit signé De La Chevardiere<sup>118</sup> du 17 avril 1759 par lequel le soussigné reconnoist avoir à M. De Caix, seize livres de flûte à 3 Lt 10 s, un du premier livre de violle à huit, deux du quatrième à six, et quatre du cinquieme à huit dont il tiendra compte apres la vente.*

<sup>113</sup> Ces scellés n'ont pas été retrouvés.

<sup>114</sup> MC CXII, 574 (12 novembre 1759).

<sup>115</sup> Les archives des commissaires-priseurs sont perdues.

<sup>116</sup> Joseph Bodin de Boismortier (1689-1755), compositeur prolifique ayant publié de nombreux recueils d'airs, de cantates ou cantatilles, des œuvres dramatiques, quelques motets et de nombreuses pièces instrumentales sur plus de cent numéros d'opus. Le violoniste Jean-Baptiste Cupis (1711-1788) publie trois recueils de musique pour violon entre 1738 et 1745 environ chez Boivin et Le Clerc. Aussi violoniste, Louis-Antoine Travenol (né en 1698 ou 1708, mort en 1783) publie une cantate, un livre de sonates pour violon et un ou deux autres de pièces à plusieurs instruments, entre 1735 et environ 1750 chez Boivin et Le Clerc. Il se disait élève de Jean-Baptiste Senaillé, d'où un lien possible avec d'Hervelois.

<sup>117</sup> Marc Bayard, éditeur et marchand de musique actif à Paris de 1753 à 1762, à l'enseigne de la Règle d'or, successeur de la veuve Boivin.

Les papiers consignés dans l'inventaire sont également nombreux et font l'objet de 53 cotes. S'y trouvent :

- L'acte d'acquisition de la maison de la rue du Jour et les emprunts qui l'ont financée, les quittances de cens et les quittances de loyer,
- Idem pour la rue maison de la rue Traversière, avec en sus des factures de réparation et les quittances de taxe du logement des Gardes suisses dont cette maison était chargée,
- Idem pour la maison de la rue Royale,
- Idem pour les quatre maisons des rues Simon Lefranc et Beaubourg, avec des quittances de taxes de boues et lanternes, et (en cote XXXIV) des états de dépenses de réparation,
- Diverses quittances de rachat des taxes de boues et lanternes sur certaines des maisons ci-dessus,
- Des quittances des taxes des vingtièmes et deux sols pour livre du dixième pour toutes les maisons ci-dessus, jusqu'en 1758,
- Le contrat de rente viagère de 128 lt passé le 6 juillet 1724 pour Louis lui-même,
- Les deux contrats de rente viagère passés en 1724 et 1728 sur la tête de Timoléon Louis, celui passé en 1734 sur celle de Jean Charles, celui passé en 1735 sur celle d'Angélique Théodore,
- Quinze pièces correspondant à des billets dus par Louis ou à lui, avec parfois des sentences associées (cotées XXVI-XXIX),
- Le contrat du premier mariage de sa femme avec le chirurgien François Anglard,
- La sentence de séparation de biens obtenue le 14 juin 1715,
- Les pièces relatives aux arrangements avec ses créanciers en 1715,
- Des pièces relatives aux reconstructions et réparations dans les maisons du défunt,
- Des quittances et des pièces d'arrangements de diverses rentes (cotes XXXVI-XLVIII),
- Des quittances de pension de Timoléon Louis,
- Des quittances de capitation de Louis, sa femme et sa servante, la dernière de 1758,
- Des contrats de constitution ou les quittances de quatre rentes,
- Des quittances et décharges diverses,
- Les actes d'acquisition et de revente du domaine de Montguichet,
- Une déclaration d'Angélique Théodore comme quoi elle a perçu un total de 1 890 lt de divers loyers tant en son nom qu'en celui de son père depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1759, et un rappel de ce qu'elle sait des rentes qui étaient dues à sa défunte sœur Angélique.

Peu après la clôture de l'inventaire, les violes et les livres de musique sont mis en vente, comme il ressort d'un avis passé dans les *Annonces, affiches et avis divers* (n° 96 du lundi 10 décembre, p. 764) à la rubrique des ventes<sup>119</sup> :

*De Meubles & d'Effets (après décès) avec 30. BASSES DE VIOLE & Collection de Musique de la Composition du Sr de Caix. Demain 11. Déc. & jours suivans le matin & de relevée, rue du Jour, vis-à-vis S. Eustache.*

De cette quantité il ressort que non seulement d'Hervelois faisait commerce de violes – au moins pour procurer de bons instruments à ses élèves – mais aussi que l'instrument était passé de mode, pour qu'il lui en reste autant sur les bras.

Par ailleurs, Angélique Théodore récupère de la vente du commissaire-priseur Desgraviers la vaisselle d'argent de son père, valant 624 lt 4 s 10 d, qu'elle fait inscrire dans les biens apportés à son mariage en 1760.

---

<sup>118</sup> Louis-Balthazar de La Chevadière, éditeur et marchand de musique actif à Paris de 1758 à 1780, à l'enseigne de la *Croix d'or*, successeur de Le Clerc.

<sup>119</sup> Cet avis était connu d'Eugène H. de Bricqueville, qui l'a utilisé dans *Un coin de la curiosité : les anciens instruments de musique*. Paris : Librairie de l'Art, 1894. Voir p. 20.



On n'a aucun portrait certain de Louis. Son inventaire ne cite que « deux tableaux, l'un carré et l'autre ovale représentant portraits et fleurs dans leurs bordures et tringles de bois sculpté doré prisés quarante sols ». Rien non plus n'indique un portrait reconnaissable dans les inventaires de ses neveux et nièces.

### **Le règlement de succession de 1766**

Le dernier document important concernant Louis d'Hervelois de Caix est le règlement de succession de 1766, qui regroupe la sienne propre, celle de sa femme morte en 1730 et celle de son fils Jean Charles mort en 1762<sup>120</sup>. C'est évidemment l'incertitude sur le sort de Jean Charles qui a retardé ce règlement : les derniers documents qui attestent sa mort – demandés aux Indes – datent de 1764, son inventaire après décès date du 30 août 1765 et les dernières démarches faites auprès du marquis de Bussy pour récupérer sa dette de 79 200 lt envers Jean Charles datent du 18 novembre 1765<sup>121</sup>.

Ce document de 89 pages est nécessairement complexe, pour diverses raisons : il règle simultanément trois successions dont une en cascade ; Louis et sa femme ont été mariés en communauté de biens en 1714 mais séparés de biens en 1715 ; sur les quatre enfants deux sont déjà morts (dont un avec une héritière) et un troisième est sous curatelle ; le nombre considérable de rentes constituées ou reçues par Louis et ses opérations immobilières ont généré une masse considérable de documents. De plus, Angélique Théodore a renoncé à sa part d'héritage compte tenu des deux maisons données par Louis en 1758, tandis qu'Angélique Marie Vermonnet renonce à l'héritage de ses deux grands-parents et s'en tient aux dons et avantages faits par sa mère Angélique Vermonnet lors de son mariage en 1766...

Nous ne donnons donc de ce règlement que les faits saillants (en arrondissant les montants de 5 en 5 lt) :

- La masse de la succession de feu Théodore Angélique de Pressigny est évaluée à 29 270 lt (soit 22 500 lt de sa dot et 6 770 lt d'intérêts), sans dettes.
- La masse de celle de Louis se monte à 175 870 lt d'avoirs et 121 675 lt de dettes.
- Du jour de son décès au 30 juin 1766, les biens de Louis avaient produits : 59 090 lt de fruits, et 48 860 lt de charges.
- Compte tenu de ces montants et des clés de répartition, Timoléon Louis recueille d'abord 17 710 lt de ses parents et Jean Charles 24 480 lt.
- À cet héritage de Jean Charles, il convient d'ajouter la valeur de son inventaire propre, qui inclut la dette de Bussy, de sorte que ses biens à répartir se montent à 42 480 lt.
- Angélique Marie Vermeil recueille essentiellement 14 160 lt de Jean Charles, auxquels son mari renonce, et la moitié environ de la valeur des maisons des rues Beaubourg et Simon Lefranc, renonçant à l'autre moitié à certaines conditions.
- Timoléon Louis recueille encore 14 160 lt de son frère Jean Charles, soit une succession totale de 31 870 lt, desquels des frais de pension doivent encore être déduits, qui ne seront connus qu'après le compte de curatelle à venir. Il récupère encore le tiers de quelques rentes et la valeur estimée de la maison de la rue Simon Lefranc (41 800 lt), à certaines conditions. Une soulte à payer par lui à Boucher de La Richarderie est encore prévue.

### **Les œuvres**

Il convient de retracer brièvement l'évolution de l'école de viole à l'époque de Louis d'Hervelois de

---

<sup>120</sup> MC XLI, 595 (12 septembre 1766).

<sup>121</sup> MC LXX, 433 (18 novembre 1765).

Caix. Au temps de la formation du musicien, qu'on peut situer environ dans les années 1690, Jean de Sainte-Colombe en est la figure tutélaire et Marin Marais le maître le plus fameux, ayant déjà fait paraître depuis 1686 plusieurs livres de ses œuvres. Ces compositeurs écrivent surtout pour viole seule, deux violes égales, ou viole et basse continue (celle-ci faisant intervenir le clavecin, le théorbe ou une seconde basse de viole). La virtuosité sur cet instrument se développe et son succès dans la bourgeoisie et l'aristocratie s'affirme par la pratique de nombreux amateurs, parfois de la meilleure noblesse. Danoville et Jean Rousseau font paraître en 1687 leurs méthodes de viole, tandis que Marais et de Machy ont soin de faire précéder leurs premiers livres de préfaces fort détaillées sur le jeu de l'instrument ; les facteurs tel Michel Collichon travaillent à en améliorer la facture. Une suite ininterrompue de maîtres publient leurs pièces jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, de sorte que la basse de viole jouit pendant un petit demi-siècle de l'aura d'un instrument réputé, pratiqué dans les couches les plus élevées de la société, servi par d'habiles compositeurs, propre aux réunions intimes et aux concerts privés<sup>122</sup>. Elle accède aussi, avec la basse continue, à la scène du concert et de l'opéra.

Mais le statut de l'instrument s'effrite graduellement et perd sa prééminence d'instrument soliste avec le développement de l'école française de violon et de violoncelle (avec François Duval, Jean-Féry Rebel, Jean-Baptiste Senaillé, puis Jean-Marie Leclair, Louis-Gabriel Guillemain, Jean-Baptiste Barrière, Charles-Henri de Blainville notamment) et avec le succès croissant de la musique italienne – avec elle les pièces d'Arcangelo Corelli, de Michele Mascitti et bien d'autres. Le dessus de viole, utilisé au long du XVII<sup>e</sup> siècle dans les concerts de viole, laisse sa place au pardessus de viole, promu comme instrument de salon dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Malgré des publications nombreuses, dues à Charles Dollé, Barthélemy de Caix ou Thomas Marc, le pardessus ne parvient qu'à ralentir le processus sans l'empêcher de sorte que, alors que la basse de viole n'est déjà plus goûtée, le pardessus disparaît lui aussi pendant le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>123</sup>.

La bibliographie des éditions de Louis d'Hervelois de Caix se compose de deux séries entrelacées, totalisant dix œuvres, avec une numérotation qui mélange les livres et les numéros d'œuvres de manière un peu confuse. Tous les livres portent « Louis de Caix d'Hervelois » pour nom d'auteur et sont décrits en annexe à la présente étude.

Une première série<sup>124</sup> de sept livres est consacrée à des pièces pour viole avec basse continue, puis deux violes, puis pardessus de viole (aussi convenables à la flûte traversière). Ils sont codés V1 à V7 et courent d'environ 1708 à 1753.

Une seconde série de trois livres s'adresse aux amateurs de flûte traversière avec, pour le dernier livre, des pièces convenant aussi au pardessus de viole. Ils sont codés F1 à F3, sur une période plus resserrée (1726-1736).

La chronologie de ces deux séries s'établit ainsi :

Code	Titre	Datation
V1	<i>Premier livre de pièces de viole avec la basse continue</i>	1708-1711, puis tirages 1719-1720 et 1731
V1A	[Réédition à Amsterdam, Estienne Roger]	[1712]
V2	<i>Second livre de pièces de viole avec la basse continue...</i>	1719-1720
V2A	[Réédition à Amsterdam, Estienne Roger]	[1721]

<sup>122</sup> Pour une revue du répertoire et de la technique, voir Johan Hendrik Daniël Bol, *La Basse de viole au temps de Marin Marais et d'Antoine Forqueray*. Bilthoven : A. B. Creyghton, 1973, et C. Pond, « Ornamental style and the virtuoso : solo bass viol music in France c.1680-1740 », *Early Music* 6 (1978), p. 512-518.

<sup>123</sup> Sur le répertoire du pardessus, voir Richard Sutcliffe, « Re-examining the pardessus de viole and its literature. 1 : introduction and methods », *Journal of the viola da gamba society* 37 (2000), p. 5-30, et « 2 : repertoire from 1722 to c. 1790 ». *Idem* 38 (2001), p. 27-77.

<sup>124</sup> Sur ces éditions, voir aussi Anik Devriès, *Édition et commerce de la musique gravée à Paris dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle : les Boivin, les Leclerc* (Genève : Minkoff, 1976) et Rudolf Rasch, *The music publishing house of Estienne Roger and Michel-Charles Le Cène 1696-1743*, <http://www.let.uu.nl/~Rudolf.Rasch/personal/Roger/Catalogue-Caix-Croft.pdf>. À cette heure toutes les éditions sont consultables en ligne (Gallica, IMSLP), sauf V6.

Code	Titre	Datation
F1	<i>Pièces pour la flûte-traversière, avec la basse continue... la plupart de ces pièces ont été recueillies dans les livres de violes de l'auteur.</i>	1726
F2	<i>Deuxième recueil de pièces pour la flûte traversière avec la basse... Dédicace à M. Orry de Fulvy.</i>	1731
V3	<i>Troisième œuvre... contenant quatre suites de pièces pour la viole avec la basse chiffrée en partition. Dédicace à Jean-Baptiste Le Mercy de La Sal.</i>	1731 (après F2)
F3	<i>Sixième œuvre contenant quatre suites pour la flûte traversière avec la basse qui conviennent aussi au pardessus de viole. Dédicace au marquis de Saché.</i>	1736
V4	<i>IVe livre de pièces à deux violes contenant II suites et III sonates...</i>	1740 (2 tirages)
V5	<i>Ve livre de pièces de viole contenant trois suites et deux sonates... Dédicace à Madame (Henriette de France).</i>	1748
V6	<i>VIe livre. Pièces pour un pardessus de viole à cinq et six cordes avec la basse contenant trois suites qui peuvent se jouer sur la flûte... IXe œuvre.</i>	1751
V7	<i>Ve [sic pour VIIe] livre. Pièces pour un pardessus de viole à cinq et six cordes avec la basse qui peuvent se jouer sur la flûte... Xe œuvre.</i>	1753

Le privilège d'impression mentionné à partir de l'édition V2 avait été sollicité le 27 octobre 1719 et obtenu le 4 novembre suivant ; il concernait « divers ouvrages de musique tant vocale qu'instrumentale et pour la basse de viole à deux ou à plusieurs parties, de sa composition ». Il a été renouvelé en 1731<sup>125</sup>.

Les éditions V1 et V2 publiées chez Henry Foucault n'apparaissent pas dans ses catalogues de musique instrumentale, ceux-ci ne dépassant pas l'année 1707. Les éditions V1 à V6 apparaissent toutes dans les catalogues de Boivin et le Clerc à partir de 1734 et jusqu'en 1751. Outre les éditeurs et les dépositaires habituels, elles étaient aussi disponibles chez l'auteur<sup>126</sup> et reflètent donc l'évolution de ses adresses à partir de la rue Saint-Sauveur vers 1708-1711 jusqu'à la rue du Jour.

Le répertoire publié par Louis a plusieurs caractéristiques notables. Avec 460 pièces environ<sup>127</sup>, il vient en seconde position après les 596 pièces de Marin Marais. De plus, comme il est publié sur une période de presque un demi-siècle (1708-1753), ses œuvres montrent bien l'évolution du répertoire, depuis les suites de pièces pour viole avec basse continue, similaire dans leur forme à ce que Marais avait pu faire, jusqu'aux pièces pour pardessus de viole qui peuvent aussi se jouer à la flûte traversière.

La flûte traversière intervient dans ce répertoire de deux manières différentes. Les deux premiers livres pour flûte, qui reprennent nombre de pièces des deux premiers livres de viole, apparaissent comme une occasion de profiter au mieux du succès de ces derniers, moyennant d'abord l'élimination des pièces impossibles à transcrire pour un instrument mélodique, puis des retouches nécessaires dans celles qui sont conservées – notamment la suppression des accords. Mais lorsque d'Hervelois publie en 1751 et 1753 deux livres pour le pardessus qui peuvent aussi se jouer sur la flûte, il en a préalablement simplifié l'écriture pour que les pièces soient tout de suite jouables sur un instrument mélodique, exprimant là le souci de s'adresser à un public plus large (comme, à la même époque, on publie des pièces pour la vielle ou la musette, ou encore pour le violon, la flûte ou le hautbois).

Il n'y a pas de trace d'une quelconque pratique personnelle de la flûte chez d'Hervelois ; en revanche on peut noter qu'entre 1736 et 1739, le flûtiste et compositeur Joseph Bodin de Boismortier (1689-1755) louait visiblement un appartement chez lui (rue du Jour, vis-à-vis le grand portail de

<sup>125</sup> Paris BNF (Mss.) : Ms. fr. 21951 et 21955 respectivement, cités d'après Michel Brenet, « La librairie musicale en France de 1653 à 1790, d'après les registres de privilège », *Sammelbände der Internationalen Musikgesellschaft* 8/3 (1907) p. 401-466 (voir p. 426 et 433).

<sup>126</sup> Ce que d'ailleurs confirme son inventaire après décès en 1759.

<sup>127</sup> Décompte brut, sans tentative de discerner les reprises de pièces de viole pour la flûte ou le pardessus.

Saint-Eustache, au signe de la Croix)<sup>128</sup>, et que l'inventaire après décès de d'Hervelois montre que ce dernier possédait encore en 1759 un petit fonds d'éditions de Boismortier disponibles à la vente. Il est clair que les deux hommes se connaissaient et qu'ils étaient probablement liés d'amitié. On peut dès lors supposer que ce dernier a pu conseiller d'Hervelois sur la technique de la flûte traversière.

Signalons encore que si Louis diffusait ses publications chez lui (outre la diffusion assurée dans les boutiques de Boivin et le Clerc), il les vendait à ses élèves et s'en servait de répertoire pédagogique – on verra plus bas une preuve de cette pratique dans une note d'honoraires. Les pièces de ses suites offrent un large éventail de difficultés techniques, les rendant propres à être étudiées par ses élèves aux divers niveaux de leur apprentissage.

## Élèves et dédicataires

Les noms de plusieurs des élèves de d'Hervelois ont pu être identifiés. Ils ressortent presque tous à l'aristocratie, une classe sociale qui avait cultivé au XVIII<sup>e</sup> siècle une pratique musicale à la fois active et répandue. La belle étude de David Hennebelle<sup>129</sup> cite nombre de témoignages et décrit les conditions de cette pratique d'amateurs (au sens noble du terme) : les épîtres dédicatoires y sont analysées comme un signe concret des liens entre les aristocrates et leurs maîtres de musique, tandis que les inventaires après décès sont mis à profit pour trouver des instruments, des bibliothèques de musique et déceler les évolutions du goût. Les concerts privés y sont décrits comme l'acmé de cette pratique ; ils deviendront plus tard les grands concerts d'amateurs de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, en relation fréquente avec les pratiques maçonniques. Ces grands amateurs, qui jouaient pour certains à l'égal de leur maître, nouaient parfois avec eux une amitié durable. L'identification des dédicataires de Louis apporte à cet égard une nouvelle contribution à l'ouvrage de David Hennebelle, dont tous les indices qu'il exploite trouvent ici des échos : dédicaces, bibliothèques de musique, instruments, concerts privés, amitiés fidèles et même – chose rare – une note d'honoraires.

– Michel Ferrand

Le premier élève identifié figure dans un acte<sup>130</sup> de 1709 concernant Michel Ferrand, officier au Régiment des Gardes françaises, habitant Paris île Notre-Dame, rue Poulterier [Pouletier] paroisse Saint-Louis. Dans ce brevet d'obligation, Ferrand reconnaît devoir à Louis 2 300 lt pour des leçons de viole et un prêt d'argent pour ses affaires, et promet de rembourser quinze mois plus tard en argent liquide et non en « billets de monoye ». La dette est garantie sur le domicile dont il est propriétaire. Deux autres pièces complètent l'acte, dont une quittance finale du 16 mai 1721 où Louis reconnaît avoir reçu le complet remboursement y compris 300 lt d'intérêts.

Cet élève est très probablement Michel Ferrand, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de Vernay, ancien capitaine aux Gardes françaises, époux d'Anne Marguerite Julie de Violaine, qui teste en 1738, habitant alors rue Beautreillis paroisse Saint-Paul<sup>131</sup>, et meurt avant le 8 mai 1738<sup>132</sup>.

---

<sup>128</sup> Cette adresse apparaît sur les éditions de Boismortier publiées « chez l'auteur » entre 1736 et 1739, ce qui correspond approximativement à ses opus 59 à 78. En l'absence de source fiable, nous ne reprenons pas ici la dédicace de Boismortier à d'Hervelois citée par Stephan Perreau, *Joseph Bodin de Boismortier 1689-1755 : un musicien lorrain-catalan à la cour des Lumières* (Montpellier : Presses du Languedoc, 2001), p. 73-74.

<sup>129</sup> David Hennebelle. *De Lully à Mozart : aristocratie, musique et musiciens à Paris (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*. Seyssel : Champ Vallon, 2009.

<sup>130</sup> MC IX, 575 (6 juillet 1709).

<sup>131</sup> MC XII, 446 (3 février 1738) : testament.

<sup>132</sup> MC XII, 448 (8 mai 1738) : procuration d'avis de parents. Son inventaire après décès est en MC XII, 448 (12 mai 1738), sans intérêt pour la musique.

– Louis Vatry

Louis Vatry, écuyer, avocat au parlement, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, notaire au Châtelet de Paris, est un de ces amateurs éclairés qui faisaient partie des fréquentations de Louis d'Hervelois de Caix, et en fut peut-être élève, si l'on en croit la pièce intitulée *La Vatry* dans le 7<sup>e</sup> livre de viole de 1753. Titulaire de l'étude parisienne XLVII entre 1725 et 1758, il possédait visiblement un goût marqué pour la musique et la pratiquait dans sa demeure de la rue Saint-Victor, paroisse Saint-Étienne du Mont.

Son inventaire après décès<sup>133</sup> n'est qu'assez pauvre en livres de musique (« cinq volumes in folio de musique dont *Phaeton*, prisé dix livres ») mais mentionne dans une chambre à coucher « une violle garnie en yvoire et ebène faite par Louvet dans sa boîte de cuir noir » et « un pardessus de violle dans sa boîte de bois noircy prisés quatre vingt livres »<sup>134</sup>.

– M. de B\*\*\* (Henri de Bricqueville ?)

À Haslemere (Surrey), la collection Dolmetsch possède l'unique exemplaire localisé d'un recueil de pièces de violes dont l'auteur n'est connu que par son initiale :

*Premier livre de pièces pour la viole contenant quatre suites, Avec la Basse chiffrée en partition. Par Mr de B\*\*. Se vend à Paris, Chez la V<sup>e</sup> Boivin, m<sup>de</sup> rue S<sup>t</sup> Honoré, à la règle d'or ; et le S<sup>r</sup> Le Clerc m<sup>d</sup> rue du roule, à la Croix d'or. Prix 5<sup>lt</sup> en blanc. Marin sculpsit<sup>135</sup>.*

La préface du volume mentionne des liens entre l'auteur et Louis :

*A Monsieur l'abbé Auvé, Prieur de la Loge Fougereuse. / Monsieur, Quand on possède un ami tel que vous, dont on a éprouvé tant de fois le zèle, le cœur, et la générosité, on doit en toute occasion faire éclater sa reconnaissance. Un motif aussi pressant m'engage à vous consacrer ce petit Recueil. C'est mon coup d'essai. Peut-être y a-t-il de l'indiscretion de le mettre au jour; quoi qu'il soit permis d'espérer; quand on est encouragé par un grand \*Maître. Je souhaite que la nouveauté vous amuse, et que vous y puissiez reconnoître cet excellent modèle. Vous êtes non seulement juste estimateur des beaux Arts, vous les réunissez encor en votre personne. La Musique, La Peinture, et la Poésie, sont des talens que vous sçavez faire valoir quand il vous plaît. Mais sans oser m'étendre sur les qualités de l'Esprit, je n'envisage ici que celles de votre cœur, qui sont l'objet du desir sincere que j'ai de vous marquer avec quelle estime et quel attachement je suis, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur, De B\*\* / \* M. De Caix d'Hervelois.*

Une annonce parue en janvier 1734 dans le *Mercure de France* permet de dater l'ouvrage<sup>136</sup>. Le volume est divisé en quatre suites, dans lesquelles plusieurs pièces sont nommées (*Rondeau Le Dangelbert, Rondeau Le Ponci, La Ruigny, La Blanchard, Gavotte La Croustillon, Rondeau Le Poligni, Musette La Robinot, La Pean, Rondeau Le D'Hervelois, La Godde, Chaconne La Taboise*).

<sup>133</sup> MC LXXIII, 810 (10 mai 1758) : inventaire après décès (le décès intervenant le 16 avril).

<sup>134</sup> Les frères Pierre et Jean Louvet étaient originaires de Bayeux. Jean devint maître en 1743, établi rue de Croix des petits champs « A la vielle royale ». La viole de Vatry, avec sa touche d'ébène et d'ivoire, montre assez l'intérêt que son propriétaire devait porter à l'instrument. Le Musée de la musique (Paris) conserve un pardessus de viole de Jean Louvet daté de 1750.

<sup>135</sup> Cf. Devriès 1976 p. 139 et RISM IN 20. Le RISM attribue le volume à « de Boussac », sans justification. Nous souhaitons remercier Jeanne Dolmetsch, Margaret Dolmetsch et son époux le Dr Brian Blood pour nous avoir communiqué une reproduction de cette préface et le dépouillement du volume. On ne peut qu'en souhaiter la publication prochaine.

<sup>136</sup> M. de B\*\* vient de donner un premier Livre de pièces pour la viole, contenant quatre suites avec la basse chiffrée en partition. L'Épître dédicatoire fait connoître qu'il a eu pour maître M. de Caix d'Hervelois, celebre aujourd'hui, tant pour la composition, que pour l'exécution. Ce livre qui est en grand papier, pour éviter l'interruption des piéces, se vend [etc.].

L'abbé Michel Auvé de La Noiraye, dédicataire du recueil, a fait l'objet de deux études<sup>137</sup> dont beaucoup d'éléments proviennent d'un recueil manuscrit de ses œuvres conservé à la bibliothèque du Prytanée militaire de La Flèche<sup>138</sup>. Né à La Flèche le 9 mai 1703 d'une ancienne famille du lieu, il fut prieur de la Loge-Fougereuse en Vendée, puis nommé à la cure de Saint-Martin de Précigné (Sarthe) à partir de 1729 ; c'est là qu'il fut inhumé le 29 novembre 1751<sup>139</sup>. Apparemment peu assidu à son office, il semble avoir passé davantage de temps à La Flèche où il appartenait à un cénacle littéraire et musical, pour lequel il a écrit plusieurs de ses œuvres. Le *Mercur* le précise : Auvé avait « établi à La Flèche une société de musique, formée des personnes de la ville les plus distinguées, qui sans aucun fond se maintient sur un bon pied depuis longtemps. On y faisoit de jolis concerts plus de dix ans avant l'établissement des académies de musique dans les provinces ». Il fut notamment l'auteur de *Maxvel*, une tragédie représentée à La Flèche en 1728 avec des intermèdes musicaux d'André Campra dont le *Mercur de France* rapporte les détails<sup>140</sup> et dans laquelle Mademoiselle de Ruigny joua le rôle de la comtesse et « chanta dans les intermedes un petit opera en cinq actes, mêlé de chœurs, & le fit d'une maniere qui enleva toute l'assemblée, où il y avoit nombre de connoisseurs ».

Comme il apparaît dans la dédicace de son livre de viole, « Mr de B\*\* » était un familier d'Auvé et de son cercle ; plusieurs des titres de ses pièces y renvoient directement. Auvé écrivit un *Epithalame pour le mariage de M. de B\*\* qui fut chanté à son retour de Paris d'où il estoit attendu avec empressement*, en musique<sup>141</sup>. Le nom de Bricqueville [Briqueville] étant très présent dans les poésies d'Auvé, nous faisons l'hypothèse que cet épithalame fait référence au mariage célébré entre Henri de Bricqueville marquis de La Luzerne avec Marie Anne Catherine Boutet de Guignonville, fille d'un fermier général<sup>142</sup>, le 1<sup>er</sup> avril 1728. Né vers 1695, fils aîné de François de Bricqueville marquis de La Luzerne<sup>143</sup> († 1727) et de Catherine d'Aix de La Chaise, il appartenait à une branche aînée de la famille implantée à Isigny mais qui avait gardé des liens avec la branche cadette, établie à La Flèche : depuis 1714, le gouverneur de La Flèche était Jean-François de Bricqueville d'Ocalen, qui résidait au château de La Flèche et accueillait à l'occasion les séances littéraires et musicales du cénacle d'Auvé<sup>144</sup>.

L'inventaire après décès de la demeure parisienne d'Henri de Bricqueville<sup>145</sup> (sise rue de Braque) révèle un fort intérêt pour la musique puisqu'on y repère : *Dans un grand cabinet de compagnie ensuite dudit antichambre aiant vue sur la cour et sur le jardin [...] Item un clavecin de bois doré garny par Ruguesse [Ruckers] sur son pied de bois doré prisé avec différents livres de musique au nombre de quatre vingt volumes ou environ, etant tant dans le dit clavecin que dans l'armoire cy dessus inventoriée, douze cent Livres... Dans une grande chambre ensuite du cabinet ci-dessus qui est la chambre a coucher de la dite marquise de la Luzerne [...] Item une table en forme d'ecritoire de bois*

<sup>137</sup> Sébastien de La Bouillerie, « L'abbé Auvé et la coterie littéraire du château de La Flèche 1715-1742 », *Revue Historique et archéologique du Maine* 17 (1885), p. 129-157. Spire Pitou, « Maxwell et ce poète oublié, l'abbé Auvé », *Revue des Sciences humaines* 138 (1970), p. 219-229.

<sup>138</sup> *Recueil des ouvrages de M. l'Abbé Auvé ancien prieur de Loge Fougereuse*. Manuscrit de 390 p. Bibliothèque du Prytanée de La Flèche : S 122. Nous remercions Mme Sylvie Tisserand, conservatrice, pour sa célérité à nous fournir une reproduction.

<sup>139</sup> BMS de Précigné (Sarthe), à la date.

<sup>140</sup> *Mercur de France*, mars 1729, p. 582-583.

<sup>141</sup> Auvé, *Recueil*, p. 257-262. Il est composé d'un air à 4 couplets, d'un rondeau à 4 couplets et d'un autre air à couplets qui fut publié avec la musique dans le *Mercur* de décembre 1728, p. 1698-1701.

<sup>142</sup> MC XIV, 272 (1er avril 1728) : contrat de mariage. Voir La Chenaye Desbois, *Dictionnaire de la noblesse...*, 1771, t. III p. 85.

<sup>143</sup> MC XIV, 271 (19 décembre 1727).

<sup>144</sup> Il démissionne en 1733 et meurt en 1734 ; sa fille Bonne-Damaris était la muse d'Auvé (Pitou 1970 p. 222). Son fils François-Philibert lui succéda en 1733 (voir La Bouillerie 1885, p. 130-138). Le lien familial entre les branches de La Flèche et d'Isigny était un cousinage éloigné mais celles-ci devaient se fréquenter car on trouve des actes des deux branches dans la même étude parisienne (étude XIV). Voir une généalogie de cette large famille sous <http://racineshistoire.free.fr/LGN/PDF/Bricqueville.pdf> aux tableaux 6 et 7.

<sup>145</sup> MC XIV, 340 (19 octobre 1750) : inventaire après décès de Henri de Bricqueville.

noircy à pied de biche garnie d'un tiroir lequel compose un petit orgue organisé à un clavier, prisé cent vingt livres [...]<sup>146</sup>

Si l'inventaire ne mentionne pas de viole il est toutefois suffisamment riche en musique pour accréditer que le mystérieux *Mr de B\*\** serait Henri de Bricqueville. Celui-ci aurait choisi un anonymat quelque peu transparent pour ses amis, son rang élevé lui interdisant probablement une publication jugée au-dessous de sa position sociale, lui-même estimant qu'il y avait « quelque indiscrétion » à mettre ce recueil au jour<sup>147</sup>. Est-ce le même *M. de B\*\*\** qui est cité par Hubert Le Blanc à propos de la manière de monter les cordes des violes<sup>148</sup> ?

– Jean-Baptiste Lemerrier de La Sal (1680 – 1756)

Une courte notice sur Jean-Baptiste Lemerrier [Le Mercier] de La Sal donne de lui une image plutôt sympathique<sup>149</sup> :

*Il est de Paris, né avec un peu de bien, a fait de bonnes études, d'emplois en emplois il vint à être receveur des entrées des vins au port Saint-Paul à Paris, et de là fut nommé fermier général en 1721. Il en a été expulsé en 1725 parce qu'il étoit comme bien d'autres, créature de M. le duc<sup>150</sup> ; il s'intéressa néanmoins toujours dans les affaires du roy, sous le nom de Guiberderie. Il étoit honnête homme, brave, une des meilleures épées de Paris, généreux, poli, humain, bon cœur, familier, et fort uni dans sa façon de vivre, laborieux, et surnommé le père des commis : quand il en protégeait quelqu'un, et qu'il venait à être révoqué pourvu que ce ne fût point pour des bassesses et friponneries, et qu'ils fussent sans argent et sans secours, il les logeait chez lui (ceux qui étoient de province), les y faisait manger, leur fournissait de l'argent pour subvenir à leurs besoins ; il est mort garçon, extrêmement regretté.*

Issu d'une ancienne famille picarde active dans les affaires et la finance, il était né le 7 octobre 1680 et baptisé le 20 mars suivant à Amiens. Fils d'Olivier Lemerrier bourgeois de Paris et de Suzanne de Monchy<sup>151</sup>, elle-même sœur de Philippe de Monchy ancien fermier général<sup>152</sup>, il hérita notamment de cet oncle maternel la seigneurie de La Sal, qui ira ensuite à son neveu Jean-Baptiste Louis Lefebvre de Plinval. La carrière de Jean-Baptiste Lemerrier débuta selon les voies habituelles par une immatriculation d'avocat en Parlement. Acquéreur après 1705 d'un office héréditaire de banquier-expéditionnaire en cour de Rome, qui lui confère le titre de « Comte palatin et de Saint-Jean de Latran »<sup>153</sup>, il s'en défait à la fin de l'année 1720 pour devenir sociétaire de la régie des fermes générales de France, sous les baux Cordier et Carlier, dont il sera évincé en 1726 par le cardinal de Fleury<sup>154</sup>. Il rachète en 1724 à François Pierre Lemerrier<sup>155</sup>, sans doute un parent, un office de conseiller

<sup>146</sup> L'inventaire après décès de la demeure d'Isigny n'a pas été consulté (AD Calvados : 3 E 23949-23977, notaire Belhoste).

<sup>147</sup> Eugène de Bricqueville (1841-1933) descend d'une autre branche de la famille normande des Bricqueville. Sur lui, voir Florence Gétreau et Alban Framboisier, *Auguste Tolbecque et Eugène de Bricqueville : deux organographes collectionneurs d'instruments anciens. Collectionner la musique 3 : érudits collectionneurs*, éd. D. Herlin, C. Massip et V. De Wispelaere (Turnhout : Brepols, 2015), p. 423-451.

<sup>148</sup> Hubert Le Blanc, *Défense de la basse de viole contre les entreprises du violon et les prétentions du violoncel*. Amsterdam : Pierre Mortier, 1740, p. 140.

<sup>149</sup> Paris AN : MM 818/1. *Mémoires et essais pour servir à l'histoire du publicanisme moderne contenant l'origine, noms, qualités, bonnes et mauvaises inclinations, les portraits et histoires abrégées de nosseigneurs les Fermiers Généraux depuis l'année 1720 jusqu'en 1750*. Autre version sous la cote 818/2 ; le texte transcrit est une synthèse modernisée des deux versions.

<sup>150</sup> Louis IV Henri de Bourbon-Condé, selon Yves Durand, *Les Fermiers généraux au XVIIIe siècle...* Paris : PUF, 1971 (p. 97).

<sup>151</sup> MC VI, 679 (25 novembre 1735) : tontine Jean-Baptiste Lemerrier. Voir aussi *Annuaire de la noblesse de France et des maisons souveraines de l'Europe*, vol. 73. Paris : 1907, p. 321-322.

<sup>152</sup> Christine Favre-Lejeune, *Les secrétaires du Roi de la grande chancellerie de France : dictionnaire biographique et généalogique (1672-1789)*. Paris : 1986.

<sup>153</sup> *Édit... portant création d'offices de contrôleurs des expéditions de Cour de Rome et des légations d'Avignon*. Grenoble : 1703.

<sup>154</sup> Durand 1971 p. 97.

<sup>155</sup> Charge achetée pour 1500 lt par procuration *ad resignandum* de François Pierre Lemerrier, au bénéfice de Jean-Baptiste Lemerrier. Acte du 24 mai 1724 signalé dans l'inventaire après décès de Jean-Baptiste Lemerrier.

secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances qu'il conservera jusqu'à sa mort, tout en la cumulant à celle de munitionnaire des vivres pour les armées d'Allemagne.

En marge de ces activités, Lemer cier s'adonnait à la spéculation, comme le révèle son inventaire. Il investit notamment dans les loteries de Turin, dont Jean-Baptiste Regard d'Aubonne<sup>156</sup> avait le monopole, dans les mines de plomb de Chapdes-Beaufort et d'autres lieux d'Auvergne. En association avec son parent Pierre Denis de Montigny de Saint-Victor, il est intéressé au bail de Rémy Barbier des droits rétablis sur les postes, quais et halles, chantiers, places fortes et marchés de la ville de Paris<sup>157</sup> ; il possède quelques actions de la Compagnie des Indes et des biens immobiliers (notamment, une place à bâtir dans la rue neuve de Harlay<sup>158</sup> et le domaine de Montguichet revendu à Louis d'Hervelois de Caix). Habile financier, disposant de revenus importants, il fait partie de cette classe de bourgeois habituée à un train de vie luxueux qui prit son essor au début du règne de Louis XV, souvent des amateurs de musique. Il meurt célibataire et sans enfant en 1756, dans la maison qu'il louait depuis les années 1720 (actuellement le 33 rue de la Jussienne, adresse proche de la rue du Jour). Il n'est pas inutile de mentionner ici que la famille de sa mère était implantée depuis plus de deux siècles en territoire picard et que certains membres étaient alliés aux Des Groseilliers, seigneurs d'Hervelois.

Visiblement moins mécène qu'amateur éclairé, Jean Baptiste Lemer cier a pratiqué la viole pour son plaisir. Les scellés apposés par le commissaire de Courcy puis l'inventaire dressé par Jean Baptiste Hugot<sup>159</sup> à la requête de Suzanne Lemer cier, sa sœur et exécutrice testamentaire, dévoilent son goût pour la musique :

*Dans une petite antichambre etant ensuite ... une estampe representant Marais dans sa bordure de bois doré garnie de son verre blanc... Dans un petit retranchement pratiqué dans lad. chambre ... six basses de violle, trois violons et quatre morceaux de toile verte servant de tapisserie contenant environ quatre aunes de tour prisés ensemble soixante livres.*

Sa bibliothèque est abondante mais on n'y relève que des livrets d'opéra en format in-douze. Le nombre d'instruments qu'il possédait témoigne d'une pratique assidue de la musique, même si la prisée ne penche pas en faveur d'instruments de grande qualité. Admirateur de Marais, Jean Baptiste Lemer cier aurait pu en être l'élève avant que Louis ne prenne la relève, ce qui pourrait constituer un indice supplémentaire de la relation de maître à disciple entre Marais et d'Hervelois.

La présence d'une pièce intitulée *La Lemercyer* dans le second livre de pièces de viole et la longue dédicace du III<sup>e</sup> livre de pièces de viole nous éclairent davantage sur les liens privilégiés entre Lemer cier et d'Hervelois. Louis était sans doute plus qu'un professeur pour Lemer cier, dont l'inventaire des papiers laisse deviner qu'il fit quelques affaires avec son maître de viole<sup>160</sup>.

*A MONSIEUR LE MERCYER / Ecuyer Seigneur de la Sal / Conseiller Secretaire du Roi, Maisons, Couronne de France, & de ses Finances. / Monsieur, / Permettez-moi, je vous supplie, de vous consacrer ce nouvel Œuvre. Je luy ai confié le soin de vous exprimer s'il se peut, tous les plus tendres sentiments de mon cœur, m'y sentant contraint par la reconnaissance que je dois à toutes vos bontés. Entre les belles qualités qui vous rendent si digne de la plus parfaite estime et de l'amitié la plus sincere, il ne me convient, Monsieur, que de célébrer l'inclination et le bon goût que vous avez pour la musique, cette aimable en-*

<sup>156</sup> MC VI, 679 (15 novembre 1735) : contrat de cession de bénéfices. Jean-Baptiste Regard d'Aubonne est connu comme un aventurier originaire de Morges (canton de Vaud), intrigant et escroc notoire.

<sup>157</sup> Acte du 22 novembre 1730 cité dans l'inventaire après décès.

<sup>158</sup> MC XII, 352 (12 août 1720) : vente de place à bâtir.

<sup>159</sup> MC LXI, 395 (25 février 1756) : testament. Y 11223 (26 février 1756) : scellés. MC LXI, 395 (4 avril 1756) : inventaire après décès. MC LXI, 395 (7 mai 1756) : délivrance de legs.

<sup>160</sup> *La deuxième est l'original en papier d'une quittance [...] au pied de laquelle est une autre quittance passée devant led[its] Hugot et son confrere le quatorze même mois [mars 1736] par le S. De Caix dhervelois de la somme de quatre mil six cent vingt livres payée par led[it] Lemercyer pour le contenu d'un autre billet... Papiers de l'inventaire après décès, cote 2.*



*chanteresse des cœurs ; le mien se presente à vous sous de si heureux auspices, qu'il espere de votre part une favorable réception, aussi ne trouverai-je jamais de titre plus flateur que celui de me dire avec le respect et l'attachement le plus parfait, / Monsieur, / Votre tres humble et tres / obeissant serviteur / DE CAIX D'HERVELOIS.*

Les sœurs de Jean-Baptiste ne sont pas moins intéressantes que lui, à commencer par Suzanne qui demeura également célibataire et fut très proche de son frère ; celui-ci lui rendit son affection en faisant de *sa bien aimée sœur* son exécutrice testamentaire et légataire universelle. Elle mourut le 18 février 1757, moins d'un an après son frère, dans sa maison de la rue Montmartre où après l'apposition des scellés et les oppositions d'usage, l'inventaire débuta le 5 mars<sup>161</sup>. Ces documents révèlent une femme gérant elle-même son bien : 86 cotes de ses papiers la montrent active spéculatrice. Comme chez son frère, la musique occupait chez elle une place importante et l'on peut raisonnablement supposer que *La Chaste Suzanne* du 3<sup>e</sup> livre de viole lui est dédiée.

Son inventaire mentionne un riche « clavecin de bois façon de la Chine sur son pied de bois doré prisé cent cinquante livres » ; la prisée des bibliothèques faite par le marchand libraire Jacques François Mérigot mentionne dans la deuxième armoire, entre le théâtre de Corneille, de Gherardi et autres, « vingt volumes in folio dont *Armide* en musique manuscrit prisés ensemble et estimés la somme de dix livres [...] sept volumes in quarto oblongs [...] musique manuscrit prisé et estimé la somme de trois livres... » puis dans la cinquième armoire un « paquet contenant des manuscrits de musique et autres pieces prisé vingt livres... » Tous ces biens seront légués à un neveu visiblement chéri, François Lefebvre de La Rye, à qui Suzanne accorda une faveur toute particulière au regard des autres héritiers<sup>162</sup> : « ... plus je luy donne et legue aussi tous mes livres tant reliés que non reliés, manuscrits, memoires et musiques qui composent ma bibliothèque, ainsy que les corps d'armoire dans lesquels ils sont renfermés qui sont placés dans ma chambre derriere ayant veüe sur la cour, appelée ma bibliotheque ensemble tous mes autres livres qui pourront se trouver en differents endroits de mon appartement comme aussy mon clavecin, luy faisant les presents dons et legs independamment et au par dessus des autres dispositions que j'entend faire en sa faveur par mon present testament... » toutes dispositions auxquelles le notaire François Dubois fut prié d'avoir l'œil.

Jean-Baptiste et Suzanne Lemercier avaient une autre sœur prénommée Catherine, qui se maria avec Philippe Lefebvre, directeur général des fermes du Roi à Rouen. De ce mariage sont issus plusieurs enfants, le cadet étant François Lefebvre de La Rye, cité ci-dessus, né vers 1722, lieutenant d'épée de la Prévôté de l'hôtel honoraire. Légataire de Suzanne Lemercier, son inventaire montre qu'il avait rassemblé et conservé toute sa vie non seulement les instruments et les partitions de sa tante, mais aussi une partie de l'héritage musical de son oncle Jean-Baptiste. Après son décès survenu le 15 mars 1785 dans son appartement de la rue Chapon, les scellés mentionnent « un clavecin peint façon de la Chine [...] deux violons ». Plus précis, l'inventaire ne mentionne plus le clavecin, mais [...] « deux pupitres à musique dont un à pied à coulisse, trois vieilles basses et deux étuis, trois vieux fouets de cocher, prisé le tout [...] douze livres ». Puis, « dans la chambre ensuite servant de bibliothèque ayant vue sur la rue... un tableau peint sur toile portrait de Mlle Lemercier, une mappemonde de papier collé sur bois l'un et l'autre dans leurs bordures de bois doré prisé ensemble la somme de dix huit livres ». La bibliothèque est estimée par le libraire Louis-François Prault et révèle en différents endroits... « trente deux volumes in folio d'anciens operas manuscrits dont celui d'*Hyppolite et Aricie* prisés ensemble à la somme de six livres [...] cent six volumes tant in folio qu'in quarto de differents operas anciens manuscrits, prisés ensemble à la somme de neuf livres [...] plusieurs paquets de musique manuscrite et ancienne prisés ensemble à la somme de trois livres ». Sans doute bon musicien, François Lefebvre de Larye est nécessairement le dédicataire de la pièce homonyme du 6<sup>e</sup> livre de pardessus de viole de d'Hervelois, peut-être aussi *Le Lefebvre* du 4<sup>e</sup> livre de viole lui est-il dédié. Il fut probablement son élève, tout comme son oncle et sa tante avec qui les liens étaient fort étroits. Son

<sup>161</sup> Y 15186 (18 février 1757) : scellés de Suzanne Lemercier. MC CIX, 616 (5 mars 1757) : inventaire après décès de la même.

<sup>162</sup> MC CIX, 615 (7 juillet 1755 déposé le 27 juillet 1757) : testament de Suzanne Lemercier.

testament<sup>163</sup> nous apprend d'ailleurs qu'il lègue à Madame Salles « ma cousine » « un portrait de mademoiselle Le Mercyer peint par La Tour, et un système du ciel sous glace fait par ladite Demoiselle Le Mercyer dans sa bordure surmontée des armes de ladite demoiselle Le Mercyer », souvenir d'une tante très aimée<sup>164</sup>.

– Jean François Jourdain, le notaire de Louis d'Hervelois de Caix

On ignore de quelle manière Louis entra en contact avec le notaire Jean François Jourdain mais il est certain que les deux hommes entretenirent toute leur vie une amitié forte et fidèle. Client habituel du notaire Henri Boutet<sup>165</sup> dans ses premières années, Louis changea de notaire lorsque cet office fut racheté par Martin et passa définitivement chez Jourdain (étude CXII) en 1719, qui devint son notaire quasi exclusif. Alors que les acquisitions immobilières étaient normalement effectuées dans l'étude des vendeurs, les principales transactions de Louis furent signées chez Jourdain (notamment les achats des propriétés de Montguichet, de la rue du Jour et de la rue Simon Lefranc).

Il est intéressant de constater que nombre des crédateurs auxquels Louis emprunte des sommes pour financer ses acquisitions sont des clients réguliers de Jourdain et qu'ils entretiennent même des relations d'affaires privées avec ce dernier, comme nous le révèle son inventaire après décès<sup>166</sup>. On peut sans risque avancer l'hypothèse que Jean François Jourdain n'était pas que le notaire de Louis, mais probablement aussi un élève, en tout cas un ami proche et sûr qui savait le guider efficacement dans ses opérations immobilières. Ses conseils avisés, sans doute appuyés par son gendre François Guillaume Barckhaus procureur à la chambre des comptes, l'aidèrent probablement à constituer le beau capital qu'il légua à ses enfants.

Les deux pièces de violes intitulées *La Jourdain* qui figurent dans les *Troisième* et *Cinquième livres* de pièces de viole évoquent non seulement le cercle familial du notaire mais aussi un réseau plus large d'alliés et d'amis. L'inventaire après décès du notaire<sup>167</sup>, réalisé à la requête de sa veuve Marguerite Langlois en 1763 dans sa maison de la rue de la Verrerie, révèle un intérêt sensible pour la musique et notamment pour la viole, dont la famille devait prendre des leçons avec Louis :

*Dans le passage qui conduit à l'appartement sur le devant, item une bote de crin, deux houssoirs, trois vieux fauteuils, deux chaises foncées de paille, deux basses de viole, avec leurs etuis, un vieux coffre bahus couvert de tapisserie [...] Dans une chambre au faite aiant vue sur la rue, item un vieux clavecin dans sa boete de bois noircy, un pupitre de bois de noyer...*

La présence de ces deux violes dans l'inventaire à une époque où l'instrument est déjà sur son déclin témoigne d'une pratique personnelle active, remontant sans doute à la jeunesse de Jourdain ou à celle de sa femme Marguerite Langlois, et jamais démentie.

Dans le cercle familial proche se distingue la figure de François Guillaume Barckhaus, lui aussi dédicataire d'une pièce de viole du *Sixième livre* – à moins qu'il ne s'agisse de sa femme ? Avocat en parlement, reçu procureur de la chambre des comptes<sup>168</sup> il devint l'allié de Jourdain par son mariage avec

<sup>163</sup> MC CX, 501 (18 août 1784) : testament, avec codicille du 27 février 1785.

<sup>164</sup> L'impressionnante collection de tableaux est sans doute un reliquat de celle de ses oncle et tante. On y remarque notamment un grand Titien. Le portrait de Suzanne par Maurice Quentin de La Tour n'est pas connu.

<sup>165</sup> Étude LXVI. Établi en l'île de la Cité, Henri Boutet était aussi le notaire du chapelain Louis de Caix, qui fit passer là ses procurations bien après son départ pour Lyon ; c'est là aussi que Louis d'Hervelois de Caix signera son contrat de mariage en 1714.

<sup>166</sup> On repère des actes entre Jourdain et Georges Ozon, Antoine François Daubonne, Marguerite Bataille, Auguste Jean Le Boullanger, Edme Pierre François comte de Montaigu, Claude Drapier passés pour la plupart devant son confrère Étienne Boursier (étude XCIV) puis son successeur Augustin Jacques Lheritier.

<sup>167</sup> MC XXIV, 786 (12 juillet 1763) : inventaire après décès de Jean François Jourdain.

<sup>168</sup> X1a 9327 (27 novembre 1714) : immatriculation d'avocat. V1 247 pièce 80 (10 juillet 1722) : lettre de provision de procureur.

Marie Marguerite Jourdain<sup>169</sup>, dont le contrat le décrit aussi comme marchand banquier. Même si son contact personnel avec Louis d'Hervelois de Caix n'est attesté que par la constitution de rente de 1738<sup>170</sup>, la dédicace de cette pièce de viole suggère une relation plus amicale mais peut-être pas d'ordre musical.

Parmi les familiers de Jean François Jourdain on rencontre également Antoine François Daubonne [Dobonne], à l'inventaire après décès<sup>171</sup> fort modeste, domestique occupant avec sa femme Marie Claude Lhuillier un appartement dans la maison de Jourdain, rue de la Verrerie. Il a tout de même prêté 9 000 lt à Louis pour l'achat de la maison de la rue du Jour<sup>172</sup>. Peut-être n'était-il qu'un prête-nom dans cette transaction réalisée chez Jourdain, lequel lui emprunta également 4 450 lt qu'il lui remboursa par obligation<sup>173</sup> ? Quoi qu'il en soit, si Antoine François Daubonne pratiquait la viole, l'absence d'instrument dans son inventaire pourrait s'expliquer par la présence à demeure des instruments de son maître<sup>174</sup>.

Les réseaux de Jourdain pourraient sans doute bénéficier d'une étude approfondie ; on peut déjà noter ici Jean François Jourdain fils, auditeur en la chambre des Comptes, dont une fille eut pour marraine Marie Denis, veuve de Jean Baptiste de Vandenesse<sup>175</sup> : *La Vandenesse* (du *Cinquième livre*) est probablement en rapport avec cette famille.

#### – Jean Henry Louis Orry de Fulvy (1703 – 1751)

Le père de Jean Henry Louis Orry de Fulvy établit la fortune de sa famille au moment de la guerre de succession d'Espagne comme munitionnaire, avant d'être chargé par Louis XIV de diriger les finances du royaume de Philippe V. Il s'anoblit en 1701 en achetant sa charge de conseiller du Roi ; fin spéculateur il s'enrichit considérablement en jouant de ses contacts avec John Law et avec la bienveillance du duc d'Orléans. Il acheta en 1706 l'hôtel de Beauvais, rue Saint-Antoine<sup>176</sup>.

Jean Henry Louis Orry de Fulvy, héritier d'un certain talent financier et doué d'un vif intérêt pour les choses de l'art, trouva le moyen de les concilier en mettant le premier au service du second. Comme son père et son demi-frère Philibert Orry (1689 - 1747), une carrière rapide et brillante le fit accéder aux charges de conseiller d'état puis d'intendant des Finances en 1737. Il administra la Compagnie des Indes en 1733, devint ensuite gouverneur général des îles de France, intendant des Finances en 1737. Il jeta en 1740 les bases d'une manufacture de porcelaine d'abord logée au château de Vincennes dont il était l'intendant, une entreprise qui connut une consécration posthume par l'engagement de la marquise de Pompadour et surtout de Louis XV, qui en racheta la plus grande part, la transféra à Sèvres et lui conféra le titre de Manufacture Royale. Dès 1731 il achetait plusieurs terres autour de Fulvy (Yonne), y bâtit un château dès 1732 et fit élever cette terre en marquisat. Il mourut le 3 mai 1751 en l'hôtel de Beauvais jadis acquis par son père, encore jeune, auréolé de gloire et d'une réputation sulfureuse qu'auraient amplifiée les mémoires de son ancien commis et secrétaire

<sup>169</sup> MC XCIV, 215 (12 février 1738), en présence de Michel Robert Le Pelletier des Forts, ministre d'état (qui vend sa maison de la rue du Jour à Louis d'Hervelois), d'Aymard Jean Nicolaÿ premier président de la Chambre des comptes, du marquis de La Chastre, d'avocats et de conseillers secrétaires du roi où l'on distingue Gérard Rameau et sa famille.

<sup>170</sup> Voir plus bas à propos des rentes.

<sup>171</sup> MC CXII, 528 B (5 avril 1738) : inventaire après décès d'Antoine François Daubonne.

<sup>172</sup> Voir plus bas à propos des maisons.

<sup>173</sup> Notaire Boursier (23 novembre 1733) : obligation de Jourdain à Antoine François Daubonne, et quittance du 3 décembre suivant.

<sup>174</sup> Une pièce de viole existe à son nom dans le *Septième livre*, qui rappelle bien sûr *La D'eaubonne* de Jean Baptiste Forqueray, pièce dont on attribue généralement la dédicace à Jean Baptiste Regard d'Aubonne, un aventurier d'origine vaudoise qui fera affaire avec Jean Baptiste Lemercier de La Salle (voir plus haut). On ignore, en fait, auquel de ces deux « Daubonne » s'adresse la dédicace de cette pièce de d'Hervelois.

<sup>175</sup> Paris AN : U 1335 (6 avril 1754), extrait de baptême de Marie Jourdain, paroisse de Saint-Jean en Grève.

<sup>176</sup> Sur Jean Orry, voir Pierre-Jean Grosley, « Mémoire sur les Troyens célèbres », in *Œuvres inédites de P.-J. Grosley... éd. L.-M. Patris-Debreuil* (Paris : C.-F. Patris, 1812-1813), tome 2 p. 262-269. De même, Denise Ozanam, « Jean Orry, munitionnaire du roi, 1690-1698 », *Études et documents* 5 (1993), p. 123-156, et Ernest Petit, in *Annuaire historique et statistique de l'Yonne* 26 (1862), p. 32-49.

Pierre-Charles Jamet<sup>177</sup>. Son intérêt pour la musique peut être discerné dans quelques chansons publiées en 1729, qu'on peut raisonnablement lui attribuer<sup>178</sup>.

Il est dédicataire du second livre de pièces pour la flûte traversière de 1731 :

*A MONSIEUR ORRY / DE FULVY. / Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement. / Monsieur, / Comme j'ai toujours ressenti vivement toutes les bontés dont vous avez bien voulu m'honorer ; j'ai cru ne pouvoir mieux y répondre, qu'en vous offrant cette partie de mes productions. Je souhaite qu'elle soit digne du gout que vous avez naturellement pour les beaux Arts, et surtout pour la Musique, d'autant plus que votre suffrage seroit une approbation générale pour moi. Il ne me reste plus qu'à chercher des occasions pour vous prouver plus sensiblement combien je suis avec respect, / Monsieur, / Votre très humble et très / obéissant serviteur / DE CAIX D'HERVELOIS.*

Jean Henry épousa Henriette Louise Hélène de La Pierre de Bouzier en 1728<sup>179</sup> et en eut trois enfants survivants dont un, Philibert Louis, héritera notamment du domaine de Fulvy et laissera une trace dans la république des lettres. Au décès de Jean Henry, son épouse fit procéder avec Jean Pierre Denis Carolet de Montigny, exécuteur testamentaire du défunt<sup>180</sup> à l'apposition de scellés<sup>181</sup> à l'hôtel de Beauvais, à l'intendance du château de Vincennes, au château de Nogent-sur-Seine hérité de son demi-frère et à celui de Fulvy. L'apposition des scellés fut réalisée en 68 vacations jusqu'au 27 août suivant et révèle que le sieur de Fulvy avait de nombreux créanciers – une soixantaine d'oppositions y figurent – et qu'il vivait entouré d'objets d'art et de valeur. La 27<sup>e</sup> opposition n'est autre qu'une note autographe de Louis précisant que ledit sieur lui devait encore 686 lt pour leçons de viole et livres fournis. Ce document est d'autant plus précieux qu'il précise le tarif des leçons et confirme que le maître utilisait ses propres publications pour enseigner, comme souvent ses confrères.

*Mémoire des leçons de basse de viole et de pardessus de viole données par le Sr Louÿs Dherve-lois de Caix Me de musique demeurant rue du jour paroisse St Eustache tant à Me Fulvi que par ses ordres et des différents livres de musique à luy fournys. Sçavoir : – Pour 28 mois de Leçons de basse de viol et Pardessus depuis l'année 1738 jusquan 1743 à raison de 24 lt par mois [...] 672 lt, – fournys le 17. may 1738 mes deux premiers livres de musique pour la basse de viol relié en bazanne 24 lt, – Le 20. juin suivant fournys mon 3<sup>e</sup> livre de musique non relié 5 lt, – En 1739 fournys mon quatr<sup>e</sup> Livre de musique non relié 6 lt, – Plus en 1742 fournys mon P<sup>er</sup> Livre de flutte sans sa reliu[r]e à 3 lt 10 s [...] 10 lt 10 s – fournys les memes livres de flutte en 1749. a reconnu sans estre reliés a 10 lt 10 s, avec fournys en différentes fois cinq bou[e]ttes de pillules de beloste que jay fait venir de Mr de Caix de Versaille 30 lt – Surquoy Mr Fulvy ma paye trois louis reste 686 lt.*

Les scellés n'apprennent rien de plus ; en revanche l'inventaire après décès<sup>182</sup> permet de relever :

– à l'hôtel de Beauvais, dans un petit retranchement, « plusieurs vieille ferailles, une vieille basse de viole » ; dans le grand cabinet ayant vue sur la rue, richement meublé : « Item deux violons et trois archets dans leurs etuys de cuir bouilly doublé de serge rouge prisés vingt quatre livres » (p. 39) ; un « clavecin flament fait par Ruckers à double ravalement dans sa caisse pinte en mignature sur son entablement à pieds de bois sculté, doré, garny de deux housses l'une de serge rouge et l'autre de toile [...] prisé avec son pupitre de bois doré quatre cent livres » (p. 40) ; dans une bibliothèque

<sup>177</sup> [Factum] *Faits personnels à M. de Fulvy, et qui le distinguent des autres hommes en place* [Mémoire pour M. Jamet, 24 juin 1753]. [Paris : 1753]. Paris BNF : FOL-FM-7754. *Lettre (adressée au garde des sceaux par M. Jamet, commis de M. de Fulvy, au sujet des exactions commises par ce dernier dans ses fonctions d'intendant des finances)* [19 mai 1753]. [Paris : 1753]. Paris BNF : 4-FM-12878.

<sup>178</sup> *Nouveau recueil de chansons choisies*. La Haye : 1729 (voir p. 126, 134, 137, 162, 169, 195, 269). Pierre Gosse, *Amusement des compagnies ou Nouveau recueil de chansons choisies. Tome premier*. La Haye, 1761 (voir p. 241).

<sup>179</sup> MC LXXXIX, 388 (27 août 1728) : contrat de mariage.

<sup>180</sup> MC XXIX, 487 (16 avril 1751) : testament de Jean Henry Louis Orry de Fulvy, avec codicille du 29 avril.

<sup>181</sup> Y 14396 (3 mai 1751) : scellés du commissaire Dubuisson.

<sup>182</sup> MC XXIX, 488 (26 mai 1751) : inventaire après décès.

donnant sur la terrasse<sup>183</sup>, quelques volumes de musique cités sous les numéros 166 et 167 : « Seize volumes in folio reliés en veau, operas de Lully et autres dont *Proserpine* [...] quinze volumes in quarto reliés en veau opera et livres de musique dont *Tancrede*... » (p. 51 et 56) ; dans une bibliothèque et cabinet ayant vue sur la rue de Jouy, de nombreuses porcelaines, écritoire, chandelier, quelques instruments mathématiques, et « deux basses de viole avec leurs archets... » (p. 54).

– à Vincennes, dans un cabinet à droite du salon, « une basse de viole et un violon de chelles garnys de leurs cordes et archets, quarante tant livres que partitions de musique instrumentale couverts de velin verd... » (p. 114).

– au château de La Chapelle au-dessus de Nogent-sur-Seine, dans une chambre, « un clavecin fait par Bellot pere à Paris dans sa caisse de bois noircy à pied de bois de chesne avec un pupitre de bois d'hetre... » (p. 167).

– au château de Fulvy enfin, dans un garde-meuble, des estampes, des tableaux, deux bas d'armoire, deux grandes armoires et « une vieille epinette dans sa caisse de bois de noyer » (p. 173).

De cela il ressort qu'Orry de Fulvy disposait en son hôtel de Beauvais d'un lieu et des instruments pour tenir des concerts privés, et en son logement de fonction à Vincennes de quoi s'exercer à ses moments perdus... Les châteaux de Nogent-sur-Seine et de Fulvy, en revanche, n'étaient que peu ou prou équipés pour recevoir une réunion musicale.

Les relations de Louis et d'Orry de Fulvy ont été suffisamment cordiales pour que ce dernier soit témoin au mariage de sa fille Angélique, en 1744.

– *Henri Anne René de Rousselé (1688-1767), marquis de Saché de 1711 à 1742*

Fils de René de Rousselé, comte de la Roche-Milay et de Marie Elisabeth Morin, Henri Anne de Rousselé avait un frère cadet prénommé François Nicolas Joseph, enseigne des gens d'armes de la reine, qui mourut à la bataille de Malplaquet en 1709<sup>184</sup>. Son décès déclencha la réalisation de l'héritage paternel, progressivement transformé en rentes<sup>185</sup> qui fournirent à Henri Anne les moyens d'une vie confortable à Paris ; il donna libre cours à sa passion pour la musique en organisant des concerts privés. Le marquis louait depuis 1724 une maison au coin des rues Cassette et Honoré Chevalier ; il loua à partir de 1747 une seconde maison sise rue Cassette et jouxtant le monastère des Carmes<sup>186</sup>. C'est là que résonnèrent pendant plus de quarante ans des concerts très courus, notamment dans la seconde maison qui comprenait une salle de concert vaste et richement meublée, bien détaillée dans les scellés ou l'inventaire après décès de 1767<sup>187</sup>. Peut-être est-ce là que Carmontelle choisit de tracer son portrait en 1758<sup>188</sup>.

Les concerts du marquis sont connus par plusieurs témoignages. Ainsi, en 1759, l'auteur du *Tableau de Paris pour l'année mil sept cent cinquante-neuf* citait-il le marquis de Saché parmi les amateurs qui, « dans le cours de l'année, & principalement pendant l'hiver, donnent de temps en temps chez eux des concerts réglés »<sup>189</sup>. Bien après sa mort, en 1781, Jacques Alexandre Du Coudray écrivait – avec le ton péremptoire d'une nouvelle génération qui souhaite se démarquer de l'ancienne :

« *Plusieurs années avant [...] demouroit dans cet hôtel un très-riche particulier, nommé le marquis de Sachet, prétendu musicien, qui donnoit des concerts, superbes pour le temps ; c'étoit en*

<sup>183</sup> Les livres furent prisés par le sr Duc en présence du libraire de Jean-François Musier, qui en proposera le catalogue à la vente (*Catalogue des livres de feu Mr Orry de Fulvy*, Paris : Musier, 1752. Paris BNF). Le catalogue ne mentionne pas les volumes de musique.

<sup>184</sup> Jean-François d'Hozier, *L'impôt du sang ou la noblesse de France sur les champs de bataille* (Paris : 1881), p. 126.

<sup>185</sup> Ventes qui s'achèvent en 1741 par celle du domaine de Saché (près d'Azay-le-Rideau) : voir MC I, 403 (7 janvier 1741). Sur ce domaine, voir AD Indre-et-Loire, série 112 J : *fonds Paul Métadier, domaine de Saché, XIV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*.

<sup>186</sup> Bail à vie de la première maison en MC I, 414 (19 janvier 1724) ; bail de la seconde en MC XCI, 839 (20 mai 1747).

<sup>187</sup> Y 13537 (1<sup>er</sup> juillet 1767) : scellés Guyot. MC LVII, 480 (24 juillet 1767) : inventaire après décès.

<sup>188</sup> Chantilly, musée Condé : inv. CAR 191.

<sup>189</sup> Jèze, *Tableau de Paris pour l'année mil sept cent cinquante-neuf*... (Paris : Hérisant, 1759), p. 240-241.

1740. Tous les virtuoses françois & étrangers venoient en foule y faire connoître leurs talens, chacun en son genre, & on applaudissoit fortement à une très-mauvaise musique, & à de médiocres talens »<sup>190</sup>.

Louis d'Hervelois de Caix intitule *La Saché* une pièce de son *Troisième œuvre* de 1731, et lui dédicace son 6<sup>e</sup> *Œuvre* de 1736 :

A MONSIEUR / LE MARQUIS DE SACHE. / Monsieur, / L'OUVRAGE que je prens la liberté de vous offrir, est une suite de ceux que vous honorates autrefois de votre approbation, et que tous les jours vous jugez encore dignes de votre amusement. Que je m'estimerois heureux si ce dernier avoit un accueil aussi favorable. Vos bontez pour moi, plus que l'amour de mon nom, me font souhaiter ce succès : j'ose m'en flater, si le désir de vous plaire est un titre pour mériter votre suffrage ; et j'ai l'honneur d'être avec un zele respectueux, et une profonde vénération, / Monsieur, / Votre très humble et / très obéissant serviteur / DE CAIX D'HERVELOIS

Ce qui ne l'empêche pas de lui emprunter 7 000 lt en 1737 pour financer la maison de la rue Simon Lefranc. Le marquis de Saché a aussi suscité une dédicace de François Bouvard, qui lui adresse dès 1729 sa cantate *Léandre et Héro* pour le remercier de l'intérêt qu'il a déjà porté à sa musique<sup>191</sup>. En 1749, *Les Plaisirs de la Paix* de Jean Lemaire sont disponibles en dépôt chez le marquis, l'auteur habitant aussi rue Cassette (peut-être chez Saché lui-même ?)<sup>192</sup>.

Les archives donnent des indices plus concrets de sa pratique musicale. Les scellés et l'inventaire après décès du marquis précisent par exemple que rue Cassette un salon de compagnie et une salle de concert abritaient « un clavecin à grand ravalement fait à Paris par Andre Ruker [...] dans sa boete peinte fond doré et à diverses figures sur son pied de marqueterie orné de ses bronzes dorés d'or moulu [...] deux orgues dont un renfermé dans une caisse de bois rougie et couvert de maroquin noir et l'autre formant une table à dessus de marbre [...] une petite paire de timbales garnie de ses baguettes. »<sup>193</sup> L'un de ces orgues, prisé 1 200 lt, était « fait par Lesclope<sup>194</sup>, garni de toutes ses ustan-ciles, fiches, pedales, tuyaux et autres, un grand buffet servant audit orgue ». Une armoire pratiquée du côté d'une porte renfermait des liasses de pièces de musique, que l'inventaire précise un peu : *Sonates de Tessaroni* [...] *Œuvres de La Barre* [...] *opera d'Amadis*. Il y avait donc sur place tout ce qu'il fallait pour des concerts avec orchestre ; il n'est pas douteux qu'on jouait là des concertos, des symphonies, des cantates, peut-être aussi des motets, comme on pouvait en entendre à Passy chez La Pouplinière<sup>195</sup>.

Plus précisément encore, scellés et inventaires révèlent la pratique musicale personnelle du marquis, dont la dédicace indique qu'il pratiquait la basse de viole ou le pardessus : dans le salon à manger, « une basse garnie de son archet ebene et autre basse aussi garnie de son archet dans sa boete garnie de bois peint en vert ... » ; dans un passage « deux pupitres à musique garnis de leurs bobèches » ; dans une chambre à côté de celle du défunt « un pupitre de musique [...] Item une musette dans son etui de velours verd, garnie d'un galon d'or en [...] et garnie d'argent [...] Item une flutte de bois en couleur dans son sac de peau... » ; dans un grenier un « pulpître à musique » ; dans un garde meuble « Item six violons chelle et basse de violle dans leurs etuis [...] avec deux violons et un pardessus de viole ». Le duc et la duchesse de Chevreuse étaient légataires universels et exécu-

<sup>190</sup> Alexandre-Jacques Du Coudray, *Nouveaux Essais historiques sur Paris, pour servir de suite et de supplément à ceux de M. de Saintfoix, Tome second* (Paris : Belin, 1781), p. 222-223.

<sup>191</sup> François Bouvard, *Léandre et Hero, nouvelle cantate à voix seule et basse continue*. Paris : Jean-Baptiste Christophe Ballard, 1729. RISM B 3958.

<sup>192</sup> Louis Lemaire, *Les Plaisirs de la Paix, simphonies en trio, pour le violon, la flûte, le hautbois, le basson, le pardessus de viole, la trompette, les timbales, et la basse continue... œuvre second*. Paris : auteur, chez M<sup>r</sup> le Marquis de Saché, M<sup>r</sup> Le Clerc, M<sup>elle</sup> Castagneri, 1749. RISM L 1838. Sur le logement des musiciens par les aristocrates, voir David Hennebelle, "Quand les musiciens colonisaient les hôtels aristocratiques parisiens", *Dix-huitième siècle* 43 (2011/1), p. 61-76.

<sup>193</sup> Inventaire après décès, cotes 38-40. Pour la musique, cotes 16-18.

<sup>194</sup> Probablement François Henri Lesclap, facteur parisien actif au milieu du XVIIIe siècle.

<sup>195</sup> Georges Cucuel, *La Pouplinière et la musique de chambre au XVIIIe siècle*. Paris : 1913.

teurs testamentaires, cependant les livres de musique et tous les instruments furent légués au sieur Baudeau, musicien, en qui l'on est tenté de voir le violoncelliste de la chapelle du Roi<sup>196</sup>. Exception fut faite du grand orgue du salon de concert qui alla à Madame de La Faluère, épouse d'Alexandre François-Jérôme d'Argouges de Fleury, maître des requêtes<sup>197</sup>.

– Anne-Henriette de France

Anne-Henriette de France (1727-1752) et sa sœur jumelle Élisabeth de France (1727-1759) étaient toutes deux les filles aînées de Louis XV. Elle est nommée *Madame Seconde*, puis *Madame* après le mariage de sa sœur avec Philippe Ier de Parme en 1739. Élevée à Versailles avec sa sœur jumelle, son frère Louis-Ferdinand et Adélaïde la cadette, elle échappa au couvent, à la différence de ses autres sœurs qui passèrent quelques années à l'abbaye de Fontevraud.

Elle a montré des dons certains pour la musique, prenant des leçons de basse de viole avec François Joseph de Caix, ordinaire de la musique du Roi depuis le 1er septembre 1731<sup>198</sup>. En 1747, Jean-Baptiste Forqueray lui dédie les *Pièces de viole avec la basse continuë composées par Mr Forqueray le père*, rappelant dans sa dédicace qu'Henriette avait applaudi aux talents du fils. En 1748 c'est Louis d'Hervelois de Caix qui lui offre son cinquième livre de viole :

*Madame / Assez heureux pour avoir pû contribuer à l'amusement d'une aussi grande Princesse, permettez-moy de vous offrir les fruits de mes travaux Lyriques. C'est un hommage, Madame, que les Arts doivent rendre à la protection glorieuse que vous leur accordez et à l'honneur que vous leur faites par vos talents. L'accueil favorable dont vous avez daigné honorer quelques uns de mes foibles ouvrages justifie la liberté que je prens de les faire paroître sous vôtre auguste nom et de publier le très profond respect avec lequel je suis / Madame / Votre très humble et très / Obeïssant Serviteur / DE CAIX D'HERVELOIS.*

La dédicace est claire dans son propos : Henriette a joué les pièces de Louis, conseillées par son maître, elles lui ont plu et il trouve approprié de lui offrir son dernier livre. Il n'est pas question ici de leçons données, ni d'offre de service – Louis avait déjà 71 ans. Les pièces intitulées *L'Henriette* qui figurent dans les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> livres de viole lui sont probablement dédiées<sup>199</sup>.

En 1751, c'est Barthélémy de Caix – maître de pardessus de viole de Sophie et Victoire de France à Fontevraud depuis 1748 – qui dédie à Henriette ses *VI sonates pour deux pardessus de viole*, rappelant « l'honneur que Madame a fait à mon père le choisissant pour la basse de viole et les bontés dont elle comble journellement sa famille... »<sup>200</sup>.

C'est avec une viole dans les mains que Jean-Marc Nattier a dépeint Henriette en robe rouge et or, fraîche et songeuse, dans un portrait posthume dont on connaît deux versions avec le même mobilier – l'une en pied, l'autre à mi-corps<sup>201</sup> – ainsi que des dessins préparatoires. Elle est morte à 24 ans, emportée par la variole, au désespoir de son père.

## Les Caix « de Lyon »

La famille des « Caix de Lyon », à savoir les violistes François Joseph (ca. 1692 – 1760), ses filles Anne Marie (ca. 1714 – 1751), Marie-Anne Ursule (1715 – 1788), Marie-Antoinette (1722 – 1803) et ses fils

<sup>196</sup> *Almanach de Versailles pour l'année 1773*, p. 56.

<sup>197</sup> MC LVII, 453 (21 août 1762) : testament avec codicilles successifs.

<sup>198</sup> Paris AN : O1 76, f. 213r-213v.

<sup>199</sup> Par ailleurs, des exemplaires des 3e et 4e livres de viole reliés aux armes de Madame Adélaïde (Paris BNF : RES F-331 et 332) indiquent la familiarité des filles de Louis XV avec les œuvres de Louis d'Hervelois.

<sup>200</sup> Paris AN : O1 670 f. 390, dossier Caix. Dédicace des *VI sonates pour deux pardessus de viole à cinq cordes, violons ou basses de viole... Premier œuvre*. Paris : Mme Boivin, Le Clerc ; Lyon : De Brotonne, [1751]. RISM C 37.

<sup>201</sup> Versailles, châteaux de Versailles et Trianon. Bonnes reproductions sur [www.photo.rmn.fr](http://www.photo.rmn.fr). Le tableau est commenté dans Florence Gétreau, *Tableaux de musique : l'art de représenter la musique sous Louis XV*, in *Regards sur la musique... au temps de Louis XV, textes réunis par Jean Duron* (Wavre : Mardaga, 2007), p. 1-29 (voir p. 18-21).

Barthélémy et Paul (nés en 1716 et 1717) – entre autres enfants – fut finalement beaucoup plus visible que Louis d’Hervelois de Caix dans la vie musicale du royaume car nombre d’entre eux eurent des emplois de musiciens à la cour, à la Chambre, à la Chapelle et notamment auprès des filles de Louis XV. On sait de manière sûre que Louis et François Joseph étaient cousins germains<sup>202</sup>. Le père de François Joseph est-il François, laboureur à Esclainvillers, cité dans l’acte de donation de rente de 1678 ? C’est probable (vu les prénoms) mais pas certain.

La famille et la carrière de François Joseph allant faire l’objet d’un article ultérieur, nous résumons rapidement son parcours : né vers 1692, cousin germain de Louis, il se marie vers 1712 avec Jeanne Ursule Drot [Drotte], de qui il aura plusieurs enfants nés à Lyon. Lui et sa femme sont symphonistes à l’opéra<sup>203</sup>. Son oncle Louis de Caix est présent à Lyon dans ces années-là<sup>204</sup>. François Joseph revient travailler à Versailles pour les Menus-Plaisirs vers 1729 et y meurt en 1760.

À quelques décennies de là, plusieurs actes concernant la famille de Louis portent la signature de l’un ou l’autre membre de la famille de son cousin François Joseph<sup>205</sup>, signe que les deux familles avaient gardé des liens confiants.

Un dernier document expose non seulement leur rapport de cousinage mais aussi les liens entretenus entre des parentèles éloignées dans le temps et l’espace : le mariage en 1757 de Barthélémy de Caix, fils de François Joseph, officier de Mesdames de France, avec Louise Augustine Barbe Théodore Decaix, fille majeure de Claude Alexis de Caix conseiller du Roy en l’élection de Doulens (entre autres charges) et petite-fille de Nicolas de Caix et d’Anne Preverel (déjà cités plus haut à propos des Caix de la Chancellerie). Ce mariage ayant nécessité une dispense de consanguinité au quatrième degré prouve qu’il y eut des ancêtres communs entre cette branche des Caix installée à Corbie, les Caix de la Chancellerie et les musiciens Louis et François Joseph.

## Conclusion

Nous voyons avec Louis d’Hervelois de Caix l’exemple d’un musicien indépendant, originaire d’un modeste hameau, né d’une famille qui, comme elle l’avait fait pour son oncle Louis, a su favoriser ses membres les plus prometteurs. À force de travail, de publications et d’investissements judicieux, mais sans le secours d’aucun office dans une maison royale, il est arrivé à dérouler une longue carrière, à s’assurer une certaine notoriété et à laisser à sa descendance – très éprouvée – un héritage plus qu’honorable. Il ne faut pas chercher bien loin des exemples contraires : de ce point de vue ses cousins lyonnais ne réussirent pas aussi bien que lui.

Il semble avoir été un homme à la fois avisé et entreprenant, soucieux de contenir les débordements de son fils, de faire fructifier – avec quelques déboires passagers – la dot de sa femme, n’hésitant pas à exploiter ses relations professionnelles pour solliciter des prêts et financer ses acquisitions. Il n’est pas possible de calculer la part relative de ses gains en tant que propriétaire de maisons de rapport et en tant que maître de viole – on connaît le tarif mensuel de ses leçons mais pas le nombre de ses élèves – mais on peut supposer que la première a pu être supérieure à la seconde.

Après avoir été intégré dans le réseau parisien des Caix, via la Sainte-Chapelle et la Chancellerie, il est entré en contact avec des maîtres de premier plan – Marais, Chaperon, Rebel, Boismortier. Son mariage avec Théodore Angélique de Pressigny l’a mis en rapport avec un milieu noble et aisé,

---

<sup>202</sup> L’acte d’interdiction de Timoléon en 1746 précise que François Joseph est « oncle à la mode de Bretagne » de Timoléon du côté paternel, c’est-à-dire qu’il est cousin germain de son père. Ils ont donc les mêmes grands-parents.

<sup>203</sup> Léon Vallas, *Un siècle de musique et de théâtre à Lyon 1688-1789* (Lyon : Masson, 1932), *passim*.

<sup>204</sup> La carrière de François Joseph suit curieusement les déplacements de Louis de Caix, qui s’est installé à Lyon au même moment où naissent les enfants de François Joseph. François Joseph est présent à Versailles dès 1730, quand Louis de Caix est à Paris (y est-il revenu ?). Il meurt le 18 janvier 1760 à environ 68 ans : BMS de Notre-Dame de Versailles.

<sup>205</sup> Par exemple : François Joseph lui-même se fait représenter dans l’acte d’interdiction de Timoléon Louis de 1746. Le mari de Marie-Anne Ursule de Caix, fille de François Joseph, représente sa femme dans un avis de parents et amis relatif à Timoléon (MC XCV, 299, 1<sup>er</sup> septembre 1765). Paul de Caix, fils de François Joseph et pensionnaire du duc d’Orléans, est présent à l’inhumation de Louis d’Hervelois à Saint-Eustache en 1759.



dans lequel il a su faire son chemin, s'appuyant sur un réseau d'aristocrates et d'officiers du Roi. Mais, à la différence de ses cousins, il s'est arrêté au seuil de la Cour.

*La Canée, août 2014*

Une version de cette étude raccourcie aux deux tiers a été publiée dans la *Revue de Musicologie* 2015/1.

## Annexe 1 : les sources éditées

L'ambition de cette section n'est pas de donner une bibliographie définitive des sources de la musique de Louis d'Hervelois de Caix, mais seulement de les présenter pour pouvoir évoquer les liens avec la biographie du compositeur. Les sept livres pour viole sont numérotés de V1 à V7, les trois livres pour flûte de F1 à F3.

**V1** - *Premier livre de pièces de viole avec la basse continue...* – Paris : chez l'auteur rue Saint-Sauveur<sup>206</sup>, Foucault (grav. Liebaux<sup>207</sup>), [entre 1708 et 1711]<sup>208</sup>. 2 parties 4° oblong, 61 et 61 p. – RISM C 38 et CC 38 (18 exemplaires tous tirages confondus). – Prix : 8 lt. en blanc.

Il existe un tirage postérieur avec l'adresse : Paris : chez l'auteur rue des Prouvelles<sup>209</sup> [Prouvaires], Foucault (grav. Liebaux), [entre 1716 et 1719]. D'après l'adresse, ce tirage est forcément postérieur à 1716 (et probablement contemporain de l'édition du second livre en 1719 ou 1720).

Certains exemplaires relèvent d'un tirage encore postérieur, puisqu'ils portent à la fin le privilège de 1731<sup>210</sup>.

L'ouvrage contient un avertissement sur les agréments (*tremblement, battement, pincé etc.*).

[Suite en la M] : *Prelude / Allemande / La Milaneze / Sarabande / Gavotte en Rondeau / L'Inconstant / La Gratieuse / Menuet / 2<sup>me</sup> Menuet / Duo / Gavotte / 2<sup>me</sup> Gavotte.*

[Suite en ré M] : *Prelude / Fantaisie / Allemande / Rondeau / Les petits doigts / Sarabande / Menuet / La Napolitaine / Gavotte / Gigue / La Venitienne.*

[Suite en ré m] : *Prelude / Prelude / Prelude / Allemande / La Coquette / L'Henriette / Rondeau / La Villageoise / La Bagatelle / La Luthée / Gigue / Menuet / Païsane.*

[Suite en do M] : *Prelude / La Diligence / Chacone / L'Indifferente / Allemande – Double / Plainte / L'Agreable / La Fanatique / Rondeau.*

[Suite en sol M] : *Allemande / Rondeau.*

**V1A** - *Pièces de viole avec la basse continue... Livre premier.* – Amsterdam : Estienne Roger, [1712]<sup>211</sup>, cot. 1. – 2 parties 2°, 43 p. – RISM CC 38b (1 exemplaire). – Réimpression par son successeur Michel Charles Le Cène, s. d. (cot. 478). – RISM CC 38a (1 exemplaire).

**V2** - *Second livre de pièces de viole avec la basse continue...* – Paris : chez l'auteur rue des Prouvelles [Prouvaires], Foucault (basse : grav. Liebaux), [1719 ou 1720]. 2 parties 4° oblong, 131, 79 p. – RISM C 39 et CC 39 (12 exemplaires). – Prix : 12 lt en blanc « pour les deux livres ». Le privilège est daté du 4 novembre 1719. Comme le relève Anik Devriès, le privilège de 1719 et la fin de l'activité de Henry Foucault en 1720 ne ménagent que l'intervalle 1719-1720 pour la date de publication.

[Suite en ré M] : *Prélude / Alemande / Muzète / 2<sup>e</sup> Muzète / Sarabande / Gigue / La Chatillon / La Sejournant / Rondeau Le Belmont / Courante / Gavotte en Rondeau Vaudeville / La Magnifique / La Montigny / La Serie / Marche du Czar.*

<sup>206</sup> Tirage « rue St Sauveur » : voir Macon BM, Paris BNF (Mus.) : VM7-6287(1-2), VM7 6287 A (viole) et L 3738 (bc), Tour-nus BM.

<sup>207</sup> Du graveur Liébaux on ne connaît en matière de musique que la gravure des éditions V1 et V2. Il est probablement apparenté aux graveurs en géographie Jean-Baptiste Liébaux (actif vers 1680-1725) ou « Liébaux le fils » (actif vers 1703-1745) – à moins qu'il ne s'agisse de l'un des deux. Peut-être est-ce un poète qui s'essaye à la gravure, car un homonyme est l'auteur des paroles de quatre des *Cantates à voix seule et avec simfonie* (Premier livre) de Montéclair (RISM M 3399) en 1709, et d'un air mis en musique par Dandrieu en 1719.

<sup>208</sup> La datation de ce premier livre est problématique. L'édition est postérieure à 1707 car elle est inconnue des catalogues Foucault jusqu'en 1707. Par ailleurs on fait l'hypothèse que l'ouvrage a paru à Paris avant d'être copié à Amsterdam par Roger en 1712, ce qui laisse la période 1708-1711. La date de 1708, généralement retenue dans les éditions modernes, a été proposée par Lucy Robinson dans sa notice du *Grove's Dictionary of Music*.

<sup>209</sup> Tirage « rue des Prouvelles » : Paris BNF (Mus.) RES-218, Rennes BM.

<sup>210</sup> Tel Paris BNF (Mus.) : RES-218, partie de basse-continue.

<sup>211</sup> L'édition apparaît pour la première fois sur le premier catalogue séparé de Roger de 1712 (Copenhague KB) et dans les catalogues suivants. Comme elle cite ce catalogue après l'adresse de l'imprimeur, elle peut être datée de 1712 avec confiance. La datation des deux éditions de Roger nous a été précisée par Rudolf Rasch, que nous remercions ici.

[Suite en ré M] *Prelude / Alemande / La Brune / Menuet / Menuet en Muzète / Menuet / Gigue en Rondeau / La Villageoise / La Burlesque / Gavote Vaudeville / Fantaisie / L'Angelique / La Dorbec / La Tranquardine / Menuet / Fantaisie.*

[Suite en ré m] : *Prélude / Fantaisie / Alemande La Mignone / La Folète / La Theodore / Menuet en Rondeau / 2<sup>e</sup> Menuet / La Badine / La Bavaroise / Sarabande / Alemande / Sarabande / La Folâtre / L'Italienne / La Senaillier / Gavote / Muzète / Caprice / Gavote La Bagatèle / Fantaisie / La Florentine / Gay.*

[Suite en sol M] : *Prelude / Alemande / Rondeau Champêtre / Cor de Chasse / Muzète / Alemande / Sarabande / Gigue / Menuet / 2<sup>e</sup> Menuet bemol / Bourée La Bretonvillier / Alemande / Rondeau / La Nanète / La Jolie / La Couprin / Suite dans le même goût / Chaconne.*

[Suite en mi m] : *Prélude / Alemande / Menuet / La Toute Belle / Rondeau / Alemande / Plainte / Rondeau Le Gracieux / La Sicilienne / La Sauterèle / Piece pour jouer à deux Violes.*

[Suite en la m] : *Prelude / Alemande / La Le Mercyer / Gavote / Gavote en Rondeau / Sarabande / Menuet / 2<sup>e</sup> Menuet / Vaudeville / La Mandarine / Gigue / La Provençale / Caprice.*

[Suite en la M] : *Prelude / Alemande / Sarabande en Rondeau / Le Papillon / Rondeau / Gavote La Desnonville / Muzète / Caprice / Menuet / 2<sup>e</sup> Menuet / Vaudeville Gavote.*

[Suite en sol m] : *Prelude / Alemande / Alemande Grave / Rondeau gracieux / Air / La Gracieuse / L'Amiemoise / Sarabande / La Julie / La Paysane / La Lionnoise / La Tourterelle.*

**V2A** - *Pièces de viole avec la basse continue, composée par... Livre second.* – Amsterdam : Estienne Roger, [1721]<sup>212</sup>. – 2 parties 2°, 68 p. – Édition perdue, réimpression par Michel-Charles Le Cène à partir de 1723 (cot. 479). – RISM C 40 (1 exemplaire). – L'édition apparaît dans le catalogue de 1737 de Le Cène (p. 66).

**V3** - *Troisième œuvre... contenant quatre suites de pièces pour la viole avec la basse chiffrée en partition.* – Paris : chez l'auteur rue du Jour, Boivin, Leclerc, 1731. Partition 2°, II-39 p. – RISM C 43 et CC43 (6 exemplaires). – Prix : 5 lt en blanc. Dédicace à Monsieur [Jean-Baptiste] Le Mercyer écuyer seigneur de La Sal. Titre gravé par Marin<sup>213</sup>. Certains exemplaires portent à la fin le privilège de 1731 : RES-F-331, RES VM7 379. Ce livre était en vente chez Estienne Roger en 1744.

Première suite [en sol M] : *Prélude / La Surgere Musette en Rondeau / Le Biron Rondeau / Menuet / 2<sup>e</sup> Menuet / La Boussac / Rondeau / Le Jourdain Rondeau / Rigaudon / 2<sup>e</sup> Rigaudon / La Monguichet.*

Deuxième suite [en ré M] : *Prélude / Allemande / Musette / Prelude [pour viole seule] / Menuet en Rondeau / 2<sup>e</sup> Menuet en Rondeau / Rigaudon / La Terese / La Brion / La Chaste Susane / L'Italien.*

Troisième suite [en la m] : *Prélude / Allemande / Les Vendangeuses de Monguichet / La Saché / Menuet / 2<sup>e</sup> Menuet / La D'Alican Rondeau / Gigue / La Badine / Musette / La Brantes Musette / La Michel.*

Quatrième suite [en fa M] : *Prélude / La Bonneval Gavotte / La Gracieuse / Rondeau / Le Richard Rondeau / Fantaisie / Rondeau Le Baron / La D'Aubigny Musette / Menuet / 2<sup>e</sup> Menuet / Caprice, pour jouer à 2 Violes.*

**V4** - *Ive livre de pièces à deux violes contenant II suites et III sonates...* – Paris : chez l'auteur rue du Jour, Mme Boivin, Le Clerc, 1740. Partition 2°, 44 p. – RISM C 45 (2 exemplaires). – Prix 6 lt en blanc. Titre gravé par Marin.

Il existe deux tirages ; dans le tirage antérieur (tel Paris BNF (Mus.) : RES F 332) certains titres de pièces manquent dans la 3<sup>e</sup> sonate. On les retrouve restitués dans le tirage postérieur (VM7 6289 bis).

Suite [I, ré M] : *Lentement / Allemande La Chambor / Double sur la même Basse / La Fulvy – [suite en mineur] / Cors de Chasse / Ier Menuet / Ile Menuet / La Paysane / Ier Tambourin / Ile Tambourin / Rondeau / Moulinet / Gaiement / La Le Févre Musette.*

I<sup>ère</sup> Sonate [ré M] : *La Bonneau / Allemande / La Poyrier / Vivement / Chaconne La Brisson.*

<sup>212</sup> La datation est estimée par Rudolf Rasch d'après le numéro de cotage.

<sup>213</sup> Le graveur Marin, qui a gravé les titres des éditions V3, V4, F1 et F3 et peut-être aussi la musique, a travaillé entre 1709 et 1745 avec une dominante dans les années 1724-1736, et souvent pour les Boivin et Le Clerc. Il a laissé son nom sur une douzaine d'éditions d'autres compositeurs : Boismortier (4), Naudot (2), Roland Marais (2), Blavet, Bourgeois, Wenzel, Drouart de Bousset et B\*\*\* (1 chacun). Marin est évoqué (avec une liste d'œuvres très incomplète) dans Elizabeth Fau, *La gravure de musique à Paris, des origines à la Révolution (1660-1789)*. Thèse de l'École des Chartes, 1978, 4 vol. (voir p. 269-270).

II<sup>e</sup> Sonate [en sol m] : *La Bergeret / Allemande – Double avec la même Basse / Courante / Vivement et marqué / Musette [1er tirage : La Quinson] / Allemande / La Quinson [1er tirage : La Tubeuf] / Vite.*  
 III<sup>e</sup> Sonate [en si m] : *Le D'Aubigny Prélude / Sarabande / Allemande / Tambourin / Gracieusement – [sans titre en majeur] / 1er Menuet / 1le Menuet.*  
 Suite [II, en la M] : *La D'Aubigné / La Fleury / Sarabande La De Bourq / La Jolybois Musette / 1er Menuet / 1le Menuet / 1le Menuet / La Dennuelle Bourée / La La Roche Courbons / La Berville 1ere Musette / La Vaudeville 1le Musette / La Le Moine / La La Lande.*

**V5** - *Ve livre de pièces de viole contenant trois suites et deux sonates dédié à Madame...* – Paris : chez l'auteur rue du Jour, Mme Boivin, Le Clerc ; Lyon : de Bretonne (grav. Mlle Bertin<sup>214</sup>), 1748. Partition 2°, II-50 p. – RISM C 46 (1 exemplaire). – Prix : 8 lt en blanc.

Premiere suite [en ré M] : *Prelude / Allemande / 1ere Gavotte La Granier / 2<sup>e</sup> Gavotte [en mineur] / Muzette L'Henriette / Courante / Plainte / La Berg-op-zoom / Air / La Monpezat / Grave / 1er Menuet / 2<sup>e</sup> Menuet / Muzette La Prost / La Vandenesse / Le Rondeau varié / 1er Menuet / 2<sup>e</sup> Menuet.*  
 II<sup>e</sup> Suite [en la m] : *Fantaisie / La Chailly Rondeau / Gigue / La Jourdain Gavotte / Badine / La Charlieu Gavotte / 1er Tambourin / 2<sup>e</sup> Tambourin / Boutade / Air à 2 violles / La Lambert 1er Air / 2<sup>e</sup> Air / La Tesnolle 1ere Gavotte / 2<sup>e</sup> Gavotte.*  
 III<sup>e</sup> Suite I<sup>ere</sup> Sonate à 2 violles [en mi m] : *Prelude La Joly / Courante / La Marie-Anne De Caix / Gigue en Cor de Chasse / Allemande / La Guitare / 1er Menuet / 2<sup>e</sup> Menuet / 3<sup>e</sup> Menuet / La Badine.*  
 IV<sup>e</sup> Suite [en sol M] : *Allemande / La Brulé Gigue / La Baubert / Ariette / La Russe / Gigue / Les Trois Cousines : 1er Air La Prude, 2<sup>e</sup> Air L'Enjouée, 3<sup>e</sup> Air La Folichonne / La Dondon Rondeau / Tambourin / L'Important / L'Etourdy / La D'Hervelois Air / La Complaisante Gavotte / La Fierbeque.*  
 Derniere suite II<sup>e</sup> SONATE à 2. Violes [en ré M] : *La Flogergue / Allemande / La Torpanne / Muzette / Sarabande / 1er Menuet / 2<sup>e</sup> Menuet [en mineur].*

**V6** - *Vle livre. Pièces pour un pardessus de viole à cinq et six cordes avec la basse contenant trois suites qui peuvent se jouer sur la flûte... IXe œuvre.* – Paris : auteur, Mme Boivin, Le Clerc, Mlle Castagnery ; Lyon : de Bretonne, 1751. Partition 2°, 28 p. – RISM C 47 (2 exemplaires).

I<sup>ere</sup> Suite [sol M] : *Prélude / Allemande La Montigny / La Brulé / La Baubert Sarabande / La Bonnaire / Musette / La Rameau Gigue / 1er Menuet – 2<sup>e</sup> Menuet / La Prost / La Larie / Air Gracieux [Gigue] / La Lestant Air Gracieux [Gavotte] / La Desmartray / La Barkaus Gigue / La Poidevinier Musette / Sarabande / La Salles 1er Air Gay – 1le Air / Gigue Gracieusement [Gavotte].*  
 II<sup>e</sup> Suite [ré M] : *Prelude / Allemande / Menuet / L'Henriette [Gigue] / Le Moulinet / Cor de Chasse / 1er Tambourin – 2<sup>e</sup> Tambourin / Musette / L'Italienne / Paysanne / Modérément [Gavotte ?] / 1er Menuet – 2<sup>e</sup> Menuet / Fanfare [sans basse continue].*  
 III<sup>e</sup> Suite [la m] : *Prelude / La Belin Gavotte / La Milanoise / Bourée / La Berville 1ere Musette / 2<sup>e</sup> Musette / 3<sup>e</sup> Musette Menuet / 1er Tambourin – 2<sup>e</sup> Tambourin / Menuet.*

**V7** - *Ve [sic pour Vlle] livre. Pièces pour un pardessus de viole à cinq et six cordes avec la basse qui peuvent se jouer sur la flûte... Xe œuvre.* – Paris : chez l'auteur rue du Jour, adresses ordinaires ; Lyon : de Bretonne (grav. Mlle Bertin), 1753. Partition 2°, 28 p. – RISM C 47 (2 exemplaires).

[Suite en sol M] : *Prelude / Gay / Rondeau / La la Fernay Musette / La Olivier Rondeau / La Danglerie Gavotte / Gigue / Fantaisie / Musette / La Dobonne Rondeau 1er Air / 2<sup>e</sup> Air / 1er Rigaudon / 2<sup>e</sup> Rigaudon / Menuet / La Contredanse / Gavotte / 1er Air / 2<sup>e</sup> Air / Musette / Les Pentionnaires / Suite / La Lambert / La Villageoise / La le Camus Rondeau / Air / La Prussienne / Air / Lentement / 1er Tambourin / 2<sup>e</sup> Tambourin / Menuet.*

<sup>214</sup> La graveuse Mlle Bertin, à qui l'on doit les livres V5 et V7, était une professionnelle réputée, active entre 1740 et 1763 et graveuse de très nombreux volumes. Fille du musicien Servais Bertin, elle s'était fait une spécialité des œuvres pour violon mais aussi pour vielle, viole et pardessus de viole. Elle travaillait souvent pour les Boivin et Le Clerc et parfois pour elle-même, étant aussi éditrice à son compte. Elle habitait paroisse Saint-Eustache, donc pas très loin de notre musicien. Sur elle, voir Fau 1978 p. 296-298 et notice p. 10.

[Suite en ré m] : *Prelude / La Tourolle / Suite / Sarabande / La Legeteté / La Diligence / Menuet / 2<sup>e</sup> Menuet / 3<sup>e</sup> Menuet / La Vatry 1<sup>er</sup> Air / 2<sup>e</sup> Air / Menuet / La Villaires Ire Musette – 2<sup>e</sup> Mineur – 3<sup>e</sup> Majeur – 4<sup>e</sup> Mineur / La Beaumoï / La Flogergue Gavotte / La Lestan Chaconne / La Barkaus.*

**F1** - *Pièces pour la flûte-traversière, avec la basse continue... la plupart de ces pièces ont été recueillies dans les livres de violes de l'auteur.* – Paris : chez l'auteur rue de l'Arbre sec, Boivin, 1726. Partition 2°, 26 p. – RISM C 41 et CC 41 (9 exemplaires). – Prix : 3 lt 10 s. Titre gravé par Marin.

Un retirage a eu lieu en 1731, en même temps que la sortie du deuxième recueil (qui suit).

Première Suite [sol M] : *Prélude / Rondeau champêtre / Muzette / Cor de chasse / Bourée La Bretonvillier / La Jolie / Bourée en rondeau / [2<sup>e</sup> bourrée en mineur] / Rondeau.*

Deuxième Suite [ré M] : *Prélude / Allemande / Gavotte / Muzette / L'Angelique / Rossignol Gravement – Vivement – [Menuet] / Les petits doigts / Muzette / L'Henriette / La Villageoise / La Bagatelle / La Paisane / La Folette.*

Troisième Suite [la M] : *Allemande / Rondeau / Gavotte en Rondeau / L'Inconstant / Muzette / Menuet.*

**F2** - *Deuxième recueil de pièces pour la flûte traversière avec la basse...* – Paris : chez l'auteur rue du Jour, Boivin, Le Clerc, 1731. Partition 2°, 27 p. – RISM C 42 (5 exemplaires). – Prix : 3 lt 10 s. Dédicace à Monsieur Orry de Fulvy, conseiller du Roi en sa cour de Parlement.

Première Suite [ré M] : *Prélude / Allemande / Musette / La Vénitienne / Sarabande / Menuet / Menuet / Menuet en Musette / La Marche du Czar / Gigue.*

Deuxième Suite [sol M] : *Prelude / Allemande / Musette / Papillon / La Lionoise / La Fanatique / Air tendre.*

Troisième Suite [mi m] : *Prelude / Allemande / La Toute belle / Rondeau / Menuet / La Sauterelle / La Florentine.*

Quatrième Suite [do M] : *Prelude / Rondeau / Musette.*

**F3** - *Sixième œuvre contenant quatre suites pour la flûte traversière avec la basse qui conviennent aussi au pardessus de viole.* Dédié à Monsieur le marquis de Saché... – Paris : chez l'auteur rue du Jour, Vve Boivin, Le Clerc, 1736. Partition 2°, 26 p. – RISM C 44 (3 exemplaires). – Prix : 3 lt 10 s. Titre gravé par Marin.

Première suite [la M] : *Prélude / Allemande / Sarabande / Muzette / La Badine / Menuet / Ile Menuet / Gracieusement / Vivement.*

Deuxième Suite [ré M] : *Prélude / Vivement / Légerement / Gayment / Rondeau / Menuet / Muzette – [2<sup>e</sup> musette en] Mineur / Menuet / Ile Menuet / La Bournonville / Rondeau.*

Troisième Suite [sol M] : *Prélude / La Remy / La Cristine / Sarabande / La Tubeuf.*

Quatrième Suite [do M] : *Marche / Muzette / Menuet / Tambourin / 2<sup>e</sup> Tambourin.*

## Pièces reprises dans des éditions postérieures

*Les Parodies nouvelles et les vaudevilles inconnus, Livre second.* Paris : Jean-Baptiste Christophe Ballard, 1731. 4° obl., 136 p. RISM B-II p. 280.

Contient p. 104-107 : *Le Rossignol. Pièce de viole de M. de Caix.* Il s'agit de la pièce *Rossignol* (F1 p. 14), à laquelle on a adapté le texte *Rossignol de ces bois, Qui suivez les loix, Que l'amour inspire...*

*Nouveau recueil de vaudevilles et autres airs choisis, ajustés en duo, pour les musettes et vieilles* [par E. P. Chédeville]... – Paris : Chédeville, [1737]. 2°, 24 p. RISM B-II p. 264. Paris BNF (Mus.) : VM7-6755.

Contient : *Musette de Mr de Caix* (p. 5 = V2 p. 5) / *La Gracieuse* (p. 19 = V1 p. 12).

*Dixième recueil de vaudevilles, et autres airs choisis, ajustés en duo, pour les musettes et vieilles...* [par E. P. Chédeville] – Paris : Chédeville, Mme Boivin, Le Clerc, [c. 1737-1740]. 2°, II-24-I p. RISM B-II p. 337. Paris BNF (Mus.) : D-10456 = microfilm VM BOB-25620.

Contient les mêmes pièces que l'édition précédente et aux même pages.

Toussaint Bordet, *Méthode raisonnée pour apprendre la musique... Livre premier.* Paris : l'auteur, 1755.

Contient : *La Marche du Czar* (p. 69 = F2 p. 9).

## Annexe 2 : les sources manuscrites

Elles ne présentent aucune œuvre nouvelle par rapport à ce qui paraît dans les éditions gravées, et reprennent surtout des pièces extraites des deux premiers livres de pièces de viole (V1 et V2).

Berlin SBPK (Musikabteilung) : Mus. Ms. 30320 [Recueil de pièces pour viole de Jean-Baptiste Forqueray, Marin Marais et d'Hervelois de Caix, écrit vers 1850-1900].

Contient *Les Petits Doigts* (= V1 p. 22).

Chaumont MLA : MS. 219. *Violino primo [-secondo] des menuets, fanfares, airs grands & petits repandus dans differends endroits.*

Contient *L'Henriette* (n° 16 = V1 p. 36), d'après le CCFR.

Copenhague KB : Cl, 10 ; mu 6403.2402, *Livre de pardessus de viole de Mlle Rochette*, Nantes, 1758<sup>215</sup>.

Contient les pièces suivantes (concordances données par Ashbee 2009 et vérifiées) : *Menuet de Mr De Caix* (p. 4 = V1 p. 25) / *Musette de Mr De Caix* (p. 12 = V2 p. 5) / *Fanfare* (p. 17 = V6 p. 22) / *Les Petits Doigts. De Mr For.* (p. 106-107 = V1 p. 22) / *La Milaneze* (p. 116-117 = V1 p. 5) / *Marche du Czart* (p. 210-212 = V2 p. 17) / *L'Henriette* (p. 238 = V1 p. 36).

Foix BM : MS. 45. [Manuscrit anonyme contenant des pièces de viole de Marin Marais, Roland Marais, Caix d'Hervelois et majoritairement d'anonymes].

Contient : *Menuet* (p. 3 = V1 p. 25). Attribution due à Coen Engelhard.

Karlsruhe BLB (Musikabteilung) : Mus. Hs. 937. [Recueil de pièces pour flûte et basse de d'Hervelois de Caix, François Couperin et anonyme, vers 1730-1750].

Contient : *La Fanatique* (f. 1v-2r = F2 p. 16) / *La Napolitaine* (f. 2v-3r = V1 p. 26) / *La Vénitienne* (f. 3v-4r = F2 p. 6). Ces trois pièces sont également reprises comme trois derniers mouvements d'une sonate pour flûte et basse dans le manuscrit Mus. Hs. 1097 de la même bibliothèque (vers 1750-1770).

Le Mans MLA : MS. 381 Réserve. *Recueil de petites pièces de musique pour la muzette, appartenant à l'abbaye de La Couture*, 1786.

Contient : *Marche la Fanatique* (= V1 p. 56), d'après le CCFR.

Le Mans MLA : MS. 413 Réserve. *Recueil de pièces pour la vielle de la marquise de Vibray*, après 1746.

Contient : *Les petits doigts* (= V1 p. 22) / *La Coquette* (= V1 p. 35) / *La Gracieuse* (= V1 p. 12), d'après le CCFR.

Londres BL, Madrigal Society collection : F.78. [Copie de pièces vocales, profanes ou sacrées, anglaises ou continentales, des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, vers 1750-1800].

Contient aux f. 89r-111r, sous le titre *Mons.<sup>r</sup> de Caix d'Hervelois*, la première suite du *Premier livre* (V1) presque complète, du début au second menuet (p. 1-13).

Paris Ars : MS. 2547. *Recueil de pièces pour la vielle*. [milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle]

Contient aux p. 26-31 : *Pieces choisies de Mr de Kais*. À savoir : *Allemande* (= V1 p. 4) / *L'Henriette* (= V1 p. 36) / *Musette* (= V2 p. 5) / *L'Inconstant* (= V1 p. 11) / *La Gracieuse* (= V1 p. 12) / *Les Petits doigts* (= V1 p. 22).

Paris BNF (Mus.) : RES-F-1059 = microfilm VM BOB-2785. *Suite de pieces de musique pour 2 hautbois*. [Transcriptions de pièces de François Couperin, Louis d'Hervelois de Caix, Marin Marais, François Duval, Marchand et anonymes].

Contient dans la *Premiere suite* : *Gavotte* (p. 1 = V1 p. 15) / *La Fanatique* (p. 5 = V1 p. 56) / *Rondeau* (p.

<sup>215</sup> Sur ce manuscrit, voir Richard Sutcliffe, « The pardessus book of Mademoiselle Rochette », *The Viola da Gamba Society Journal* 2/2 (2009) p. 1-14 et Andrew Ashbee, « An inventory of DK-Kk, Cl, 10; mu 6403 2402 », *idem* p. 15-55.

6 = V1 p. 8). 2<sup>e</sup> suite : *Gavotte en rondeau* (p. 14 = V1 p. 27) / *Muzette* (p. 16 = V2 p. 5) / *La Bagatelle* (p. 23 = V1 p. 39) / *L'Henriette* (p. 26 = V1 p. 36). 4<sup>e</sup> suite : 1<sup>er</sup> *Menuet* (p. 37 = V1 p. 13) / 2<sup>e</sup> *M[enuet]* (p. 37 = V1 p. 13) / *La Gracieuse* (p. 39 = V1 p. 12). 5<sup>e</sup> suite : *Rondeau* (p. 44 = V1 p. 61). 7<sup>e</sup> suite : *Gigue* (p. 60 = V1 p. 28) / *Les Petits Doigts* (p. 64 = V1 p. 22). 8<sup>e</sup> suite : *L'Inconstant* (p. 84 = V1 p. 11).

Paris BNF (Mus.) : RES F-1122 (BIS 4). *Sonata Valentini*. [Recueil manuscrit de 8 sonates pour 2 dessus de Giuseppe Valentini et de 12 pièces de viole de Louis d'Hervelois de Caix], c. 1730-1740.

Contient aux f. 19r-22v : "Airs de Basse de viole de Mr de Caix d'Hervelois" (sans la basse continue). *La Villageoise* (f. 19r = V1 p. 38) / *Paisanne* (f. 19v = F1 p. 21) / *Prelude* (f. 19v = V1 p. 43) / *Rondeau* (f. 20r = V1 p. 61) / *Sarabande* (f. 20r = V1 p. 8) / *Gavotte en rondeau* (f. 20v = V1 p. 8) / *L'Inconstant* (f. 21r = V1 p. 11) / *La Gracieuse* (f. 21r = V1 p. 12) / *Allemande* (f. 21v = V1 p. 4) / *La Milaneze* (f. 21v = V1 p. 5) / *Allemande* (f. 22v = V1 p. 60) / *Rondeau* (f. 22v = V1 p. 59).

Paris BNF (Mus.) : RES-1177. *Airs choisis pour la viele avec les principes generaux*.

Contient au moins : *Menuet* (p. 61 = V1 p. 25) / *Les petits doigts* (p. 203-204 = V1 p. 22).

Paris BNF (Mus.) : RES VMC-MS-85 = microfilm BOB 9386. [Recueil manuscrit d'arrangements pour pardessus et basse de viole de Marin Marais, François Couperin, Louis d'Hervelois de Caix, Antoine Forqueray, Jean-Marie Leclair, avec des pièces vocales]. Prov. Leblanc.

Contient : [*Menuet*] *de Caix* (p. 14 = V1 p. 25) / *Prélude en D la ré* (p. 57 = V1 p. 16) / *Rondeau de Caix* (p. 133 = V1 p. 61).

Paris BNF (Mus.) : VM7-6296. *Recueil de pieces de violle avec la basse tiré des meilleurs autheurs Marais le père, Roland Marais, Forcroy, de Caix et autres*. Les pièces sont mises en partition, réparties en suites, doigtées et chiffrées.

Contient, dans la suite en *D la ré tierce majeure* : *Prélude de Caix* (p. 27 = V1 p. 16) / *Gavotte de Caix* (p. 29 = V1 p. 26) / *Musette de Caix* (p. 30 = V2 p. 5) / *Menuet de Caix* (p. 31 = V1 p. 25) / *Les petits doigts de Caix* (p. 32-34 = V1 p. 22). Dans la suite en *D la ré tierce mineure* : *L'Henriette de Caix* (p. 50-51 = V1 p. 36) / *Paysanne de Caix* (p. 51 = V1 p. 42).

### Annexe 3 : les titres des pièces de musique

Le tableau suivant récapitule nos propositions quant à l'origine des titres donnés par Louis d'Hervelois de Caix à ses pièces de viole ou de flûte. On y trouvera des références à ses élèves, ses dédicataires, des musiciens, des amis et sa famille. Nous avons préféré n'inclure dans cette liste que les attributions qui nous paraissent probables ou avérées.

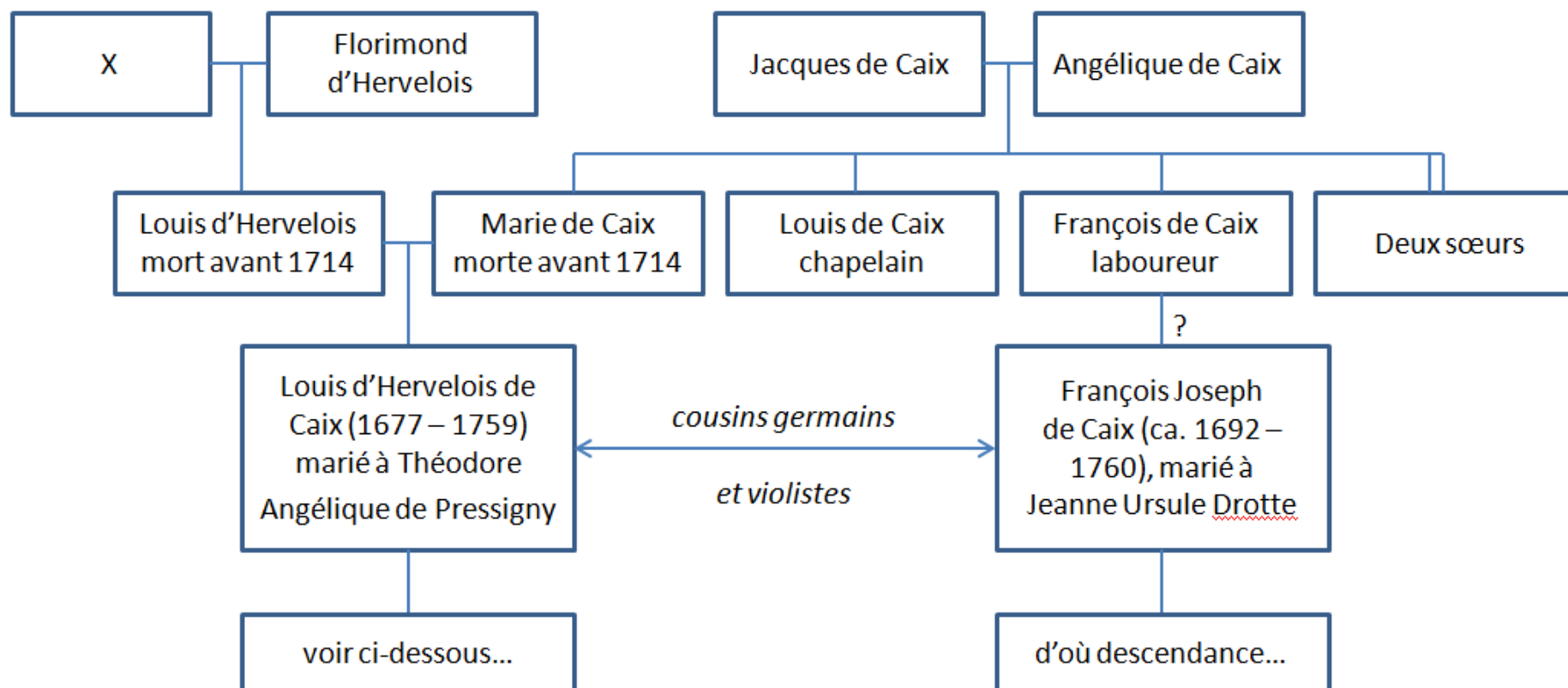
Titre de la pièce	Source	Origine
<i>L'Amiemoise</i>	V2	Références à ses origines, et peut-être à un apprentissage musical à Amiens ?
<i>L'Angélique</i>	V2, F1	Probablement sa première fille, Angélique, née avant 1721.
<i>La Barkaus</i>	V6, V7	François Guillaume Barckhaus, avocat et procureur des comptes, gendre du notaire Jourdain et créancier de Louis en décembre 1738.
<i>Le Baron</i>	V3	Référence probable à René Baron seigneur de Chauvigny, ancien propriétaire de la maison des <i>Trois becquets</i> .
<i>La Bavaroise</i>	V2	Peut faire référence à l'Électeur de Bavière, devant qui Marin Marais a joué en 1709 (cf. Milliot et La Gorce 1991 p. 54).
<i>Le Belmont</i>	V2	Référence probable à Mr. de Belmont [Bellemont], violiste de talent et accompagnateur de Forqueray. Jean-Baptiste Forqueray publie une <i>La Bellemont</i> en 1747.
<i>La Berg-op-Zoom</i>	V5	Référence à la victoire militaire de Berg-op-Zoom (Brabant), prise par Louis XV le 2 juillet 1747.
<i>La Bournonville</i>	F3	Référence probable à Jacques de Bournonville, claveciniste et compositeur, peut-être natif d'Amiens, mort après 1753. Jean-Baptiste Forqueray publie aussi une <i>La Bournonville</i> en 1747.

Titre de la pièce	Source	Origine
<i>La Chaste Suzanne</i>	V3	Suzanne, sœur du dédicataire Lemercier de La Sal, restée célibataire.
<i>La Couprin</i>	V2	Référence probable à François Couperin (1668 – 1733). Jean-Baptiste Forqueray publie aussi une <i>La Couperin</i> en 1747.
<i>La Desnonville</i>	V2	Pierre René de Brisay, seigneur comte de Denonville, propriétaire précédent des maisons de la rue Royale et de la rue de Montreuil.
<i>La Dobonne</i>	V7	Antoine François Daubonne, bourgeois de Paris, à qui Louis emprunte en juillet 1730 pour financer sa maison de la rue du Jour. Jean-Baptiste Forqueray publie aussi une <i>La D'Aubonne</i> en 1747 mais il ne s'agit probablement pas du même personnage.
<i>La Dorbec</i>	V2	Allusion possible à Jeanne de Chaumont d'Orbec (+ 1765), qui louait depuis 1726 au moins un appartement chez les filles non professes de Sainte-Agnès, et dont le couvent de la rue Platrière avait un accès dans la rue du Jour.
<i>La Fulvy</i>	V4	Jean-Louis Henri Orry de Fulvy (1703-1751), aussi dédicataire du <i>Deuxième recueil de pièces pour la flûte traversière</i> de 1731.
<i>L'Henriette</i>	V1, V5, V6, F1	Pour V5 et V6, référence possible à Anne-Henriette de France (1727 – 1752), deuxième fille de Louis XV et violiste.
<i>La D'Hervelois</i>	V5	Hommage à sa famille ?
<i>La/Le Jourdain</i>	V5, V3	Du nom de son notaire Jean-François Jourdain ; voir plus haut dans le chapitre sur les élèves.
<i>La Lalande</i>	V4	Pierre Gouin de Lalande, témoin de son mariage en 1714.
<i>La Larie</i>	V6	François Lefebvre de Larye, fils de Philippe Lefebvre, neveu de Jean-Baptiste Lemercier de La Sal (voir à ce nom) et amateur de musique.
<i>La Le Febvre</i>	V4	Référence possible à la famille de Philippe Lefebvre, mari de Catherine Lemercier, sœur de Jean-Baptiste Lemercier de La Sal.
<i>La Le Mercyer</i>	V2	Jean-Baptiste Lemercier de La Sal, dédicataire du <i>IIIe livre de pièces de viole</i> ; voir plus haut la notice qui lui est consacrée.
<i>La Lionnoise</i>	V2	Référence à ses cousins les « Caix de Lyon » ?
<i>Marche du Czar</i>	V2, F2	Allusion possible à la visite du tsar Pierre le Grand à Paris en 1717.
<i>La Marie-Anne de Caix</i>	V5	Référence probable à Marie-Anne Ursule de Caix, l'une des trois cousines de Lyon.
<i>La Montquichet</i>	V3	Du nom du domaine acheté en 1726 et revendu en 1729.
<i>La Montigny</i>	V2, V6	Ce nom, très commun, apparaît dans l'entourage d'Orry de Fulvy et dans celui des Lemercier. À moins qu'il ne s'agisse du compositeur Joseph Valette de Montigny ? Jean-Baptiste Forqueray publie aussi une <i>La Montigny</i> en 1747.
<i>La Rameau</i>	V6	Référence probable à Jean-Philippe Rameau (1683 – 1764). Jean-Baptiste Forqueray publie une pièce de même titre en 1747.
<i>La Saché</i>	V3	Henri Anne René de Rousselé, marquis de Saché, dédicataire du <i>VIe œuvre</i> de 1736. Voir plus haut la notice qui lui est consacrée.
<i>La Salles</i>	V6	Cousins des Lefebvre.
<i>La Senailler</i>	V2	Référence probable à Jean-Baptiste Senaillé (1687 – 1730).
<i>La Théodore</i>	V2	Théodore Angélique de Pressigny, épouse en 1714 de Louis d'Hervelois de Caix.
<i>La Tranquardine</i>	V2	Jean Baptiste Tranquard de La Fortais était le beau-père de la seconde femme de Jacques Vermonnet, veuf d'Angélique d'Hervelois de Caix.
<i>Les Trois Cousines : La Prude, L'Enjoüee, La Folichonne</i>	V5	Les trois filles de François-Joseph de Caix : Anne Marie (ca. 1714 – 1751), Marie-Anne Ursule (1715 – 1788) et Marie-Antoinette (1722 – 1803).
<i>La Vandenesse</i>	V5	Cette famille est liée à celle de Jean François Jourdain.
<i>La Vatry</i>	V7	Louis Vatry († 1758), notaire ; voir plus haut la notice qui lui est consacrée.
<i>Les Vendangeuses de Montquichet</i>	V3	Du nom du domaine acheté en 1726 et revendu en 1729.



Annexe 4 :

Généalogie ascendante



## Généalogie descendante

